

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE CRÉPUSCULE DES CLUBS PRIVÉS,

UNE HISTOIRE DE CONTESTATION.

LA PRISE DE PAROLE ET L'IMPACT DES PRESSIONS MANIFESTANTES

SUR L'ABOLITION DES CLUBS PRIVÉS DE CHASSE ET DE PÊCHE AU

QUÉBEC (1966-1980)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

ANTOINE BEAULIEU-CLAVEAU

SEPTEMBRE 2018

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Ce défi en fut un gros! Sans l'implication et l'appui de plusieurs personnes, je n'aurais su le compléter. Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de mémoire, Stéphane Savard, qui fut le premier à m'encourager à entreprendre des recherches sur ce sujet. Je tiens également à remercier mes parents Carole et Benoit qui m'ont soutenu moralement et financièrement pendant ce long parcours. Un merci particulier à Michael pour ses nombreux conseils qui m'ont, tout au long de mes recherches et de ma rédaction, aligné dans la marche à suivre. Un grand merci à ma copine Élisabeth pour sa patience et son support, ainsi que pour ses grands talents de correctrice et de relectrice. Je remercie également tous ceux qui ont participé à, ou subit, mes interminables discussions au sujet des clubs privés, de la chasse et de la pêche. Soyez sûr que ceci m'a forcé à synthétiser mes idées, ce qui est le défi d'une vie, et à contribuer à améliorer la structure de ma pensée.

Une pensée toute spéciale à tous ceux qui m'ont transmis leur passion pour la chasse et la pêche, qui ont décroché mes poissons et installés mes vers de terre lorsque cela me rebutait étant tout jeune, qui m'ont montré leurs meilleurs « spots », qui m'ont enseigné leurs techniques et qui m'ont accompagné dans mes

sorties. Benoit, Ginette, Charles, c'est en partie grâce à vous que ce mémoire a vu le jour.

Pour finir, je tiens à remercier M. Lucien Lessard pour ses conseils utiles à mes recherches et tout particulièrement M. Henri Poupart pour avoir accepté de me rencontrer et d'échanger de nombreuses heures avec moi, en plus de m'avoir gracieusement offert ses précieux commentaires sur ce mémoire. C'est un honneur d'avoir pu vous rencontrer. Cette histoire est en partie la vôtre et j'espère y avoir rendu honneur avec fidélité et justesse.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES.....	iii
RÉSUMÉ.....	vi
INTRODUCTION	1
Historiographie	3
Histoire du militantisme politique des années 1960-1970	3
Histoire de l'environnement	6
Histoire politique de l'environnement	11
Les clubs privés : État des recherches	16
Problématique et hypothèse.....	22
Sources et méthode	24
Division du mémoire	26
CHAPITRE I	
LES CLUBS PRIVÉS, LE PORTRAIT DE LEUR IMPLANTATION ET LEUR RAISON D'ÊTRE PHYSIQUE ET MORALE	28
1.1 Les variables du terme « Club » et définition d'un « Club privé »	28
1.1.1 Les associations de chasse et pêche.....	29
1.1.2 Les clubs « outfitters » ou pourvoiries	30
1.1.3 Les clubs sur territoire privé.....	32
1.1.4 Les clubs privés de chasse et de pêche	33
1.2. Histoire de la mise en place des clubs privés	35
1.2.1 Les grandes périodes historiques.....	35

1.2.2 Les raisons de la mise en place et du maintien des clubs privés par les responsables politiques.....	37
1.2.3 Les raisons du maintien des clubs privés par les responsables politiques.....	40
1.2.4 La constitution du « membership » des clubs privés.....	43
1.3. Les opinions favorables aux clubs privés et les valeurs associées à leurs partisans.....	46
1.3.1 L'appui aux raisons économiques et environnementales	47
1.3.2 Une vision paternaliste de la conservation	49
1.3.3 La recherche de privilèges	52

CHAPITRE II

OPPOSITION AUX CLUBS PRIVÉS : LES INDIVIDUS ET GROUPES MANIFESTANTS, LEURS ARGUMENTS ET IDÉOLOGIES.....

2.1 Les principaux acteurs de la lutte contre les clubs privés et leurs moyens de pression	59
2.1.1 Les acteurs journalistiques : Serge Deyglun et Henri Poupart.....	60
2.1.2 Le Mouvement d'abolition des clubs privés sur les territoires de la Couronne (MACPTC)	63
2.1.3 La CSN	68
2.1.4 Lucien Lessard	71
2.2 L'argumentaire, les opinions et les valeurs des opposants aux clubs privés.....	74
2.2.1 Un conservationnisme tourné vers l'égalité des chances et un travail d'éducation populaire	74
2.2.2 Le braconnage comme moyen de résistance et d'appropriation du territoire.....	77
2.2.3 Ouvrir le territoire pour la masse et en faveur d'une société de villégiature.....	85
2.2.4. Le nationalisme québécois : décolonisation, maître chez nous et rapport à l'Autre américain.....	91

CHAPITRE III

L'IMPACT DE LA CONTESTATION EN MATIÈRE DE DÉCLUBBAGE SUR LA CLASSE POLITIQUE	99
3.1 Gabriel Loubier.....	100
3.2 Claire Kirkland-Casgrain.....	103
3.3 Claude Simard	112
3.4 Yves Duhaime	124
3.4.1 Le début du mandat	124
3.4.2 Opération gestion faune	127
3.4.3 Fondation des ZEC et déclubbage du territoire	130
3.4.4 Critiques et pressions contre l'Opération Gestion Faune.....	137
3.4.5 Bilan de la première année d'existence des ZEC.....	141
3.4.6 Un déclubbage incomplet.....	144
3.5 Lucien Lessard	146
CONCLUSION.....	152
ANNEXES.....	157
BIBLIOGRAPHIE.....	162

RÉSUMÉ

Durant les deux dernières décennies du 19^e siècle, les clubs privés de chasse et de pêche voient le jour au Québec. Visant la protection faunique sur les territoires publics via l'attribution de baux accompagnés de droits exclusifs, ce système se répand et gagne en importance entre 1945 et 1966. Au tournant des années 1960, les manifestations de mécontentement à l'égard des clubs privés de chasse et de pêche se font entendre à travers divers médias. Dans la décennie qui suit, plusieurs personnes (journalistes, hommes politiques) et groupes de pression (MACPTC, CSN) participent aux manifestations qui feront prendre à une lutte marginale et régionale des airs de véritable débat de société. Pendant les années 1970, les débats médiatiques, les occupations et les mesures politiques se succèdent jusqu'à l'abolition du système en avril 1978.

À travers cette décennie, maints politiciens se succèdent à la barre du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et plus tard du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (Gabriel Loubier, Claire Kirkland-Casgrain, Claude Simard, Yves Duhaime et Lucien Lessard), tous étant aux prises avec de la tension et des pressions populaires. Ce mémoire se penche sur les discours, les valeurs et les idéologies véhiculés par les opposants à ce régime des clubs privés, en les remettants dans leur contexte sociétal et politique. Il analyse l'impact direct et indirect qu'ont eu les militants et groupes de pression sur les mesures gouvernementales menant au déclubbage.

Mots clés : club privé de chasse et de pêche, club privé, occupation, groupe de pression, déclubbage, Henri Poupart, Lucien Lessard, Yves Duhaime, Opération accessibilité, Opération Gestion Faune, ZEC, MACPTC, SACERF

INTRODUCTION

Le premier novembre 2015, une importante hausse des montants versés pour payer les baux de location de chalets sur les terres publiques entre en vigueur sur le territoire québécois ; hausse autorisée par le ministre provincial des ressources naturelles Pierre Arcand. L'augmentation des coûts prévue de façon progressive sur cinq ans touche dès son application 46 200 Québécois. Les hausses tarifaires fluctuent d'un territoire à l'autre selon la proximité des villes ou des cours d'eau. Ces fluctuations passent de 11% pour les chalets situés près de La Sarre, à 350% à Maniwaki, jusqu'à atteindre 530% dans les alentours de Sainte-Thècle en Mauricie. L'augmentation moyenne est de 167%¹.

Le Regroupement des locataires des terres publiques du Bas-Saint-Laurent (RLTP) reconnaît que les coûts avaient été gelés entre 2003 et 2009 et qu'un rattrapage des frais de locations était à prévoir². Toutefois, le regroupement dénonce une hausse trop importante et rapide en affirmant qu'elle aura pour effet de limiter l'accès au territoire pour les plus démunis et la classe moyenne. Selon l'avis du regroupement, les coûts plus importants de location deviendront un luxe que seuls les plus nantis pourront toujours se payer. Dans ce débat, le RLTP obtient l'appui des fédérations des pourvoiries, des ZEC, ainsi que des chasseurs, pêcheurs et trappeurs gestionnaires du Québec³. Dans les jours qui suivent cette annonce, Réjean Thibeault, président du RLTP, affirme à divers médias : « On revient à une situation où on va sortir les gens de classe modeste et moyenne de la forêt par les coûts et on va amener seulement une classe de gens plus aisés à avoir accès à la forêt québécoise [...] On enlève l'accessibilité à coût raisonnable aux

¹ Jean-François BÉGIN, «Hausse des loyers sur les terres publiques: les villégiateurs sur les dents», 30 décembre 2015, (consulté en ligne le 7 décembre 2017), <<http://www.lapresse.ca/actualites/201512/29/01-4935392-hausse-des-loyers-sur-les-terres-publiques-les-villegiateurs-sur-les-dents.php>>

² *Ibid*

³ Jean-François BÉGIN, *loc. cit.*

Québécois en faisant un pareil tarif d'augmentation »⁴, ce dernier ajoute : « pour nous, c'est un recul 60 ans en arrière alors que le gouvernement mettait fin aux clubs privés. »⁵

Dans ce récent débat, le spectre des clubs privés est utilisé pour représenter l'accès difficile aux territoires de villégiature pour la majorité de la classe moyenne québécoise et pour critiquer l'octroi de droits exclusifs quant à l'utilisation des lacs, rivières et forêts québécoises. Force est d'admettre que, malgré de rares références lors de débats relativement marginaux, les clubs privés de chasse et de pêche semblent déjà bien loin dans la mémoire collective. Pourtant abolies depuis seulement 1978, ces institutions quasi centenaires ont marqué le paysage québécois durant plusieurs générations. À une époque où la chasse et la pêche sont des sports populaires pratiqués librement à travers le Québec avec la simple possession de permis adéquats, il semble avoir été oublié par la vaste majorité de nos contemporains le temps où le Québec était « clubbé » mur à mur.

Les accès aux forêts publiques et aux divers points d'eau sont aujourd'hui des droits dont plusieurs Québécois s'acquittent chaque année, par divers moyens. Il fut toutefois une époque où bon nombre de forêts, lacs et rivières n'étaient pas pleinement accessibles aux pêcheurs et aux chasseurs québécois. Cette époque est liée à l'ère des clubs privés de chasse et de pêche, qui s'étale sur près d'un siècle entre 1883 et 1978⁶. Possédées par divers membres restreints en nombre et prenant place sur les terres publiques, ces institutions permettaient à leurs propriétaires d'obtenir l'exclusivité de la chasse ou de la pêche sur une vaste

⁴ MéliSSa SA VOIE-SOULIÈRES, «Des locataires de terres publiques dénoncent la hausse possible des coûts des baux», 19 août 2015, (consulté le 7 décembre 2017), <<http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/08/19/002-terres-publiques-hausse-baux.shtml>>

⁵ Julien CABANA, «Baux sur les terres de la Couronne: Québec imposera des hausses faramineuses». 18 août 2015, (consulté en ligne le 7 décembre 2017), <<http://www.journaldemontreal.com/2015/08/18/quebec-imposera-des-hausses-faramineuses>>.

⁶ Bien que quelques clubs privés perdurent après cette date, nous y reviendrons lors du troisième chapitre de ce mémoire. La date officielle du début des concessions de clubs privés fluctue selon diverses sources. Certaines sources ministérielles, ainsi que des discours en Chambre affirment que ceci aurait débuté en 1883, tandis que d'autres interventions en Chambre, des chroniques radio et des articles de journaux affirment plutôt 1887. La nuance pourrait s'expliquer par l'apparition de certains projets embryonnaires, ressemblants à la formation de clubs privés sans en être encore officiellement, ceci prenant place entre 1883 et 1887.

proportion des meilleurs territoires de la province. Dès le début des années 1970, des groupes de pression et quelques personnes de la sphère médiatique et politique s'organisent, dénoncent et mènent des actions publiques pour lutter contre le maintien des clubs privés au Québec.

Historiographie

L'opposition aux clubs privés prend place dans une époque et une conjoncture particulière qu'il nous semble pertinent de définir avant de se pencher sur l'état des recherches sur ce sujet. Il nous apparaît nécessaire d'imbriquer l'histoire des clubs privés dans une historiographie plus large comportant diverses facettes de l'histoire québécoise, soit l'histoire du militantisme québécois des années 1960-1970, l'histoire environnementale et, finalement, l'histoire politique de l'environnement. Ceci nous permet de situer cette opposition aux clubs privés dans un contexte complexe et de mieux comprendre l'apparition et l'effervescence d'un mouvement d'abolition des clubs privés de chasse et de pêche en sol québécois au début des années 1970. À notre avis, une telle lutte prend place dans une conjoncture particulière, où une multitude de facteurs prennent simultanément place pour expliquer l'apparition de groupes de militants.

Histoire du militantisme politique des années 1960-1970⁷

Marcel Martel et Martin Paquet expliquent les changements qui surviennent dans les années 1960 quant aux rapports entre les militants et le gouvernement dans leur ouvrage *Langue et politique au Québec et Canada : Une synthèse historique*, publié en 2010. Selon ces auteurs, durant cette décennie, on assiste à

⁷ Pour Jean-Philippe Warren, l'histoire politique n'est pas une forme d'histoire dépassée et qu'elle n'a pas de prétention hégémonique sur les autres perspectives du passé. Il la définit ainsi: « L'histoire politique se concentre sur un champ plus ou moins automatisé de la société dont l'État est le centre, mais point l'aboutissement. » On peut donc y mélanger sans problème l'histoire culturelle, politique et sociale sans se limiter à des cadres fixes; Jean-Philippe WARREN, «Penser l'histoire politique au Québec avec Pierre Bourdieu : précisions conceptuelles et défis pratiques», *Bulletin d'histoire politique*, Vol. 22, no 2, 2014, p. 8.

l'effritement d'une culture politique de l'informel et de l'accommodement. Les membres de diverses communautés prennent ainsi publiquement la parole en s'affranchissant de leurs élus; les conflits ne sont désormais plus balisés par la classe politique. Désormais, la prise de parole citoyenne et les débats publics forcent l'État à réagir à la pression⁸. Cette prise de parole citoyenne se manifeste dans la participation de masse et la sensibilisation du public à plusieurs enjeux, ainsi que le recours à divers moyens de mobilisation publique : large couverture médiatique, manifestations, occupations, désobéissance civile, etc.⁹ Les groupes militants des décennies 1960 et 1970 adoptent ainsi un nouveau *modus operandi* pour porter leur message sur la place publique. Plus qu'avant, on observe un débordement du politique par rapport au cadre officiel de la politique étatique. Cette nouvelle réalité cadre parfaitement avec l'apparition et la multiplication des actions manifestantes contre l'existence des clubs privés.

Ce rapport entre idéologie et lutte de pouvoir est abordé dans la récente publication historique *De la représentation à la manifestation : Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIXe et XXe siècle*, rédigée sous la direction de Stéphane Savard et de Jérôme Boivin. Selon ces derniers, l'histoire des groupes de pression québécois n'a fait l'objet que de peu d'études historiques à ce jour, malgré leur omniprésence sur la scène politique¹⁰. Leur analyse permet de catégoriser les groupes de pression québécois en trois types : externes indirectes, externes directes et participants institutionnels aux processus décisionnels¹¹. Cette distinction est pertinente pour catégoriser les divers groupes qui tenteront d'influencer le gouvernement concernant les clubs privés de chasse et de pêche.

⁸ Marcel MARTEL et Martin PAQUET, *Langue et politique au Québec et Canada Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 129-130.

⁹ *Ibid.*, p.134. D'autres auteurs vont dans le même sens ; Sale KIRKPATRICK et Eric FONER, *Green Revolution : The American Environmental Movement, 1962-1992*, New York, Hill and Wang, 1993, p. 21. Ces auteurs affirment que la nouvelle génération des années 1960 apporte avec elle de nouveaux moyens de protestation dans les groupes.

¹⁰ Stéphane SAVARD et Jérôme BOIVIN (dir.), « Les groupes de pression au Québec : faire œuvre de défrichage », *De la représentation à la manifestation groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIXe et XXe siècles*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2014, p. 12.

¹¹ *Ibid.*, p. 22.

L'ouvrage de Sean Mills, *Contester l'empire : Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, expose les divers liens qui unissent les divers groupes militants montréalais des années 1960. On y constate l'importance de ne pas étudier les groupes de pression en vase clos, tant sur le plan théorique qu'idéologiques, la circulation et la réappropriation d'idées. L'auteur y rompt avec l'étude en vase clos des groupes de pression et tente de démontrer les liens théoriques qui unissent des groupes militants montréalais les uns aux autres, par la circulation et la réappropriation d'idées. Cette monographie nous aura démontré l'importance de repousser les frontières dans nos recherches, afin de prendre en considération l'impact et l'influence de l'extérieur, aussi bien pour les groupes de pression que pour la sphère politique. L'ouvrage de Mills sous-entend également l'influence des villes dans la circulation des idées vers le reste de la province¹². À l'intérieur de cette étude, Mills aborde partiellement les transformations que vit la CSN à partir du milieu des années 1960. Ainsi, sous Marcel Pépin et Michel Chartrand, la centrale syndicale se radicalise en prônant l'ouverture d'un deuxième front syndical. Affirmant que la vie des travailleurs peut être affectée par plus que le simple lieu de travail, la CSN décide d'étendre son appui technique et monétaire à des groupes de pression dénonçant divers problèmes dans la société québécoise¹³. En plus de l'ouvrage de Mills, l'ouverture du second front syndical est analysée dans la monographie *L'expérience syndicale au Québec : ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, de Jacques Rouillard. Selon lui, la CSN, dès la fin des années 1960, prône l'ouverture d'un second front pour dépasser la simple négociation collective et encourage dès 1967 la formation de comités d'actions politiques qui travaillent de concert avec divers groupes de citoyens dans le but de catalyser l'opposition populaire¹⁴. À coup sûr,

¹² Cette conclusion est d'ailleurs reprise par d'autres auteurs, dont Michèle DAGENAI, *Montréal et l'eau : Une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, p. 186. L'auteur affirme que des groupes de pression s'organisent, principalement à Montréal, pour dénoncer la pollution dans le fleuve Saint-Laurent. Voir aussi Samuel P. HAYS, *A History of Environmental Politics Since 1945*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000, p. 23-24.

¹³ Sean MILLS, *Contester l'empire Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011, p. 52.

¹⁴ Jacques ROUILLARD, *L'expérience syndicale au Québec : ses rapports avec l'état, la nation et l'opinion publique*, Montréal, VLB éditeur, 2008, p. 27.

les ouvrages de Mills et de Rouillard nous permettent de comprendre le rôle prédominant que joue le milieu syndical dans la prise de parole citoyenne et dans l'effervescence militante québécoise des années 1960 et 1970. En ce sens, l'appui syndical aux pressions populaires contre les clubs privés nous apparaît comme une excellente démonstration d'ouverture d'un second front.

Dans sa monographie *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Jacques Rouillard aborde de façon plus large la radicalisation du monde syndical des années 1960 et 1970. La Révolution tranquille aiguise l'esprit des diverses centrales syndicales, qui se radicalisent chacune à leur tour entre le milieu des années 1960 et le début des années 1970¹⁵. Les centrales syndicales souhaitent un réaligement de la société en passant par les institutions démocratiques et souhaitent une intervention de l'État dans l'économie ainsi que sur le plan social. Durant la même époque, le monde syndical se rapproche des idées nationalistes qui pénètrent la société québécoise. À partir des années 1960, et jusque dans les années 1980, un vent d'autonomisme syndical souffle sur le Québec¹⁶. Dans un article du même auteur, on apprend que l'essor des syndicats québécois commence durant la Seconde Guerre mondiale et s'accroît jusqu'en 1975¹⁷. Les publications de Jacques Rouillard nous permettent de comprendre la teinte nationaliste québécoise qui accompagne bon nombre de revendications et d'oppositions durant les années 1960 et 1970, ce qui inclut la lutte des contestataires québécois envers les clubs privés.

Histoire de l'environnement

Bien plus qu'une simple opposition politique, syndicale, nationale et citoyenne à des institutions, la volonté d'abolir les clubs privés est liée à

¹⁵ Jacques ROUILLARD, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2004, p. 139-140.

¹⁶ *Ibid.*, p. 148-150.

¹⁷ Jacques ROUILLARD, «Le militantisme des travailleurs au Québec et en Ontario, niveau de syndicalisation et mouvement de grèves (1900-1980)», *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 37 no 2, 1983, p. 204.

l'évolution du rapport entre la population québécoise et son environnement. Cette précision est primordiale pour comprendre la levée de boucliers du début des années 1970 contre les clubs privés de chasse et de pêche. Les clubs privés sont bel et bien une institution fondée par la classe politique et contestée plus tard par des groupes de citoyens soutenus par la sphère syndicale, mais ils prennent tout de même place dans un environnement sauvage et ont un impact direct sur l'exploitation et la préservation faunique. Ces institutions ont un fort lien avec la perception et l'appropriation populaire de la nature.

Dans l'article scientifique «L'Histoire environnementale: origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier», les auteurs Fabien Locher et Grégory Quénet retracent les origines de l'histoire environnementale. Ils y présentent ce type d'histoire comme étant un nouveau chantier intellectuel¹⁸ qui met au centre de ses recherches les éléments naturels dans un contexte politique¹⁹, ayant comme objectif d'imbriquer la nature dans l'Histoire²⁰. Dans un même ordre d'idées, Stéphane Castonguay affirme vouloir amener l'histoire environnementale au-delà du militantisme et renouveler les problématiques, les sources et les méthodes permettant d'interpréter les rapports de la société à son environnement²¹. Il considère que l'histoire environnementale est en plein essor dans les études historiques²² et que cette nouvelle façon d'étudier le passé emprunte beaucoup à d'autres disciplines comme la géographie historique, les études urbaines, les études des cultures matérielles ainsi que l'histoire sociale et économique²³. Dans son article : « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », il aborde brièvement l'œuvre de l'historien Paul-Louis Martin en soulignant sa contribution qui expose l'accès inégal aux territoires de chasse et aux rivières de pêche entre

¹⁸ Fabien LOCHER et Grégory QUÉNET, «L'histoire environnementale: origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 56, no 4, octobre 2009, p. 7.

¹⁹ *Ibid.*, p. 8.

²⁰ *Ibid.*, p. 11.

²¹ Stéphane CASTONGUAY, «Penser l'histoire environnementale du Québec : Introduction», *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, no 1, 2006, p. 11-12.

²² Stéphane CASTONGUAY, «Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale», *Globe revue internationale d'études québécoises*, Vol. 9(1), 2006, p. 19.

²³ *Ibid.*, p. 21.

des acteurs sociaux aisés et défavorisés²⁴. Lors du colloque « Positionner le Québec dans l'histoire environnementale mondiale », Jean-Claude Robert cherche les caractéristiques propres au Québec en plus de proposer des questions pour l'édification d'une histoire environnementale québécoise²⁵. Robert tisse ainsi des liens entre le Québec et les autres sociétés nord-américaines, tout en affirmant leurs différences²⁶ telles que leurs configurations sociales et culturelles. Il explique:

L'environnement est un enjeu social fondamental. Les groupes humains ont toujours eu des attitudes différentes et des modes d'accès variables aux différents éléments de leur environnement, en fonction de leur statut social. Les classes dirigeantes s'intéressent de près au contrôle et aux règles d'appropriation de l'espace. (...) Les classes et les groupes sociaux dominants choisissent d'abord et organisent l'espace selon leurs besoins. L'espace est ainsi un enjeu des luttes sociales. Mutatis mutandis, c'est aussi le cas pour l'environnement²⁷.

Ces divers écrits nous permettent de comprendre que l'environnement peut être l'objet d'enjeux sociaux et sociétaux, enseignements pertinents pour l'élaboration du présent mémoire. Comme le souligne Alice Ingold dans son article « Écrire la nature : De l'histoire sociale à la question environnementale ? », l'histoire environnementale vise à rassembler l'histoire naturelle et humaine²⁸, rassemblement que le présent mémoire tente de réaliser.

Participant au même colloque que Stéphane Castonguay intitulé « Positionner le Québec dans l'histoire environnementale mondiale », Jean-Claude Robert cherche les caractéristiques propres au Québec en plus de proposer des questions pour l'édification d'une histoire environnementale québécoise²⁹. Tout

²⁴ *Ibid.*, p. 32. Nous reviendrons sur cet auteur un peu plus tard dans cette introduction.

²⁵ Jean-Claude ROBERT, « L'histoire environnementale et l'historiographie du Québec », *Globe revue internationale d'études québécoises*, Vol. 9(1), 2006, p. 237.

²⁶ Jean-Claude ROBERT, *loc. cit.*, p. 240-241.

²⁷ *Ibid.*, p. 242..

²⁸ Alice INGOLD, « Écrire la nature : De l'histoire sociale à la question environnementale ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, no 1, 2011, p. 16-17.

²⁹ Jean-Claude ROBERT, « L'histoire environnementale et l'historiographie du Québec », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, no 1, 2006, p. 237.

comme Castonguay³⁰, Robert tisse des liens entre le Québec et les autres sociétés nord-américaines, tout en affirmant leurs différences³¹ telles que leurs configurations sociales et culturelles³². Ses écrits nous rappellent que l'environnement, bien qu'indépendant du cadre national, est malgré tout influencé par ce dernier. Le monde politique aurait donc un impact sur la nature, ce qui explique en partie l'existence de nuances en matière de gestion et de perception de l'environnement dans diverses sociétés voisines partageant pourtant une faune et une flore semblables. Ainsi, le Québec possède sa propre teinte en la matière, nuance très pertinente à comprendre dans le cadre du présent mémoire. Ce type de comparaisons sociétales en histoire environnementale est abordé par Richard Judd dans un article de 2006. L'auteur analyse la manière – différente – que les nations québécoises et américaines idéalisent la nature sauvage³³. Également, on apprend que l'influence du conservatisme et du militantisme environnemental est plus importante aux États-Unis qu'elle n'a pu l'être au Canada en histoire environnementale³⁴. Cependant, le Canada a un rôle important à jouer dans l'inclusion des classes dans l'histoire environnementale, ce sujet étant encore peu abordé dans l'historiographie³⁵. La lecture de cet article nous permet de prendre nos précautions face aux sources américaines, sans pour autant les rejeter. Les études et les modèles américains peuvent être pris en compte, mais pas transposés tels quels à l'expérience canadienne ou québécoise.

La monographie *Montréal et l'eau : Une histoire environnementale* écrite par Michèle Dagenais et publiée en 2011 traite de l'évolution de la villégiature et du rapport à la nature des Québécois. Les inquiétudes de la population liées à la

³⁰ Stéphane CASTONGUAY, *loc. cit.*, p. 19-20. Il y affirme qu'en histoire environnementale le Québec suivait un chemin similaire à l'Europe, tout en ayant ses spécificités régionales comme le Canada et les États-Unis.

³¹ Jean-Claude ROBERT, *loc. cit.*, p. 240-241.

³² *Ibid.*, p. 242.

³³ Les auteurs américains auraient tendance à voir la nature sauvage comme étant en voie de disparition, tandis qu'au Canada, la nature est présentée comme indomptable et fortement liée à l'économie; Richard JUDD, « Approches en histoire environnementale. Le cas de la Nouvelle-Angleterre et du Québec », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, no 1, 2006, p. 72-73.

³⁴ *Ibid.*, p. 74.

³⁵ *Ibid.*, p. 92.

pollution du fleuve Saint-Laurent naissent avec la montée en popularité des sports nautiques, tels que la pêche et la baignade. En raison de leurs plus nombreux loisirs en lien avec l'eau, les Québécois observent de plus en plus les effets de la pollution³⁶. Tout comme la population américaine durant l'après-guerre, les Québécois ont un intérêt croissant pour la préservation de la nature en milieu urbain³⁷. Les plans d'eau et la forêt sont désormais considérés comme des milieux dont la qualité est cruciale pour le loisir et la vie animale³⁸. Toutefois, au début des années 1970, les enquêtes sur la qualité de l'eau dépeignent le fleuve Saint-Laurent comme étant malade³⁹. Cette monographie nous explique que la volonté d'accessibilité au territoire, dans le cas présent à des points d'eau sains, est liée à une évolution des loisirs et de la perception de l'environnement par la population québécoise, en plus de nous exposer le contexte particulier dans lequel naîtra la contestation envers les clubs privés.

Histoire politique de l'environnement

L'histoire politique de l'environnement, ou l'histoire des groupes de pression ayant œuvré à transformer et influencer les débats environnementaux par leurs actions, leurs représentations, leurs discours et leurs valeurs, est un type d'étude historique émergent⁴⁰. Certaines études, rédigées dans les dernières années, commencent à peine à combler un vide historiographique en analysant et documentant des groupes militants environnementaux, tendance observable dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et même au-delà. Ces études nous permettent de mieux comprendre l'effervescence idéologique et le contexte militant dans lequel les manifestations anti-clubs prennent place au début des années 1970.

³⁶ Michèle DAGENNAIS, *Montréal et l'eau : Une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, p. 178.

³⁷ *Ibid.*, p. 178.

³⁸ *Ibid.*, p. 181.

³⁹ *Ibid.*, p. 186.

⁴⁰ Stéphane FRIOUX, « Pour une histoire politique de l'environnement au 20^e siècle », *Vingtième siècle ; revue d'histoire*, 2012, no 113, p. 3.

L'historienne Tina Loo, dans *States of Nature : Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, se penche sur la relation entre l'État et la préservation de la vie animale⁴¹. L'évolution des réglementations et des pensées en matière de protection animale au Canada est analysée et exposée. Adoptant une approche globale sur le plan géographique, l'auteure étudie les réglementations fédérales et provinciales ainsi que leurs évolutions et transformations à travers les époques. On y observe l'influence des idées progressistes américaines sur la réglementation canadienne⁴², le Canada faisant figure de société d'emprunt dans le domaine. Divers groupes d'intérêts, conservationnistes et environnementalistes, prennent position face au gouvernement et en influencent les prises de décisions étatiques et à divers degrés les décisions, les perceptions ainsi que les valeurs gouvernementales en matière de la conservation⁴³. Elle affirme: « thinking about environmentalism in terms of values, judgments, and power has led me to frame wildlife conservation as a normative project of social, economic, and political change⁴⁴. » Cette étude nous permet de comprendre que les groupes d'intérêt en conservation et leurs prises d'actions peuvent s'étudier d'un angle à la fois environnemental et sociopolitique⁴⁵.

François Duban, dans sa monographie *L'écologisme aux États-Unis : Histoire et aspects contemporains de l'environnementalisme américain*, explique l'évolution des mentalités américaines entre la période du conservatisme, caractérisée par son anthropocentrisme, et l'apparition de l'environnementalisme, lié au concept d'écologie, entre la fin du XIX^e siècle et les années 1970⁴⁶. La multiplication des groupes œuvrant pour l'environnement, de première et de

⁴¹ Le terme anglais employé est « Wildlife ».

⁴² Tina LOO, *States of Nature : Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, Vancouver et Toronto, UBC Press, 2007, p. 12.

⁴³ *Ibid.*, p. 4 à 6. Elle affirme que, malgré bien des mesures adoptées pour protéger la nature de l'action des citoyens « ruraux », ces derniers sont, paradoxalement, les principaux acteurs de mouvements visant à la protection et à la conservation d'espèces animales et d'habitats naturels.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁵ Dans son étude « pancanadienne », Tina Loo ne fait aucune mention des clubs privés du Québec, ce qui rappelle la faible place qu'occupent ces institutions centenaires dans l'histoire environnementale canadienne, malgré leur fort lien avec les valeurs de conservation, et l'impact des membres sur la classe politique à titre de groupe d'intérêt.

⁴⁶ François DUBAN, *L'écologisme aux États-Unis: histoire et aspects contemporains de l'environnementalisme américain*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2000, p. 27 à 32.

deuxième génération, entraîne un brassage et un entrecroisement d'idées parmi les divers groupes militants⁴⁷. L'évolution des valeurs environnementales peut bien être catégorisée par les historiens, dans divers cadres spatio-temporels, il n'en demeure pas moins qu'une telle étude nous rappelle que, malgré tout, une constellation idéologique peut s'observer chez divers groupes œuvrant pour des causes communes. Des militants ne partageant pas exactement les mêmes idées et valeurs peuvent se rassembler dans divers groupes d'intérêt et de pression. Une telle étude nous rappelle l'importance de ne pas adopter une vision statique des valeurs et idéologies véhiculées par des militants.

Au sujet de l'histoire environnementale et de l'évolution des mentalités des groupes environnementalistes, l'ouvrage : *Green Revolution : The American Environmental Movement, 1962-1992*, écrit par Sale Kirkpatrick et Eric Foner a retenu notre attention. Cette étude se concentre sur l'évolution de la pensée environmentaliste américaine, sur sa circulation dans la société ainsi que dans la sphère politique. Les auteurs remontent aussi loin que le XIX^e siècle pour observer l'évolution de la pensée environmentaliste américaine. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la classe moyenne, de plus en plus urbaine, tend à une plus grande proximité avec la nature lors de ses activités récréatives⁴⁸. Ainsi, la montée d'une classe moyenne dans l'après-guerre coïncide avec la volonté d'une portion de la population, qui a désormais le temps et les moyens, d'avoir plus accès à la nature⁴⁹. C'est au courant des années 1960 que les valeurs environnementales pénètrent la classe moyenne, mettant un terme à l'hégémonie du conservatisme, très en vogue durant le XIX^e siècle chez les membres de l'élite américaine. Comme nous l'avons vu chez Duban, les anciennes et nouvelles mentalités concernant l'environnement continuent d'évoluer malgré tout en

⁴⁷ *Ibid.*, p. 50 à 52. Durant les années 1960 et 1970, les groupes conversationnistes, parfois fondés au XIX^e siècle, continuent leurs activités avec l'appui de nouveaux membres issus d'une nouvelle génération. Parallèlement, de nouveaux groupes environmentalistes se multiplient. Même si leurs mentalités, leurs idées et moyens d'action diffèrent parfois, ces groupes ont pour but d'influencer les prises de décisions étatiques quant à la protection de la nature.

⁴⁸ Elle visite : parcs, jardins et zones sauvages.

⁴⁹ Sale KIRKPATRICK et Eric FONER, *Green Revolution : The American Environmental Movement, 1962-1992*, New York, Hill and Wang, 1993, p. 7

parallèle. La propagation de ces valeurs entraîne l'apparition de multiples petites organisations qui s'ajoutent aux organisations plus anciennes⁵⁰. La nouvelle génération de jeunes qui s'implique dans ces divers groupes de pression amène avec elle des visions et des moyens de pression différents de ceux des générations précédentes⁵¹ : sit-ins, protestations dans les rues, injonctions, etc.⁵². C'est ainsi que les actions politiques des divers groupes environnementalistes gagnent en importance durant les années 1960-70. Durant cette période, plusieurs groupes exercent de la pression auprès de la classe politique pour que celle-ci adopte des mesures visant à réduire la pollution⁵³. Jean-Guy Vaillancourt, dans l'article « Le mouvement vert du Québec : une perspective historique et sociologique » arbore une analyse similaire de la situation québécoise. Il affirme que durant les années 1960 et 1970, de nouveaux groupes conservacionnistes, plus radicaux que les prédécesseurs, deviennent des vecteurs de changements politiques et culturels de plus en plus présents sur la scène publique⁵⁴.

Dans *A History of Environmental Politics Since 1945*, Samuel P. Hays suit les traces de Sale Kirkpatrick et Eric Foner en étudiant comment l'augmentation de la production industrielle et l'urbanisation accrue de l'après-guerre entraînent inévitablement une augmentation ainsi qu'un rapprochement des sources et des effets de la pollution chez la population⁵⁵. La pression de l'Homme sur la nature devient ainsi de plus en plus visible au fur et à mesure que la consommation et le

⁵⁰ *Ibid.*, p. 5 à 24

⁵¹ Le conservacionnisme, très répandu au XIX^e siècle, est bien différent de la nouvelle vision environnementale qui apparaît durant les années 1960-70. Le conservacionnisme était autrefois porté principalement par une faible quantité de membres de l'élite de la société. Ses représentants s'opposent généralement à des projets géographiquement ciblés et veulent préserver des paysages et des lieux de l'impact humain. La nouvelle vision environnementale se répand quant à elle dans la masse populaire. La classe moyenne s'en empare au même rythme que cette dernière se rapproche de la nature dans ses loisirs. Les enjeux environnementaux deviennent donc, durant cette période, des enjeux pour tous. La lutte contre la pollution et les effets globaux de l'industrialisation sont visés par ces groupes, et non plus la protection d'un lieu unique.

⁵² Le terme exact est : "Sue the bastards" Voir Sale KIRKPATRICK et Eric FONER, *op. cit.*, p. 20.

⁵³ *Ibid.*, p. 34 à 38.

⁵⁴ Jean-Guy VAILLANCOURT, « Le mouvement vert au Québec : une perspective historique et sociologique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 2, 2015, p. 114-115.

⁵⁵ Samuel P. HAYS, *A History of Environmental Politics Since 1945*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000, p. 14-17

rejet de déchets s'accroissent avec l'urbanisation. Comme dans l'étude de Michèle Dagenais, dans la société d'après-guerre, la population toujours plus urbaine souhaite renouer avec la nature dans ses loisirs, ce qui augmente ses contacts avec les effets de la pollution industrielle⁵⁶. C'est ainsi que, plus les valeurs environnementales pénètrent la société américaine d'après-guerre, plus l'intérêt du public pour la nature s'accroît⁵⁷.

Ces deux dernières monographies américaines exposent la conjoncture nord-américaine d'effervescence des groupes militants environnementaux des années 1960 et 1970. Bien que le Québec ne fasse pas partie des États-Unis, cette province et ses habitants n'évoluent pas en vase clos. Comme Sean Mills l'affirme, les idées circulent et traversent les frontières⁵⁸, les valeurs des groupes environnementalistes n'y font pas exception. De tels ouvrages nous permettent de mieux comprendre l'apparition et l'évolution des groupes militants environnementaux de l'autre côté de la frontière, tout en comprenant mieux l'évolution des mentalités, qui passent du conservatisme à l'environnementalisme entre la fin du XIX^e siècle et les années 1960-70. Ces ouvrages, ainsi que celui de Duban, ont fortement influencé notre compréhension en la matière et grandement contribué à l'orientation analytique de ce mémoire.

Le dossier thématique du *Bulletin d'histoire politique* intitulé « Le militantisme environnemental au Québec », rédigé en 2015, lie politique et environnement ou, plus précisément, le militantisme québécois et les mouvements écologistes. Ce faisant, les directeurs de ce numéro, Valérie Poirier et Stéphane Savard, affirment que :

⁵⁶ *Ibid.*, p. 20

⁵⁷ *Ibid.*, p. 27-28

⁵⁸ Sean MILLS, *op. cit.*, p. 42. Voir aussi Tina LOO, *op. cit.*, p. 12. Elle aborde l'influence durant la première moitié du XX^e siècle qu'ont eue les progressistes américains dans l'intervention plus active du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans la conservation des ressources naturelles, animalières et végétales canadiennes. Enfin, voir Colin COATES, *Canadian Countercultures and the Environment*, Calgary, University of Calgary Press, 2016, p. 2 à 3, qui affirme que la contre-culture environnementale est un phénomène pancanadien influencé en partie par l'arrivée massive de jeunes Américains en sol canadien, jeunes fuyant la conscription des années 1960.

Les enjeux environnementaux s'inscrivent dans un cadre plus large de relations de pouvoir et de prises de parole citoyenne. Dès lors, la nature socialement construite de la sensibilité environnementale ne saurait cacher une réalité de plus en plus importante de nos sociétés contemporaines, à savoir « une incontestable présence politique de la question environnementale »⁵⁹.

Tout comme d'autres historiens précédemment cités, ils considèrent que le militantisme environnemental québécois prend son essor dans les années 1960-70, bien qu'il trouve ses sources dans les mouvements de conservation du tournant du XX^e siècle⁶⁰. Cet essor serait issu des changements majeurs qui surviennent dans la culture politique québécoise durant la même période. Cette nouvelle culture politique serait marquée par son importante prise de parole citoyenne et par l'influence de groupes de pression dans la sphère politique québécoise⁶¹. Les auteurs affirment également que certains historiens voient dans ces mouvements militants environnementalistes une forte couleur sociale et politique qui prédominerait sur la question purement naturelle des luttes et revendications. Ainsi, certaines luttes contre la détérioration de l'environnement pourraient être plus motivées par une question de justice sociale que par la défense des « droits » de la nature⁶².

Dans la même édition de ce *Bulletin d'histoire politique*, on retrouve l'article de Renaud Bécot « Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972 ». Selon Bécot, c'est au début des années 1970 qu'on assiste à « l'invention » politique de l'environnement⁶³. Il affirme que l'intensification de l'industrialisation d'après-guerre entraîne une certaine séparation de la population québécoise avec la nature⁶⁴. Face à la croissance de la pollution, la sphère syndicale commence à soutenir divers projets visant à

⁵⁹ Valérie POIRIER et Stéphane SAVARD, « Le militantisme environnemental au Québec, ou comment l'environnement est devenu un enjeu politique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 2, 2015, p. 17.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 20.

⁶¹ *Ibid.*, p. 22-23.

⁶² *Ibid.*, p. 21-22.

⁶³ Renaud BÉCOT, « Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 2, 2015, p. 48.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 50-51.

redonner des espaces verts à la population. Pour divers syndicats, la pollution industrielle altère le cadre de vie quotidien des travailleurs, et apparaît ainsi comme un facteur restreignant l'usage populaire de l'espace en limitant les possibilités de récréation⁶⁵. L'auteur aborde même la situation des clubs privés, à laquelle la CSN commence à s'opposer durant la seconde moitié des années 1960. Cette lutte est brièvement abordée par Bécot comme étant une opposition de certains syndicats à l'appropriation de la classe dominante de droits exclusifs dans les forêts de la province⁶⁶. Cette édition du *Bulletin d'histoire politique* est pertinente pour nos recherches, car il souligne le vide historiographique entourant le militantisme environnemental québécois en plus d'exposer et de théoriser l'émergence de la contestation environnementale québécoise durant les années 1960-70.

Les clubs privés : État des recherches

L'histoire de l'opposition aux clubs privés de chasse et pêche reste à faire. Les études historiques sur le sujet ne font pas légion et, dans certains cas, la thématique des clubs privés n'est abordée que de façon périphérique. Il est bien difficile de mettre la main sur une publication qui soit à la fois de qualité et récente au sujet des clubs privés. Un bon exemple du type de livre qu'il est possible de trouver est celui de Sylvain Gingras et Gaétan Genois, *Chasse et pêche au Québec, Un siècle d'histoire*. Bien que ce livre ait été publié en 1994, ce qui en fait l'une des plus récentes publications traitant de clubs privés, on constate vite que les auteurs n'utilisent pas la méthodologie historique. Bien qu'il traite d'histoire, aucun renvoi de bas de page n'y est fait. On retrouve seulement une bibliographie en fin d'ouvrage qui permet de voir les sources utilisées par les auteurs. L'analyse qui y est faite des clubs est très positive, les auteurs n'hésitent pas à lier directement l'existence des clubs à la richesse environnementale dont les

⁶⁵ *Ibid.*, p. 56.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 57.

Québécois « actuels » profitent⁶⁷. L'ouvrage a malgré tout l'avantage d'apporter des précisions sur certains clubs privés québécois. La lecture d'un tel ouvrage nous permet d'avoir rapidement accès à bon nombre d'informations, comme des noms et des dates utiles pour des recherches plus poussées. Malgré l'intérêt qu'un tel livre suscite chez un néophyte, cette synthèse n'est malheureusement pas suffisamment rigoureuse sur le plan méthodologique.

La publication méthodologiquement valable la plus souvent citée dans les quelques études rattachées à l'histoire des clubs privés demeure celle de Paul-Louis Martin, *La Chasse au Québec*. Cet ouvrage fut originalement publié en 1980, puis réédité en 1990. L'auteur, historien et chasseur, divise son ouvrage en deux sections, la première traitant de l'histoire globale de la chasse au Québec, la seconde servant à expliquer les techniques de chasse utilisées pour divers gibiers à travers les époques. Dans la première section du livre, l'auteur explique les raisons de l'apparition des clubs privés au Québec. Il y souligne également un fait qui pourrait expliquer le faible nombre d'études sur le sujet : en 1980, un feu ravagea un centre d'archives où se trouvait la majeure partie des documents traitant des clubs privés et de leur fonctionnement interne⁶⁸.

Au premier abord, la récente publication *Québec-Presse : Un journal libre et engagé (1969-1974)*⁶⁹ semblait pouvoir offrir une source d'informations très pertinentes sur le militantisme dirigé contre les clubs privés, vu l'orientation pro-ouvrière du journal et la couverture accrue de ce dernier au début des années 1970 concernant les occupations des clubs privés. Malheureusement, cet ouvrage s'avère plutôt être une publication subjective, écrite avant tout par des journalistes de l'époque ayant travaillé pour le journal. Le sujet des clubs privés et des groupes de pression qui s'y opposent n'est que brièvement abordé par l'auteur, ce

⁶⁷ Sylvain GINGRAS et Gaétan GENOIS, *Un siècle d'histoire : chasse et pêche au Québec*, St-Raymond, Rapides blancs, 1994, p. 10.

⁶⁸ Paul-Louis MARTIN, *La chasse au Québec*, Montréal, Boréal, 1990, p. 102.

⁶⁹ Jacques KEABLE, *Québec-Presse un journal libre en engagé*, Montréal, Écosociété, 2015, 170p.

qui ne nous permet pas de mieux comprendre la lutte opposant les manifestants aux clubs privés.

Du côté des études universitaires, aucune étude à ce jour ne s'est encore concentrée directement sur le militantisme entourant l'abolition des clubs privés au Québec. Tout comme dans le cas des monographies, il n'est pas possible de tirer des conclusions globales sur les angles d'approche des chercheurs pour y déceler des convergences ou des divergences majeures d'interprétation à travers le temps, faute d'un trop faible nombre de publications sur le sujet.

En 2008, Darin Kinsey dépose son mémoire de maîtrise intitulée : *Fashioning a Freshwater Eden : Elite Anglers, Fish culture, and State Development of Québec's "sport" fishery*. L'étude se revendique de l'histoire environnementale et vise à comprendre les changements environnementaux et culturels apportés au Québec par l'élite américaine. Kinsey y affirme que l'élite américaine a influencé la vision gouvernementale quant à l'importance de la protection et de la réglementation environnementale et qu'elle a participé à l'édification d'une diversité aquatique en sol québécois durant la seconde moitié du XIX^e siècle⁷⁰. Ce mémoire aborde notamment l'histoire du système de membership lié aux clubs privés. Kinsey remonte jusque dans la première moitié du XVIII^e siècle pour expliquer l'apparition des premiers clubs en sol américain. À cette époque, les clubs sont en fait des rassemblements de membres de la haute société s'organisant comme des fraternités et se définissant comme plus que des regroupements de simples pêcheurs, mais bien comme le fer-de-lance de la protection et de l'amélioration des habitats naturels aquatiques⁷¹. C'est cette même mentalité qui accompagne certains fondateurs des premiers clubs privés au Québec. Entre 1895 et 1915, ce sont des centaines de clubs privés américains qui voient le jour en sol québécois. Ces clubs sont une adaptation des « gentlemen's

⁷⁰ Darin KINSEY, *Fashioning a Freshwater Eden : Elite Anglers, Fish culture, and State Development of Québec's «sport» fishery*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Trois-Rivières, avril 2008, p. iii.

⁷¹ *Ibid.*, p. 119-120.

clubs » et ont pour but central la préservation et la protection de la nature⁷². Kinsey présente le *Triton Fish and Game Club* comme étant l'un des plus importants clubs privés américains parmi ceux en sol québécois. On observe donc que le but de cette étude est centré sur la présence de la pêche dans la culture américaine, canadienne et québécoise. L'histoire des premiers clubs privés est bel et bien abordée et permet une meilleure compréhension des clubs américains du Québec et des valeurs de leurs membres. Toutefois, il n'est pas question de militantisme ou d'opposition à ces institutions, cette thématique et l'histoire des clubs privés des années 1960 et 1970 ne faisant pas partie du spectre analytique de l'auteur.

Pascal Gagnon dépose en 2002 son mémoire de maîtrise à l'Université du Québec à Trois-Rivières intitulé *La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski, 1930-1980*. Ce mémoire porte sur l'accès au territoire et son appropriation dans le cadre de la pratique de la chasse⁷³. Gagnon y aborde de long en large le sujet des clubs privés dans la région de Rimouski. Selon l'auteur, la fondation de clubs privés durant les années 1880 apparaît comme une solution économiquement viable pour le gouvernement d'assurer une protection des terres publiques par cession baux⁷⁴. Dans son étude, il décrit certains clubs de la région de Rimouski, leurs compositions et leurs fonctionnements respectifs⁷⁵. Il affirme que la démocratisation de l'automobile et l'essor de la villégiature dans les années 1950 sont la genèse du mécontentement populaire face à ces institutions, car la population accède désormais plus facilement au territoire et n'apprécie pas de s'y voir empêcher l'accès⁷⁶. L'auteur affirme que les membres des clubs sont principalement issus de la grande bourgeoisie, de la moyenne bourgeoisie et de l'élite traditionnelle. Les clubs privés sont présentés comme une extension de la mainmise de l'élite sur la société québécoise⁷⁷. Dans un tel contexte, les

⁷² *Ibid.*, p. 121.

⁷³ GAGNON, Pascal, *La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski, 1930-1980*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université du Québec à Trois-Rivières, août 2002, p. 2.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 16.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 22.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 38-39 & 59.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 40 à 47.

braconniers apparaissent comme des contestataires des privilèges concédés aux clubs privés⁷⁸. De plus, il survole brièvement les sujets de l'apparition de groupes contestataires, comme le Mouvement d'abolition des clubs privés sur les Terres de la Couronne, des diverses actions entreprises contre les clubs durant les années 1950, 1960 et 1970⁷⁹, des premières révocations de clubs et de l'ouverture de zones d'exploitation contrôlées. Cet historien utilise diverses sources : journaux régionaux et nationaux pour retracer l'historique des luttes de groupes populaires ; fonds d'archives publics et privés pour comprendre l'établissement des clubs privés et leur fonctionnement interne ; ainsi que des entretiens avec des ex-membres pour recueillir leurs témoignages⁸⁰. Cette étude est l'une des rares du genre à traiter des clubs privés. Cependant, bien qu'il soit partiellement abordé, le sujet des groupes de pression contre ces institutions ne fait pas l'objet d'une recherche ni d'une analyse approfondie. Les groupes de pression ne sont mentionnés qu'en surface, l'auteur faisant à l'occasion des raccourcis que l'on peut sans contredit lier aux sources utilisées, qui sont plutôt limitées. Il faut mentionner que cette étude de cas de Pascal Gagnon est d'abord centrée sur la région de Rimouski et couvre une période temporelle vaste, ce qui ne lui permet pas de s'attarder à de tels détails.

La thèse de doctorat de Gaston Côté, *Domestiquer le sauvage : chasseurs sportifs et gestion de la grande faune au Québec (1858-2004)*, est sans contredit la plus pertinente et récente publication universitaire traitant des clubs privés de chasse et de pêche au Québec. Dans cette thèse, l'auteur cherche à examiner les changements de rapport entre la société québécoise et la nature, à travers l'étude de l'évolution de la chasse sportive au Québec. Bien que son étude ne soit pas centrée sur les clubs privés, elle aborde inévitablement le sujet de par l'omniprésence de ces institutions dans l'histoire du développement de la chasse sportive dans la province⁸¹. L'auteur affirme que durant l'après-guerre, le

⁷⁸ *Ibid.*, p. 55-56.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 64 à 69.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 4-5.

⁸¹ Gaston CÔTÉ, *Domestiquer le sauvage : Chasseurs sportifs et gestion de la grande faune au Québec (1858-2004)*, thèse de doctorat de l'Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, p. 2.

territoire de chasse de la province est saturé de par la grande présence des clubs privés⁸². Gaston Côté note que durant les années 1960, des opposants au régime se font entendre, et que des mouvements de contestations commencent à s'organiser pour revendiquer un meilleur accès au territoire⁸³. Concernant les contestations de ce régime, l'auteur note également que lors des années 1970, les diverses mesures entreprises par le gouvernement, marquées par une lenteur notable, laissent l'impression que les élus souhaitent gagner du temps par rapport à la possible abolition du régime⁸⁴. Dans cette thèse l'auteur aborde le discours des opposants aux régimes⁸⁵ et affirme que les contestations populaires obligent le gouvernement à modifier ces réglementations en matière d'accès au territoire⁸⁶. Bien qu'il mentionne rapidement diverses prises d'action étatique, l'auteur s'attarde plus particulièrement sur l'Opération accessibilité mise en place en 1971⁸⁷. Suivant la logique interprétative de sa thèse, il aborde avec plusieurs détails les mesures gouvernementales en matière d'ouverture du territoire⁸⁸. Il n'approfondit toutefois pas outre mesure les liens qui unissent les groupes de manifestants, leur discours et leurs manifestations aux décisions et aux mesures prises par l'État durant les années 1970.

Problématique et hypothèse

Ce survol des publications existantes au sujet des clubs privés nous expose un certain vide historiographique. Bien que des études traitent de divers sujets et angles d'interprétation reliés aux clubs privés, des recherches restent à faire concernant les groupes de pression qui se sont opposés à ces institutions, ainsi qu'à leur prise de parole dans l'espace public et médiatique. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'étude des groupes de pression et de leur impact sur la classe

⁸² *Ibid.*, p. 214.

⁸³ *Ibid.*, p. 237-238.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 246.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 247-248 et 255-257.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 258.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 261-263

⁸⁸ *Ibid.*

politique est un angle d'étude historique qui commence depuis quelques années seulement à prendre de l'essor. Aucune étude n'a été réalisée à ce jour pour permettre d'analyser l'apparition, les orientations idéologiques, les valeurs et l'impact des groupes de pression opposés aux clubs privés de chasse et de pêche. De plus, aucune étude n'a cherché à déterminer s'il existe bel et bien des liens entre les groupes de pression et l'abolition des clubs privés. Pour finir, certaines sources primaires, comme les vidéos et extraits radio de Radio-Canada, n'ont pas encore fait l'objet de recherches historiques concernant les groupes de pression opposés aux clubs privés. Le présent mémoire cherche à s'inscrire dans la nouvelle vague d'études des groupes contestataires et de leur impact sur la sphère politique. Nous pensons qu'une telle recherche sur l'abolition des clubs privés, de par l'ampleur des thématiques qu'un tel sujet entrecoupe (environnement, politique, syndicalisme, nationalisme), aura comme impact périphérique de mieux comprendre l'évolution des mentalités et de la culture politique québécoise des années 1970.

Actuellement, peu de recherches traitent des groupes de pression opposés aux clubs et de leurs discours quant aux clubs. Aucune recherche historique n'a tenté d'imbriquer cette contestation dans les courants plus larges d'opposition et de désobéissance civile qui marquent le changement de culture politique québécoise des années 1960-1970. De plus, aucun historien n'a encore tenté de lier les valeurs qui animent ces groupes de pression à l'évolution des idées et les grandes transformations culturelles, politiques et idéologiques qui touchent la population québécoise en cette même époque. La dimension idéologique présente dans les discours des groupes contestataires aux clubs privés, tout comme leur impact sur la classe politique, demeure une portion de notre histoire nationale qui reste à étudier. Nous souhaitons, à travers ce mémoire, défricher les connaissances autour de ces sujets, en plus de contribuer aux recherches concernant les clubs privés et les valeurs et idéologies qui animent leurs partisans. La problématique de ce mémoire sera donc d'analyser les valeurs et idéologies véhiculées par les partisans et opposants aux clubs privés de chasse et de pêche, et de mesurer

l'impact des groupes de pression opposés aux clubs privés sur l'abolition du système. Par cette démonstration nous cherchons également à exposer les liens entre les manifestations du début des années 1970 et l'abolition annoncée à la fin de l'année 1977.

À la suite de nos recherches, nous avançons l'hypothèse selon laquelle l'évolution des valeurs environnementales populaires, l'accroissement de l'influence syndicale, la hausse du nationalisme québécois, les transformations de la villégiature québécoise et la recherche d'égalité seraient tous des ingrédients expliquant l'apparition de groupes de pression et l'opposition envers les clubs privés de chasse et de pêche. Ainsi, les valeurs et idéologies véhiculées par les opposants des clubs privés sont issues d'un vaste spectre interprétatif où s'encroisent diverses valeurs. De plus, nous pensons que les prises d'action de divers acteurs et groupes de pression ont contribué, tantôt de façon directe et tantôt de façon indirecte, à mettre fin à l'ère des clubs privés au Québec en influençant la sphère politique. Nous pensons que les actions prises sur le terrain des groupes de pression et la prise de parole publique et médiatique de certaines figures de proue de la constatation ont influencé idéologiquement et parfois mené à l'action les responsables politiques. Nous soutenons qu'il existe un lien entre les occupations de clubs privés, ayant eu principalement lieu entre 1970 et 1972, et l'abolition du système en avril 1978. Sur le sujet, aucune étude n'a encore démontré sérieusement les liens qui unissent ces deux événements, plusieurs auteurs ne faisant que mentionner les occupations des clubs ainsi que l'abolition du système comme allant de soi. Nous pensons que ces deux événements, espacés par près de cinq ans, semblent avoir été liés par les historiens de façon plus téléologique que par de réelles recherches historiques approfondies sur les liens directs et indirects qui unissent les groupes de pression et la classe politique ayant aboli les clubs privés.

Sources et méthode

Pour mener à bien cette recherche, nous avons utilisé divers types de sources primaires, dont certaines n'ayant pas encore servi à aucun historien s'étant penché sur l'histoire des clubs privés. En contrepartie, certaines sources utilisées pour nos recherches ne seront pas étudiées pour la première fois dans un but historique, mais nous semblent si pertinentes qu'il nous est impératif d'y revenir. La période chronologique majoritairement couverte par nos sources s'étend entre le milieu des années 1960 et le début des années 1980, car c'est durant cette période que la majorité des actions militantes et des débats médiatiques concernant les clubs privés ont lieu. De façon encore plus spécifique, la majorité de nos sources sont contenues entre 1970 et 1978.

Premièrement, nous avons utilisé la publication d'Henri Poupart, *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, publiée en 1971 par les Éditions du Parti pris. Issue de cette période mouvementée de l'histoire québécoise, cette petite publication fait figure de phare pour la contestation et est considérée comme le manifeste contre les clubs privés à l'époque où cet enjeu était toujours d'actualité. Elle nous a dirigés dans l'établissement initial de nos recherches en traitant autant de l'histoire des clubs, que de celle des diverses valeurs et solutions alternatives au clubbage du territoire. Dans le cadre de nos recherches, nous avons également eu le privilège de discuter avec M. Henri Poupart.

Afin de constater la visibilité médiatique de diverses actions et occupations entreprises par les opposants aux clubs privés ainsi que les divers discours transmettant leurs valeurs, nous avons utilisé pour nos recherches des médias de masse. Des journaux à grand tirage comme *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil* font partie des sources consultées pour observer ce que la plus grande partie de la population québécoise peut lire sur le sujet. Également, le journal *Québec-Presse*, petit hebdomadaire pro-syndicaliste, fut une excellente source d'information pour suivre et comprendre la lutte contre les clubs privés au début des années 1970. Les occupations ainsi que les arguments de plusieurs opposants aux clubs privés y sont exposés. Ces diverses sources journalistiques offrent une bonne couverture

des actions prises, tant par les opposants que par le gouvernement, ainsi que les débats entourant l'abolition des clubs privés de chasse et de pêche.

Afin de comprendre les valeurs et positions des partisans et des opposants des clubs privés, en plus de dénicher diverses analyses quant aux décisions gouvernementales concernant les clubs privés, nous avons choisi d'utiliser la revue spécialisée *Québec Chasse et Pêche*. Cette revue mensuelle nous permet de suivre les joutes verbales et les analyses concernant les clubs privés et le déclubbage, en plus de bien exposer l'idéologie des groupes de pression, qui y est souvent mieux articulée que dans les journaux à grand tirage.

Dans le but d'analyser les démarches gouvernementales quant à l'élimination des clubs privés, mais aussi d'étudier l'évolution de la pensée des élus sur le sujet, nous utiliserons une série de procès-verbaux et de commissions ministérielles déposés à l'Assemblée nationale. De telles sources nous permettent de comprendre la logique qui articule les décisions gouvernementales et nous aident à mieux saisir les liens directs et indirects qui unissent les groupes de pression au processus d'abolition des clubs privés. Dans le même ordre d'idée, nous avons mené des recherches dans le fonds d'archives du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à la BANQ de Saguenay. Ces sources furent bénéfiques pour découvrir l'enchaînement des prises d'actions gouvernementales en matière de déclubbage, ainsi que pour comprendre les motivations des divers responsables ministériels.

Pour finir, nous avons utilisé des sources télévisuelles et radiophoniques, issues des archives de Radio-Canada. Les nombreux débats, discussions et entrevues sont des sources primaires encore inexploitées par les historiens. Cette quarantaine de documents radiophoniques et télévisuels, représentant l'entièreté de la collection montréalaise de Radio-Canada sur le sujet, nous permet de mieux comprendre les valeurs véhiculées par les opposants et partisans des clubs, d'analyser les raisons et les motivations qui animent les deux camps et de

constater les diverses réactions suscitées par l'adoption de lois et mesures gouvernementales.

Il existe certaines limites aux sources utilisées dans le cadre de cette recherche. Bien qu'avec l'utilisation de sources gouvernementales, ministérielles et journalistiques, nous cherchons à diversifier notre information, l'omniprésence de certains acteurs vient fragiliser cette diversité. En effet, messieurs Henri Poupart et Lucien Lessard étant très impliqués dans la lutte contre les clubs privés, on retrouve leurs interventions et leurs écrits très souvent en note de bas de page. Il pourrait s'en dire que diverses conclusions et analyses tirées le sont parfois grâce à des sources reliées à l'un de ces deux acteurs, il faut également souligner que nos sources primaires sont concentrées sur une période temporelle allant majoritairement de 1970 à 1978. Afin de remonter l'histoire des clubs et de la contestation, il nous a fallu parfois s'appuyer sur des analyses, interventions ou articles écrits durant cette période, mais posant un regard rétrospectif sur le passé. Cette limite est observable principalement dans le premier chapitre.

Enfin, dernière limite, le but central de notre recherche demeurant l'analyse et la compréhension des groupes manifestants contre les clubs, ainsi que leur impact sur la classe politique, nous n'avons pas centré notre recherche sur des sources ou archives spécifiquement liées aux clubs privés. À l'exception de certaines documentations ministérielles, les principales sources utilisées pour comprendre et décrire le fonctionnement des clubs privés sont issues de sources journalistiques, dont certaines peuvent, à divers degrés, être catégorisées comme hostiles aux clubs privés.

Division du mémoire

Le premier chapitre de ce mémoire établit la situation des clubs privés et de leurs partisans. À travers ce chapitre, nous définirons le terme « club privé » en le différenciant des nombreux autres types de clubs. Par la suite, nous y étudierons

en détail l'implantation des clubs privés en territoire québécois et observerons l'évolution dans le temps de ces institutions. Enfin, nous chercherons à comprendre les idéaux et motivations qui justifient l'implantation d'un tel système, tant du point de vue de ses partisans que de celui du gouvernement.

Le second chapitre se divise en deux parties principales. La première, plus courte, dresse un tableau des principaux acteurs et groupes de pression qui s'opposèrent aux clubs privés entre la seconde moitié des années 1960 et la fin des années 1970. Nous y étudierons les divers moyens qu'ils utilisèrent pour prendre part et pour stimuler l'opposition aux clubs privés. Dans la seconde moitié de ce chapitre, nous nous pencherons sur l'idéologie, les valeurs et arguments utilisés par les opposants aux clubs privés de chasse et de pêche. Cette partie du chapitre est divisée selon de grands regroupements idéologiques, et permet de constater l'étendue et la teneur des arguments justifiant l'abolition du régime.

Dans le troisième chapitre, nous chercherons à comprendre l'impact des groupes de pression sur la sphère politique québécoise. Le but d'un tel chapitre sera d'analyser les retombées directes et indirectes des groupes de pression dans l'adoption de diverses mesures gouvernementales faisant reculer les clubs privés au Québec, principalement entre 1970 et 1980. Ce chapitre suit les divers mandats des ministres du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de Gabriel Loubier à Lucien Lessard. Un tel chapitre nous permet également d'établir l'évolution des mesures étatiques sur plus d'une décennie et de comprendre les liens qui unissent les groupes de pression à la sphère politique.

Chapitre I

LES CLUBS PRIVÉS, LE PORTRAIT DE LEUR IMPLANTATION ET LEUR RAISON D'ÊTRE PHYSIQUE ET MORALE

Ce premier chapitre se concentre sur les clubs privés. Il se divise en trois sections principales : la définition technique des clubs privés, l'histoire de leur mise en place sur le territoire québécois et l'argumentaire déployé par leurs partisans pour justifier leur existence. La première section permet d'établir avec précision l'objet de recherche autour duquel s'articule le présent mémoire. La seconde section établit le contexte historique et se concentre sur l'analyse de la logique gouvernementale concernant l'apparition et le maintien du système des clubs privés. Finalement, la troisième section permet de connaître et d'analyser les arguments des partisans du système. Ce premier chapitre permet la compréhension de la situation globale des clubs privés dans le but d'établir le contexte historique, politique et théorique dans lequel les groupes manifestant et les pressions populaires contre l'existence des clubs privés prennent place durant les années 1970.

1.1 Les variables du terme « Club » et définition d'un « Club privé »

Bien que ceci puisse paraître superficiel pour le néophyte, la désignation « club » en est une très répandue à l'époque qui peut facilement compliquer la compréhension de l'objet principal de ce chapitre. Dans de multiples sources primaires, le terme « club » est employé et il est rare qu'il soit établi de quel type

de « club » il s'agit. Pour un chercheur, ces imprécisions limitent la compréhension, vu la multitude des regroupements revendiquant le terme « club »¹. Ainsi, la définition du terme « club privé » s'impose. Cette première section du chapitre a pour but de distinguer les « clubs privés » des nombreuses autres formes de « clubs ». Même pour l'époque, on constate que la population québécoise ne parvient pas à différencier les divers types de clubs, ce qui cause de nombreux problèmes de compréhension, spécialement au lendemain du « déclubbage »²³.

1.1.1 Les associations de chasse et pêche

Le premier type de club, existant toujours aujourd'hui, correspond à un groupe récréatif de passionnés de la pêche ou de la chasse. À l'occasion, certaines des associations de chasseurs et de pêcheurs se désignent sous la terminologie de « club ». Ces associations centrées sur le loisir sont accessibles pour tous, moyennant le paiement d'une carte de membre⁴. Ces associations sont répandues sur tout le territoire du Québec et ne sont ni locataires, ni propriétaires de terres ou de lacs. Leurs activités de villégiature se réalisent donc sur les territoires de la Couronne et les lacs libres. Ces divers clubs œuvrent dans de multiples domaines connexes à la pêche et la chasse. Il arrive par exemple que ces associations

¹ Annexe A ; Henri POUPART, « Quelques clubs de chasse et pêche plutôt... réservés », *La Presse*, 19 juin 1974, p. A2.

² Le terme n'est pas grammaticalement reconnu, mais couramment utilisé dans les discussions et débats de l'époque entourant les clubs privés. Dans le cadre de ce mémoire, ce terme est utilisé pour désigner l'abolition du régime des clubs privés, bien qu'il était également utilisé à l'époque pour désigner toutes formes de recul des clubs privés, notamment lors de révocations de certains baux de clubs privés.

³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche. Crédits du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche* (2), no. 101, 31^e législature, 3^e session, 31 mai 1978, p. B-3875.

⁴ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 20 mai 1975, 30^e législature, 3^e session, p. B-3400.

sensibilisent le public de leur région concernant l'environnement ou qu'elles offrent des cours récréatifs de techniques de chasse ou de pêche⁵.

1.1.2 Les clubs « outfitters⁶ » ou pourvoiries

Offrant également une grande ouverture au public, les clubs dits « outfitters » sont très répandus sur le territoire québécois durant les années 1970. Une très forte majorité de ces institutions arborent des noms comportant le mot « club », sans être des clubs privés. Les pourvoyeurs sont des entreprises privées qui opèrent dans un but commercial et mettent en place divers services et installations dans le but d'accueillir toute clientèle payante⁷. Du point de vue gouvernemental, les outfitters représentent un excellent moyen d'assurer l'ouverture du territoire au public pour des fins récréatives et ce, à moindre coût qu'une réserve ou un parc provincial⁸. Dès les années 1960, les recommandations à l'intérieur du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche vont dans le sens de l'accentuation de leur nombre⁹. Ces institutions pourvoient à la récréation et à l'exploitation du territoire en répondant à un double but : augmenter l'accessibilité du grand public aux activités récréatives ainsi qu'au territoire éloigné¹⁰.

Il existe trois catégories d'outfitters québécois qui se distinguent par leur rapport à la propriété du territoire où ils opèrent. Les outfitters de la première

⁵ Par exemple : le tir à l'arc ou la pêche à la mouche.

⁶ Le terme français grammaticalement accepté est « pourvoirie », mais durant les années 1970, l'anglicisme « outfitters » est le plus répandu. À titre d'exemple, l'association des pourvoyeurs québécois se nommait « L'Association des Outfitters du Québec ».

⁷ Il est à noter ici que divers « outfitters » offrent des plans « américains » et « européens ». Il s'agit simplement de désignation du niveau de luxe et de commodité offert aux clients, et non un plan offert au public étranger.

⁸ La notion de « moindre coût » fait référence aux comparaisons faites par la classe politique entre les coûts d'opération des pourvoyeurs et ceux de parcs provinciaux. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche*, le 11 mai 1972, no. 24, 29^e législature, 3^e session, 11 mai 1972, p. B-1359.

⁹ Wilfred M. CARTER, *Le Saumon de l'Atlantique au Québec*, Rapport sur le saumon et plan directeur pour l'aménagement de cette ressource, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, p. 147.

¹⁰ *Ibid.*, p. 174.

catégorie sont des propriétaires privés du territoire sur lequel prennent place leurs opérations. Ceux de la deuxième catégorie, beaucoup plus répandus au début des années 1970, sont des outfitters locataires de terres de la Couronne. Sur les territoires ainsi loués, les droits de pêche et de chasse leur sont exclusifs. Dans ce cas, il va de la responsabilité de ces pourvoyeurs d'aménager et de surveiller le territoire sous bail. Ces pourvoyeurs ont également le droit légal de poursuivre ou mettre à l'amende tout contrevenant à la loi dans les limites de leur territoire en matière de respect des droits exclusifs et des lois liées à la chasse et à la pêche¹¹. Enfin, les outfitters de la troisième catégorie, commençant à gagner en importance à partir des années 1970, sont ceux opérant sur le territoire libre de la province. Ces derniers ne possèdent ainsi pas le territoire ni l'exclusivité sur des terres de la Couronne¹².

À l'époque, il est possible de transformer un club privé en pourvoirie¹³ moyennant la modification du bail de location. Toutefois, durant les années 1970, un débordement est observable chez certains pourvoyeurs. Vu l'arrêt d'octroi de nouveaux baux d'exclusivité pour former des clubs privés à partir de 1970¹⁴, certains pourvoyeurs fondent des clubs outfitters et les opèrent à la façon d'un club privé. On parle de « pourvoyeurs de façade¹⁵ ». Ce procédé illégal mène les journalistes¹⁶ et le gouvernement¹⁷ à pourchasser les contrevenants.

¹¹ Henri POUPART, « Place aux lecteurs », *Québec chasse & pêche*, Janvier 1974, vol. 3, no. 4, p. 10.

¹² « Place aux lecteurs », *Québec chasse & pêche*, Décembre 1971, vol. 1 no. 3, p. 7.

¹³ Jean PAGÉ, « Le Baroux organisation exemplaire », *Québec chasse & pêche*, Juin 1972, vol. 1, no. 9, p. 38.

¹⁴ Nous y reviendrons dans le second chapitre.

¹⁵ Wilfred M. CARTER, *op. cit.*, p. 175.

¹⁶ Henri POUPART, « Des clubs privés... déguisés ! », *Québec chasse & pêche*, Juillet 1974, vol. 3, no. 10, p. 6.

¹⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 31 mai 1978, no. 101, 31^e législature, 3^e session, p. B-3861.

1.1.3 Les clubs sur territoire privé

Un autre type de club de chasse et pêche se dit « privé » sans pour autant être inclus dans la terminologie de « club privé ». Il s'agit de clubs « privés » structurés à la façon des « gentlemen's clubs » états-uniens¹⁸ de chasse et de pêche. La principale particularité de ces clubs est la possession du fond de terres ou du fond de rivières, caractéristique importante qui distingue les clubs privés états-uniens de ceux québécois¹⁹. Ce type plutôt rare de club « privé » est issu d'anciennes concessions terriennes faites durant les années 1930-40, dans lesquelles le gouvernement provincial a vendu le fond de terre et de rivière à des particuliers ou à des compagnies²⁰. Ces clubs utilisent le territoire de façon récréative, contrairement aux outfitters qui opèrent à des fins commerciales. Dans ces cas précis, l'exclusivité du territoire ainsi acquis est totale, car il relève de la propriété privée. Ces clubs « privés » ne seront pas touchés par les mesures entreprises durant les années 1970 concernant les clubs privés, de par cette situation de franc-alleu du territoire. La seule façon pour le gouvernement de reprendre possession d'un territoire ainsi cédé est de procéder par expropriation, une voie coûteuse²¹. De tels clubs s'observent sur certaines rivières à saumon. Ils sont donc désignés comme étant des clubs privés, mais ne le sont pas dans le sens que l'entend cette recherche, principalement de par leur possession du fond de terre sur lequel leurs activités prennent place.

¹⁸ Nous n'utilisons pas le terme de « Club américain » étant donné qu'il est déjà utilisé pour désigner un type bien précis de « club privé ». Nous y reviendrons sous peu.

¹⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970. (Paroles de Serge Deyglun)

²⁰ On ne parle pas simplement de droit riverain, mais bel et bien du fond de terres et du fond de rivières. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 7 et 8 juin 1971, no. 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2107.

²¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 10 avril 1980, 31^e législature, 4^e session, p. 5793.

1.1.4 Les clubs privés de chasse et de pêche

Les clubs privés de chasse et de pêche se distinguent de tous ces autres types de clubs. Tout comme certains pourvoyeurs, les clubs privés prennent place sur des territoires de la Couronne. À partir du milieu des années 1960, c'est le comité de location, faisant partie du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui est responsable de l'octroi des baux de location²². Jugé par certains comme étant dérisoire à l'époque²³, le coût de location se calcule selon une formule prenant en compte le nombre de milles carrés concédés ainsi que divers paramètres évaluant la qualité du territoire²⁴. Le système des clubs privés repose sur un échange entre droits et obligations qui demeure le même tout au long de son existence²⁵. Les clubs privés utilisent un principe de « membership »²⁶. Avec l'obtention d'un club privé, les propriétaires deviennent détenteurs de droits exclusifs de chasse ou de pêche sur le territoire loué²⁷. Puisque les territoires des clubs privés sont indépendants les uns des autres, il est permis à un individu de multiplier les cartes de membres dans divers clubs. Il n'existe aucune restriction sur le lieu de résidence des membres; ainsi, plusieurs « clubs américains » sont instaurés à diverses localisations dans la province²⁸.

Les membres d'un club assument collectivement les dépenses courantes, ont un droit de regard sur l'inclusion de nouveaux membres et élisent un conseil d'administration responsable de la gestion et de l'élaboration de budgets. Étant donné l'exclusivité de chasse ou de pêche que détiennent les clubs privés, l'administration de chaque club privé a le droit de poursuivre ou de mettre à

²² Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

²³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32485, « Les clubs privés: Québec recule-t-il? », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 4 novembre 1966. En 1966, les coûts varient entre 25\$ et 40\$/milles carré.

²⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Terme anglophone très répandu à l'époque pour désigner les membres d'un club privé.

²⁷ La grande majorité des clubs privés ont la double exclusivité de la chasse et de la pêche sur leurs territoires, mais certains clubs ne signent que pour obtenir des droits exclusifs sur la pêche. Cela s'observe principalement dans le cas des rivières à saumon.

²⁸ Dans les sources primaires, lors de l'utilisation du terme « club américain », il est question de club privé ayant une forte proportion de ses membres d'origine américaine.

l'amende les contrevenants aux lois de chasse et pêche sur son territoire²⁹. Ces droits n'incluent aucune exclusivité territoriale, ce qui permet théoriquement³⁰ au public de circuler librement sur le territoire « clubbé »³¹. Pour la population non membre, il est possible malgré tout d'avoir accès aux ressources fauniques et haleuses présentes sur le territoire d'un club, à condition d'être l'invité ou le pensionnaire d'un propriétaire de droits exclusifs. Toute pêche ou chasse sans cette permission est jugée comme du braconnage, et ce malgré la possession d'un permis de chasse ou de pêche valide³².

Les droits exclusifs s'accompagnent en contrepartie de diverses obligations. Un club privé doit premièrement faire respecter les lois de chasse et pêche de l'État par ses membres sur son territoire et aussi s'assurer que la population non membre respecte son droit d'exclusivité. Pour ce faire, chaque club privé pourvoit à l'embauche de gardien(s)³³, fonction qui peut aussi être remplie par un membre³⁴ ou par une association de protection³⁵. Aux yeux du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, diverses formes de protection sont acceptables tant que le territoire est adéquatement surveillé³⁶. Deuxièmement, les

²⁹ Henri POUPART, « Place aux lecteurs », *Québec chasse & pêche*, Janvier 1974, vol. 3, no.4, p. 10.

³⁰ Nous verrons plus tard que ce droit théorique est parfois bafoué par certains débordements associés aux régimes des clubs privés.

³¹ Le terme « clubbé » n'est pas grammaticalement reconnu, mais il est fréquemment utilisé à l'époque pour désigner le territoire de la Couronne sur lequel prend place un club privé. On dit de ce territoire qu'il est clubbé. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 9 mai 1975, no. 81, 30^e législature, 3^e session, p. B-3161.

³² Wilfred M. CARTER, *op. cit.*, p. 140.

³³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

³⁴ BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 8602-374 V2, Dossier Club Le Routin, *Questionnaire préparé pour le service de la conservation de la faune en vue d'interviewer les gardiens de clubs*, 25 octobre 1975.

³⁵ Ces associations permettent de mettre en commun le matériel et le personnel pour protéger le territoire et réduire les coûts d'opération liés à la protection du territoire, en plus de favoriser l'utilisation de matériel plus performant, mais trop coûteux pour les moyens financiers d'un club unique.

³⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 21 mai 1975, no. 97, 30^e Législature, 3^e session, p. B-3550.

clubs privés sont responsables de tenir des statistiques de leurs prises³⁷. Pour finir, ils assument les coûts d'aménagement de leurs territoires : installations, ensemencement, mise en place et entretien des routes.

En résumé, les clubs privés sont des concessions à vocation récréative, et ne sont pas instaurés dans la logique d'accueillir le moindre client³⁸. Les clubs privés, de par leurs droits exclusifs, sont des institutions restrictives pour le grand public, qui, *de facto*, est automatiquement non-membre. Ce système prenant place sur des terres publiques est unique au monde selon de multiples acteurs de l'époque³⁹.

1.2. Histoire de la mise en place des clubs privés

Cette partie du chapitre vise à proposer un historique de l'apparition et de la disparition des clubs. Puisque ces informations touchent des périodes temporelles majoritairement périphériques à notre recherche, nous avons tenu à ne présenter qu'un rapide portrait qui servira de mise en contexte à l'analyse des chapitres II et III.

1.2.1 Les grandes périodes historiques

L'histoire des clubs privés se découpe en trois périodes principales: l'émergence des clubs privés entre 1883 et 1945, leur accroissement entre 1945 et 1966, et leur décroissance entre 1966 et 1978. La période d'apparition (1883 à 1945) prend place entre le moment de la toute première concession d'un club

³⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

³⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 20 mai 1975, no. 93, 30^e Législature, 3^e session, p. B-3400.

³⁹ Cette constatation est mentionnée d'innombrables fois par divers observateurs, souvent des détracteurs du système des clubs privés. Voir entre autres « Les rivières à saumon réservées aux groupes privés », *Québec-Press*, 25 février 1973, p. 33.

privé et la fin de la Seconde Guerre mondiale. Selon des sources du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, on assiste durant cette période à une croissance lente du nombre de clubs privés, pour atteindre un nombre total de 615 baux concédés en 1945⁴⁰. Ensuite, la période de l'accroissement (1945 à 1966) prend place entre la conclusion de la Seconde Guerre mondiale et l'élection du gouvernement unioniste de Daniel Johnson. L'apogée du système est atteint en 1965, avec 2200 clubs privés et 30 000 milles carrés de territoire « clubbé »⁴¹. De ce nombre total, 1000 clubs privés furent attribués durant la courte période de six ans regroupant les deux mandats du gouvernement libéral de Jean Lesage⁴². La période de la décroissance (1966 à 1978) prend place entre l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale et la mise en place de « l'Opération Gestion Faune » en 1978⁴³. Dès l'entrée en poste de Gabriel Loubier à la tête du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, on assiste à l'opération « Déclubbage massif⁴⁴ » qui marque le début du déclin numérique des clubs privés. Il faut toutefois attendre le printemps 1970 pour qu'officiellement aucune nouvelle concession de club privé ne soit octroyée⁴⁵, ceux étant déjà en place à partir de cette période sont dès lors

⁴⁰ Originellement, notre source mentionne que la période d'apparition des clubs privés débute plutôt en 1887. Puisque, selon diverses sources, cette date peu variée entre 1883 et 1887, nous avons choisi d'inscrire la date la plus reculée afin d'uniformiser l'information rendue dans le texte suivi. Notre hypothèse sur cette fluctuation de date de début du régime des clubs privés est liée à la mise en place de projets embryonnaire entre 1883 et 1887. On ne parle pas encore d'un système clairement établi, mais on peut y constater les bases de ce qui allait inspirer la mise en place du système des clubs privés au Québec. BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 9001.0, Dossier 4.2 Faune Opération gestion général, *Communiqué Faune Québec, Opération gestion faune, document 2, par Division de la rédaction direction des communications ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche*, p. 3.

⁴¹ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 9001.0, Dossier 4.2 Faune Opération gestion general, *Mémoire au conseil des ministres, gouvernement du Québec, de : Yves Duhaime Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 1^{er} décembre 1977, p. 1.

⁴² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 10 février 1967, vol. 5 no.22, 28^e législature, 1^{ère} session, p. 1023.

⁴³ L'exception ici touche les clubs privés établis sur les rivières à saumon. Nous y reviendrons au chapitre 3.

⁴⁴ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, *Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution*, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Novembre 1977, p. 9.

⁴⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 21 mai 1975, no. 97, 30^e Législature, 3^e session, 21 mai 1975, p. B-3529.

reconduits ou révoqués. À partir du printemps 1970, le nombre de clubs décroît pour atteindre, à la veille de l'entrée en vigueur de « l'Opération Gestion Faune »⁴⁶ le 1^{er} avril 1978, le nombre de 1164 étalé sur 16,000 milles carrés de territoire.

1.2.2 Les raisons de la mise en place et du maintien des clubs privés par les responsables politiques

Durant les décennies 1880-90 et 1900, le gouvernement provincial prend conscience du danger que représentent la surexploitation et le braconnage des ressources fauniques ainsi que la nécessité d'en assurer la protection. L'ouverture du territoire, via l'aménagement de diverses villes en zones éloignées des centres urbains, entraîne une grande pression de chasse et de pêche sur le gibier, ce qui est caractéristique de la colonisation du territoire nord-américain durant cette même époque⁴⁷. Le territoire québécois étant énorme et les budgets gouvernementaux très limités⁴⁸, il est impensable d'entreprendre l'édification d'un réseau de gardes-pêche et de gardes-chasse dans l'ensemble de la province. La mise en place du système des clubs privés survient ainsi en réponse à une problématique particulière. Le 7 juin 1971, la ministre Claire Kirkland-Casgrain fait un retour sur cette situation : « il y a cent ans, lorsque le gouvernement avait décidé de donner des baux à des clubs privés, à des particuliers, c'était en considérant que le budget de la province était très limité et que le problème de la conservation était un

⁴⁶ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 9001.0, Dossier 4.2 Faune Opération gestion général, *Mémoire au conseil des ministres*, gouvernement du Québec, de : Yves Duhaime Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1^{er} décembre 1977, p. 1.

⁴⁷ Tina LOO, *States of Nature : Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, Vancouver et Toronto, UBC Press, 2007, p. 17.

⁴⁸ En 1885 le ministère du Service des Pêches, responsable de la protection de la faune, a un budget total de 4415\$ issus de la location de 35 rivières. Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 3143916, « La pêche à la ligne (2 de 5) », *Actuelles*, Diffusion le 29 mai 1979.

problème véritable⁴⁹. » Sept ans plus tard, un communiqué du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche arbore dans le même sens: « Le système avait été établi comme devant de fait, vis-à-vis le manque de ressources budgétaires de l'époque, assurer la protection de la faune dans les territoires éloignés des centres⁵⁰. » Ainsi, les clubs privés permettent au gouvernement québécois de « sous-contracter » la protection faunique⁵¹ sur son vaste territoire, dans un contexte de limitation budgétaire⁵². Au sujet des clubs privés et de la protection environnementale qu'ils offrent, le député unioniste Maurice Bellemare affirme le 14 mai 1963 :

L'arrêté ministériel du 12 février 1963 est éloquent. Il dit: " la politique de location de territoires de chasse et de pêche à des particuliers s'est démontrée très efficace comme mesure de protection du poisson et du gibier." [...] L'honorable ministre du Travail, le député de Saint-Maurice, disait dans une conférence de presse [...] le 15 mai 1961 [...] que les propriétaires de clubs avaient accompli un magnifique travail et que c'était grâce à eux si la forêt a été protégée, si les lacs foisonnent aujourd'hui de poissons⁵³.

Sur le plan économique, la signature de baux entraîne un certain revenu au gouvernement, mais cet apport demeure marginal. À la fin du XIX^e siècle, le faible nombre de routes pousse les locataires à installer leurs clubs près de centres

⁴⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 7 et 8 juin 1971, no. 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2094.

⁵⁰ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 9001.0, dossier 4.2 Faune Opération gestion general, Communiqué Faune Québec, Opération gestion faune, document 2 rédigé par la Division de la rédaction direction des communications ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, p. 2.

⁵¹ François Gagnon, député unioniste et ex-adjoint parlementaire du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche entre 1966 et 1969, va même jusqu'à affirmer en Chambre que les clubs privés font œuvre de mercenaires en matière de protection environnementale. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 11 et 16 mai 1972, no. 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-1358.

⁵² Cette analyse est également reprise par l'historien Paul-Louis Martin, *La chasse au Québec*, Québec, Boréal, 1990, p. 81 à 83 et 89.

⁵³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 14 mai 1963, no.55, 27^e législature, 1^{ère} session, p. 1389.

urbains souvent sur le bord du fleuve⁵⁴, ce qui expose la population de diverses régions à des locataires bien nantis, parfois étrangers. Ceci entraîne des retombées financières dans diverses communautés de régions éloignées, ce que l'État voit d'un bon œil⁵⁵. Avec la multiplication des clubs privés en territoire vierge, on assiste à l'édification de voies de pénétration dans divers territoires reculés⁵⁶, charge également remplie par diverses compagnies forestières, ce qui favorise la circulation sur le territoire. Pour assurer la pérennité des salmonidés dans les diverses rivières, les clubs sont responsables de l'ensemencement des cours d'eau sous baux, ce qui permet à l'État de concentrer ses propres budgets sur le territoire libre⁵⁷. De la même façon, les dépenses soutenues par les clubs pour assurer la protection, permettent au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche d'embaucher un minimum de gardes-chasse et de gardes-pêche pour surveiller le territoire libre.

Le système des clubs privés apparaît donc comme un moyen pour l'État de répondre à son problème particulier de protection à très faible budget d'un territoire étendu. L'économie d'un tel système réside plus dans l'absence de dépenses encourues pour l'État que par les gains générés par la location des terres de la Couronne⁵⁸. Plus qu'une décision issue d'un pragmatisme économique, ce

⁵⁴ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Question avec débat sur la nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no. 10, 31^e législature, 3^e session, 10 mars 1978, p. B-423.

⁵⁵ *Ibid.*, p. B-423.

⁵⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780402-01, « Dossier: Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche », *La semaine verte*, Diffusion le 2 avril 1978.

⁵⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 14 mai 1968, vol. 7, no. 39, 28^e législature, 3^e session, 14 mai 1968, p. 1627.

⁵⁸ Cette analyse diffère de celle amenée par Gaston Côté, qui affirme plutôt que les sommes perçues par l'État par l'octroi de baux sont la principale justification économique du maintien du système. Certes, les baux génèrent des revenus, mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse du principal avantage économique du système. Dès les années 1960 et durant les années 1970, des critiques s'élèvent dans divers médias selon lesquels les tarifs des baux sont très bas et ne représentent pas un revenu substantiel, notamment en comparaison avec les revenus générés par la vente de permis de pêche provincial. Voir Gaston CÔTÉ, *Domestiquer le sauvage : Chasseurs sportifs et gestion de la grande faune au Québec (1858-2004)*, thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, p. 213. Voir aussi, Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964 ; Archives Radio-Canada, Montréal,

choix de système apparaît également comme un bon exemple de « laissez-faire » politique, typique aux gouvernements québécois du milieu du 19^e siècle.

1.2.3 Les raisons du maintien des clubs privés par les responsables politiques

Bien que la réalité du Québec de la fin du XIX^e siècle et celle des années 1960 et 1970 soient différentes à bien des niveaux, les argumentaires justifiant le maintien du système des clubs privés restent similaires aux raisons expliquant initialement leur implantation dans le paysage québécois. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, formé en 1963 et responsable de la protection faunique, est considéré comme « l'enfant pauvre du gouvernement⁵⁹ ». En 1968, le rapport W. Carter⁶⁰, qui évalue la situation du saumon de l'Atlantique au Québec est déposé dans ce même ministère. Il aborde notamment le système des clubs privés de façon nuancée en mentionnant les raisons justifiant l'emploi d'un tel système : « S'il est avantageux économiquement pour une région de restreindre l'accès à un groupe choisi, il est dans l'intérêt commun de permettre une exploitation particulière⁶¹ [...] Ou si l'exploitation de la ressource peut compromettre sa sauvegarde, il est donc important de contrôler le degré d'exploitation⁶². » On peut ainsi observer que les raisons économiques et environnementales sont toujours au centre des raisons énoncées pour maintenir les

VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

⁵⁹ Paroles du ministre Claude Simard. La Fédération québécoise de la Faune, « Le congrès d'automne 1973 de la Fédération Québécoise de la Faune », *Québec chasse & pêche*, Mars 1974, vol. 3, no 6, p. 71.

⁶⁰ Ce rapport sera par la suite souvent cité dans les débats de l'Assemblée nationale durant les années 1970 au cours de débats entourant la question de l'abolition des clubs privés.

⁶¹ Wilfred M. CARTER, *op. cit.*, p. 144.

⁶² Ce rapport stipule toutefois dans cette même page : « Dans tout autre cas, l'exploitation des ressources récréatives par un ou des groupes exclusifs est indéfendable. » Nous y reviendrons dans le second chapitre. *Ibid.*, p. 145.

clubs privés : le rapport recommande le maintien des clubs privés là où les raisons biologiques et économiques le justifient⁶³.

L'argumentaire liant clubs privés et protection environnementale est très présent à l'Assemblée nationale durant les décennies de 1960 et 1970, bien que de façon plus notable durant les années 1960⁶⁴. Le rapport W. Carter mentionne, comme plusieurs intervenants partisans des clubs privés, que sans la présence des clubs privés, « les rivières de la province de Québec seraient peut-être aujourd'hui pour la plupart dénudées de saumons⁶⁵. » En 1969, le ministre Gabriel Loubier, malgré ses efforts pour réduire le nombre de clubs privés au Québec, les utilise comme moyen de protection des territoires « corridors⁶⁶ ». Il n'hésite pas à cautionner la formation de nouveaux clubs⁶⁷, ou à greffer ces territoires à des clubs existants pour assurer leur protection⁶⁸.

Durant les années 1970, les gardes-chasse et les gardes-pêche font souvent piètre figure dans les médias par leur trop faible nombre. Cela rappelle à la population la protection défailante qu'offre l'État, en comparaison aux clubs privés⁶⁹. On assiste au développement d'une croyance populaire, très répandue,

⁶³ *Ibid.*, p. 147.

⁶⁴ Diverses interventions de députés à l'Assemblée nationale se disent ouvertement favorables aux clubs privés durant les années 1960. Ce discours se transforme durant les années 1970, alors que les interventions sur le sujet sont plus nuancées.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 143-144.

⁶⁶ Un territoire « corridor » désigne une bande de territoire enclavée par des clubs privés et qui n'est pas facilement accessible pour les agents du ministère responsables de protéger le territoire non cédé sous bail.

⁶⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33146, « Clubs privés de chasse et de pêche - Union nationale », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 9 mars 1970.

⁶⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Bill 78 Loi de la conservation de la faune*, 11 décembre 1969, 28^e législature, 4^e session, p. 4184.

⁶⁹ Henri POUPART, « Éditorial », *Québec chasse & pêche*, Mai 1972, vol.1, no.8, p.5. Cet éditorial n'est pris qu'à titre d'exemple, les journaux, les revues ainsi que certains discours à l'Assemblée nationale débordent d'exemples de braconnage ou de pratiques illégales que l'on met sur le compte du trop faible nombre d'agents de conservation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. La question de leur manque d'équipement est également un problème maintes fois relevé.

concluant à l'incapacité de l'État en matière de protection faunique et présentant les clubs privés comme les seuls à pouvoir mener à bien cette protection⁷⁰.

L'économie (limitation des dépenses et profits) que réalise l'État grâce aux clubs privés demeure, tout comme lors de la mise en place du système, un argument utilisé pour justifier le maintien des clubs privés durant les années 1960 et 1970⁷¹. On observe que la problématique budgétaire demeure au centre des justifications du système, qui prennent plusieurs formes. Par exemple, en incluant les frais de locations, les investissements en aménagement, les coûts liés à l'ensemencement, l'édification de battures et l'embauche de personnel divers, le gouvernement évalue en 1971 qu'un saumon pêché de façon récréative dans un club privé rapporte en moyenne de 800\$ à 1000\$ à l'État québécois⁷². Les locataires de droits exclusifs sont à l'occasion présentés comme des pourvoyeurs d'emplois, embauchant guides et gardiens parmi les populations avoisinantes des clubs privés⁷³. Cette logique permet de lier les clubs privés à des bénéfices économiques pour l'État et la population québécoise.

Outre les arguments officiels, il est plausible de penser qu'une raison officieuse explique la prolifération et le maintien des clubs privés par la classe politique. Lors de l'étude des débats de l'Assemblée nationale, on constate que l'octroi de clubs privés pourrait avoir été utilisé par divers gouvernements comme récompense pour « les amis du régime⁷⁴ ». Lors de discussions en Chambre en

⁷⁰ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Novembre 1977, p. 8.

⁷¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 4069597, « Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche au Québec », *Aux vingt heures*, Diffusion le 3 mars 1978.

⁷² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no. 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2108.

⁷³ Wilfred M. CARTER, *op. cit.*, p. 153.

⁷⁴ Les sources qui nous permettent d'affirmer une telle hypothèse relèvent d'interventions de députés, ainsi que des articles de journaux relatant le problème. Nous avons préféré ici ne relater que certaines sources provenant des débats en Chambre, pour garder les critiques journalistiques sur le sujet pour d'autres sections de ce mémoire. Il n'existe pas à notre connaissance de preuve formelle et institutionnelle de cette forme de patronage.

1963, on apprend que le comité de locations responsable de l'octroi des clubs privés est constitué de sous-ministres⁷⁵ et n'est donc pas détaché de façon marquée des divers gouvernements qui prennent le pouvoir. Les rivalités partisans entre libéraux et unionistes se transposent donc sur l'octroi de clubs privés. En effet, les deux partis s'accusent mutuellement d'avoir révoqué des baux de club privés appartenant à des personnes ayant soutenu les partis défaits en 1956 et 1960. Ces révocations auraient été menées sous le couvert de raisons officielles comme le non-respect des obligations des clubs privés⁷⁶. Dans ces débats, les clubs privés sont présentés comme une récompense partisane, au centre « d'un jeu politique officieux » prenant place entre les deux principaux partis de l'époque. En 1978, le ministre péquiste Yves Duhaime dénonce cette pratique en accusant les libéraux et les unionistes de s'être prêtés à cette forme de patronage :

Je pense que ni l'un ni l'autre des deux partis politiques qui sont en face de moi ne peut se permettre une seule allusion au patronage en ce qui est de l'attribution des territoires de chasse et de pêche. Vous êtes des spécialistes, et vous l'avez pratiqué pendant des années. Tout le monde sait que, lorsqu'un gouvernement changeait, les exécutifs des clubs privés changeaient eux aussi, de crainte de perdre leur territoire⁷⁷.

1.2.4 La constitution du « membership » des clubs privés

Ces accusations de patronage qui touchent le système des clubs privés ne sont peut-être pas étrangères à la provenance de plusieurs des membres appartenant à ces mêmes clubs. Vu les frais importants pour permettre le maintien des activités d'un club privé⁷⁸, il n'est pas donné à tous d'être membre⁷⁹. Comme nous l'explique Darin Kinsey dans son mémoire, les parts d'un membre peuvent être vendues ou transférées, sous approbation de la majorité des membres, tout comme

⁷⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 14 mai 1963, no. 55, 27^e législature, 1^{ère} session, p. 1378.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 1383-1384.

⁷⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 20 décembre 1978, vol. 20, no 96, 31^e législature, 3^e session, p. 5197.

⁷⁸ Patrick DESDEMAINES-HUGON, « Pourquoi pas les européens ? », *Québec chasse & pêche*, Mars 1972, vol. 1, no 6, p. 83.

⁷⁹ Encore faut-il qu'un club vous permette d'obtenir une carte de membre.

il était possible pour ces derniers de voter l'exclusion d'un membre⁸⁰. Ainsi, ces institutions sont des lieux propices aux rencontres entre divers membres de l'élite sociale⁸¹ : sénateurs⁸², présidents, directeurs et propriétaires d'industries variées (minière, forestière, construction, pâtes et papiers, aluminerie, etc.), banquiers, dirigeants du domaine journalistique, membres du clergé, ex-politiciens, membres de la famille de divers élus et « en général, tout ce que le Québec compte de "bleus" ou de "rouges" de quelque importance »⁸³. Plusieurs des clubs prestigieux étaient la propriété d'importantes corporations multinationales et anglo-canadiennes⁸⁴. Malgré la présence d'une classe d'élite parmi les « membership »⁸⁵, il est à noter que la constitution des membres n'est pas homogène et se transforme à travers les époques. Bien qu'il n'existe pas de statistiques officielles de la constitution exacte des « membership » des clubs privés, il nous est possible de dégager deux grandes périodes qui amènent des locataires bien différents à fonder des clubs privés.

Durant les premières décennies de l'existence de ces institutions, les premiers locataires de clubs privés, notamment sur les rivières à saumon, furent majoritairement des personnes issues de la classe très aisée de la population ainsi que de richissimes Américains⁸⁶. Sur le sujet, l'historien Paul-Louis Martin affirme que la richesse en poisson et gibier du territoire a tôt fait d'attirer un grand contingent d'Anglais et d'Américains à venir se payer une chasse gardée dans cette Amérique libérale⁸⁷. Certains clubs américains mettent à leur tête des «

⁸⁰ Darin KINSEY, *Fashioning a Freshwater Eden : Elite Anglers, Fish culture, and state development of Québec's «sport» fishery*, PhD (thèse en études québécoises), Trois-Rivières, Université de Québec à Trois-Rivières, 2008, p. 123-124.

⁸¹ D'autant plus que les membres ont le droit de recevoir des invités de leur choix.

⁸² Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32369, « Les clubs privés de chasse et de pêche », *Présent édition métropolitaine*, Diffusion le 30 août 1966.

⁸³ « Quelques privilégiés », *Québec-Press*, 26 juillet 1970, p. 4A.

⁸⁴ Franklyn GRIFFITHS, « Le foisonnement des clubs privés au Québec », *Le Devoir*, 7 août 1972, p. 4.

⁸⁵ À titre d'exemple, Kinsey mentionne dans son mémoire qu'une carte annuelle de membre du « Triton Fish and Game Club » coûte 250\$ en plus de cotisations annuelles de 30\$ pour chacun de ces membres au tournant du XIX^e siècle. Kinsey, *op. cit.*, p. 123

⁸⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 3143916, « La pêche à la ligne (2 de 5) », *Actuelles*, Diffusion le 29 mai 1979.

⁸⁷ Paul-Louis MARTIN, *La chasse au Québec*, Québec, Boréal, 1990, p. 99.

hommes de paille canadiens » comme présidents ou secrétaires de club, afin de masquer à la population la forte proportion américaine de leur « membership »⁸⁸. Ces premiers bailleurs de clubs marquèrent l'imaginaire populaire. Durant les années 1970, l'opinion publique reste encore très influencée par cette image bien ancrée que la pêche au saumon, par exemple, n'est pratiquée que par de vieux riches⁸⁹, legs directement issus de ces tout premiers clubs privés à n'en point douter. Un journaliste affirme d'ailleurs en 1975, dans la revue *Québec Chasse et Pêche* : « c'est qu'on a l'impression que les rivières à saumon sont tellement éloignées, tellement privées. Tellement hors de portée du citoyen moyen qu'elles sont l'apanage des millionnaires⁹⁰. »

À la suite de la conclusion de la Seconde Guerre mondiale, comme nous l'avons déjà mentionné, le nombre de clubs privés se multiplie sur le sol québécois et spécialement durant la première moitié des années 1960. Ces clubs privés « de fraîche date » furent principalement fondés par des membres issus de la classe moyenne québécoise⁹¹. L'importante augmentation du nombre de clubs privés durant cette période permit à cette tranche de la population d'être nettement majoritaire parmi la totalité des membres de clubs privés durant les années 1970. En 1975, le ministre Claude Simard déclare : « il [est] faux de croire que les membres des clubs privés sont des millionnaires ou des riches Américains. [...] 75 pour-cent des membres des clubs privés sont de simples travailleurs, des ouvriers québécois et non pas des millionnaires ou encore des gens d'une classe privilégiée⁹². » À la veille du 1^{er} avril 1978, on rapporte au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche que sur les 27 000 membres officiels de clubs privés,

⁸⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTÉ, Sortie d'antenne, CDR32003, « Le gouvernement et les clubs privés », *Partage du jour*, Diffusion le 28 janvier 1964. Paroles de Serge Deyglun.

⁸⁹ Greg GUARDO, « Notre saumon de l'Atlantique », *Québec chasse & pêche*, Août 1972, vol. 1, no 11, p. 51.

⁹⁰ Annexe B ; André Y. CROTEAU, « Y a du saumon pour tout le monde », *Québec chasse et pêche*, Juillet 1975, vol. 4, no 10, p. 28.

⁹¹ « Les clubs privés ont encore un rôle à jouer au Québec », *Québec-Presse*, 17 décembre 1972, p.30. Gaston Côté tire la même conclusion quant aux changements dans la constitution du membership des clubs à partir des années 1960. Voir Gaston CÔTÉ, *op. cit.*, p. 207.

⁹² ⁹² « Les clubs privés ont encore un rôle à jouer au Québec », *Québec-Presse*, 17 décembre 1972, p. 30.

24 000 sont des Québécois⁹³, ce qui rompt avec l'image populaire véhiculée selon laquelle les clubs privés sont l'apanage des Américains. Il s'agit d'un autre exemple du legs des plus anciens clubs privés de l'histoire qui influence les perceptions de bien des citoyens encore durant les années 1970⁹⁴.

L'une des caractéristiques marquantes des clubs privés réside dans le nombre total de membres en comparaison à la superficie du territoire « clubbé ». Le système des clubs privés reluit d'une aura d'exclusivité par le faible nombre de membres que comptent en moyenne les clubs se partageant un vaste territoire. À titre d'exemple, lors de l'abolition de la majorité des clubs privés, le 1^{er} avril 1978, c'est un total de 27 000 membres de clubs privés, répartis dans 1 164 clubs prenant place sur 16 000 milles carrés de superficie, qui voient leurs droits exclusifs être révoqués⁹⁵. Tous les clubs ne sont pas de taille identique⁹⁶, mais nous pouvons affirmer sans nous tromper qu'un membre de club privé a la chance de fréquenter un territoire très faiblement exploité pour mener ses activités de pêche et de chasse.

1.3. Les opinions favorables aux clubs privés et les valeurs associées à leurs partisans

Aussi diversifiées que la population qui constitue les membres des clubs privés, les opinions et valeurs des partisans du système touchent un vaste spectre

⁹³ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 9001.0, Dossier 4.2 Faune Opération gestion general, Communiqué Faune Québec, Opération gestion faune, document 2, par Division de la rédaction direction des communications ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, p. 4.

⁹⁴ Il ne faudrait pas penser que la croissance rapide d'un type de membres issu de la classe moyenne entraîne la disparition des clubs privés de longue date, toujours détenus par des membres de l'élite québécoise ou étrangère.

⁹⁵ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 9001.0, Dossier 4.2, Faune Opération gestion general, Mémoire au conseil des ministres, gouvernement du Québec, de : Yves Duhaime Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1^{er} décembre 1977, p. 1.

⁹⁶ Gaston Côté mène une étude assez complète sur la question, en démontrant les écarts majeurs entre les anciennes et récentes concessions de clubs privés. Gaston CÔTÉ, *op. cit.*, p. 208-213.

d'interprétations. Il est difficile de cerner avec précision la provenance des défenseurs des clubs privés, qui sont généralement ceux à qui le système profite d'une quelconque façon, mais pas exclusivement : politiciens de divers paliers de gouvernement, membres et gardiens de club, divers journalistes ainsi que certains chasseurs et pêcheurs québécois, pour ne prendre que ces exemples. Il n'existe pas d'opinions ni de valeurs les unifiant. Nous pensons malgré tout qu'il est possible de dégager les grandes lignes de pensée des nombreuses prises de position sur ce sujet. Ce faisant, nous pourrions mieux comprendre les valeurs qui animent les partisans des clubs privés⁹⁷ ainsi que la logique derrière leurs arguments⁹⁸. Bien que ce mémoire se concentre sur l'analyse des groupes contestataires des clubs privés, comprendre les opinions et arguments des partisans des clubs permet de replacer l'opposition dans les débats globaux de l'époque. En comprenant les valeurs et idéologies qui animent les partisans des clubs privés, on en vient à mieux comprendre la logique derrière l'opposition des groupes manifestant vis-à-vis de ces derniers.

1.3.1 L'appui aux raisons économiques et environnementales

Les mêmes justifications économiques utilisées par l'État québécois et mentionnées plus tôt sont souvent utilisées pour justifier le système des clubs. Ces derniers adoptent la vision selon laquelle l'État réalise des économies grâce à l'emploi de baux: arrivée de capitaux extérieurs dans les régions québécoises⁹⁹, création d'emplois dans des régions éloignées des centres urbains aux prises avec des problèmes de chômage¹⁰⁰ et allègement budgétaire pour le gouvernement.

⁹⁷ Nous tenons à mentionner qu'il ne s'agit pas de classer en ordre d'importance les valeurs et idéaux des partisans des clubs privés. Nous cherchons simplement à exposer leurs idées et les valeurs dans leur ensemble.

⁹⁸ Pour les fins de cette étude, nous nous sommes concentrés principalement sur les valeurs et idéaux observables dans les débats des années 1960 et 1970 se rapportant au maintien des clubs privés.

⁹⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

¹⁰⁰ Tels que des guides ou des gardiens de club privé.

Également, nous pouvons affirmer que les membres et partisans des clubs privés sont préoccupés par la préservation faunique. La location de bail offre aux membres la possibilité d'aménager le territoire de façon à permettre au gibier et aux poissons de foisonner. L'ensemencement permet à diverses espèces de poisson de revenir dans des lacs d'où ils avaient disparu ainsi qu'à de nouvelles espèces populaires chez les pêcheurs d'être introduites¹⁰¹. Évidemment, cet objectif de préservation et d'ensemencement est réalisé dans une logique d'amélioration de la pêche et de la chasse pour les membres; il ne s'agit donc pas d'efforts désintéressés, mais le résultat n'en est pas moins observable. Les clubs privés sont généralement des lieux d'abondance de ressources fauniques, présentés comme de véritables îlots de reproduction pour diverses espèces animales¹⁰². En 1967, le ministre Gabriel Loubier reconnaît que les membres de clubs privés sont eux aussi responsables d'infractions, mais qu'en général ils se conduisent de façon honnête pour assurer la protection de la faune aquatique et terrestre¹⁰³. Il est possible de conclure que les valeurs environnementales véhiculées par les membres des clubs privés ont un lien avec leurs intérêts et bénéfiques en terme de récréation en nature; cette conclusion étant similaire à l'analyse de Samuel P. Hays, dans son étude *A History of Environmental Politics Since 1945*, qui associe le développement des valeurs environnementales à l'intérêt populaire pour la villégiature extérieure¹⁰⁴.

Les partisans des clubs privés n'hésitent pas à lier l'existence des clubs au maintien de l'équilibre faunique du gibier et du poisson. De multiples épisodes de saccages et de braconnages véhiculés par les médias à travers la province tendent à renforcer chez certains l'image que les clubs privés sont de véritables forteresses

¹⁰¹ André Y. CROTEAU, « L'histoire étrange des maskinongés de St-Tite », *Québec chasse & pêche*, Août 1973, vol. 2, no 11, p. 12-13.

¹⁰² Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 3143916, « La pêche à la ligne (2 de 5) », *Actuelles*, Diffusion le 29 mai 1979.

¹⁰³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 10 février 1967, vol. 5, no 22, 28^e législature, 1^{ère} session, p. 1027.

¹⁰⁴ Samuel P. HAYS, *A History of Environmental Politics Since 1945*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000, p. 27-28.

empêchant la population de détruire la faune¹⁰⁵. Au sujet de l'état d'un territoire fraîchement incorporé à la réserve de Portneuf, un journaliste raconte:

Les derniers rapports que j'ai reçus parlent de sentiers ressemblant à des dépotoirs, des lacs au fond desquels reluisent des bouteilles et canettes de bière et de liqueur, des camps dévalisés, ou tombant par terre, et surtout des lacs qui sont à toute fin pratique vides de truites. Pourquoi tout ceci? Ce terrain avait été enlevé au Club pour devenir une partie de la Réserve Portneuf, contrôlée et gardée par le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche¹⁰⁶.

En s'appuyant sur la grande quantité de poissons et de gibier présents sur les territoires clubbés¹⁰⁷, certains membres de club se présentent comme les protecteurs de la faune dans un contexte où le gouvernement n'arrive pas à organiser une protection faunique efficace¹⁰⁸. Divers intervenants en viennent ainsi à lier directement le clubbage à la protection faunique, parfois de façon indissociable¹⁰⁹. Dans cet argumentaire, la protection faunique prévaut sur la question d'équité sociale en matière d'accessibilité au territoire pour des fins de villégiature.

1.3.2 Une vision paternaliste de la conservation

Il est difficile de ne pas constater le paternalisme chez certains porte-étendards du système. Dans certains cas, ces interventions sont assumées, et l'intervenant favorable au club affirme que les Québécois « videraient » les lacs. Les porteurs de ce message tissent ainsi un lien entre l'appartenance d'un individu à une classe

¹⁰⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 11 mai 1972, no 24, 29^e Législature, 3^e session, p. B-1358.

¹⁰⁶ Thomas E. FARNSWORTH, « L'État doit travailler avec les Clubs », *Le Soleil*, 1 mai 1976, p.A4.

¹⁰⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

¹⁰⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

¹⁰⁹ À travers une critique sur l'application des ZEC (Zones d'exploitation contrôlées), un intervenant pro-club laisse entrevoir cette vision qu'un territoire fermé à la population est préférable pour la protection. Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35557, « Que sont devenus les clubs privés de chasse et de pêche? », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 23 juin 1978.

ou un groupe ethnique et sa prédisposition au non-respect de l'environnement. Ce type d'analyse n'est pas unique à la situation des clubs privés, et est répandue ailleurs au Canada concernant diverses communautés¹¹⁰. Face à cette menace, les membres des clubs se présentent comme les sauveurs de la nature. En 1964, lors d'un débat télévisé au sujet de la situation de la chasse et de la pêche récréatives au Québec, principalement centré sur la pertinence des clubs privés au Québec, M. Massicotte, président de « l'Association des clubs privés ¹¹¹ », affirme qu'il est impossible de se fier sur la population québécoise pour respecter les lois liées à la protection du gibier, à cause de leur manque d'éducation en la matière. Il affirme: « Tant et aussi longtemps que ce système de protection ne sera pas parfaitement organisé, ce serait un crime que de laisser la faune aquatique et terrestre à l'usage du grand public ». Il va encore plus loin et présente les clubs privés comme des institutions qui défendent la faune pour le bénéfice des Québécois. Selon lui, le jour où la population aura été suffisamment éduquée sur l'importance de la préservation et de la protection de la faune, les clubs privés pourront leur remettre une ressource intacte¹¹². Le journal *Le Soleil* publie en 1976 la lettre d'un lecteur qui qualifie le déclubbage de suicide et affirme que l'avenir de la faune est entre les mains des clubs et du gouvernement¹¹³.

Certains conseils d'administration de clubs sont indulgents envers la population des régions avoisinantes de leur club privé. Ils offrent quelques faveurs à une population frustrée par l'impossibilité de pêcher ou de chasser sur « son » territoire. À titre d'exemple, le Club Matamajaw, appartenant à la Canadian International Paper, qui possède les droits exclusifs sur 25 miles d'une des plus belles rivières à saumon du monde, permet à la population locale d'aller pêcher

¹¹⁰ Tina Loo fait référence à des croyances du genre véhiculées au tournant du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, comme par exemple : les immigrants asiatiques de Colombie-Britannique, ou les fermiers canadiens, qui sont jugés comme plus à risque de commettre des crimes contre la nature. Tina LOO, *op. cit.*, p. 41.

¹¹¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32003, « Le gouvernement et les clubs privés », *Partage du jour*, Diffusion le 28 janvier 1964.

¹¹² Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

¹¹³ Denis MICHAUD, « Le déclubbage est un suicide », *Le Soleil*, 1mai 1976, p. A4.

dans un « pool¹¹⁴ » précis, mis à sa disposition. Un journaliste raconte sur le sujet : « Les gens du pays n'avaient à proprement parler qu'un pool où aller pêcher sur cette rivière. On avait baptisé ce pool, "le pool des pauvres". Ce pool appartenait au club, mais par une tolérance toute paternelle, on laissait les gens du coin y pêcher¹¹⁵ ».

On constate dans l'étude des débats entourant les clubs qu'une portion de la population québécoise est convaincue que les clubs privés représentent le meilleur moyen de protéger la faune québécoise et est prête à accepter un système restreignant plutôt que de risquer de voir les lacs et les forêts se vider. À l'intérieur même du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, bien qu'on laisse en place le système des clubs, on comprend que ce maintien est dû au fait que dans le moment présent, les clubs privés sont la meilleure protection en vigueur, sans que ceci n'implique qu'il s'agisse d'une solution absolue¹¹⁶. Le ministre Gabriel Loubier affirme d'ailleurs en 1969 :

Si l'impératif de la démocratisation et de l'accessibilité au grand public des richesses naturelles renouvelables est important, il y a un autre principe qui doit jouer simultanément, et c'est aussi important : celui de la protection et de la conservation de ce patrimoine du Québec. Si, d'une façon inconsidérée, nous libérons, du jour au lendemain, tous les territoires de chasse et de pêche du Québec, c'est malheureux de le dire, mais nos bons petits Québécois qui ont, dans une grande proportion, une âme de braconnier, vont tout saboter et tout jeter par terre¹¹⁷.

On observe ici un excellent exemple d'appui aux clubs privés dans une logique de « moindre mal » en plus de constater le peu de confiance à l'égard des citoyens québécois qu'a la ministre quant à leur respect des lois de la faune. M. Loubier par la suite se dit favorable à une ouverture graduelle accompagnée de campagnes de civisme et d'éducation pour la population. Cette analyse est reprise entre autres par Jacques Labelle de la Fédération québécoise de la faune qui est

¹¹⁴ Une fosse à saumon.

¹¹⁵ J.B.S. HUARD, « Qui sera maître de la Matapédia ? Les braconniers ou... », *Québec chasse et pêche*, Décembre 1972, vol. 2 no 3, p. 48.

¹¹⁶ Wilfred M. CARTER, *op. cit.*, p. 169.

¹¹⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 20 mars 1969, 28^e législature, 4^e session, p. 962.

contre la suppression des clubs privés qu'il juge être un moindre mal par rapport à un territoire simplement livré en pâture au public¹¹⁸. Diverses sources nous laissent entrevoir qu'indirectement, une tranche de la population qui n'a en apparence pas d'intérêt personnel concernant les clubs privés, prend position en faveur de ces derniers, faute de la crainte qu'une ouverture du territoire s'accompagne d'épisodes de destruction faunique. Dans son livre *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, Henri Poupart rappelle que bien souvent le public québécois mélange la question de protection environnementale à celle d'accès au territoire¹¹⁹. En novembre 1977, une analyse menée par les fonctionnaires du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche conclut que « c'est en fait ce seul sentiment d'incapacité qui aujourd'hui empêche une sérieuse remise en question du système chez un segment de la population québécoise¹²⁰. » Ceci nous permet de constater qu'il n'y a pas que les membres qui peuvent considérer les clubs privés comme des protecteurs ; certaines personnes du grand public adoptent également cette vision¹²¹.

1.3.3 La recherche de privilèges

Il est commun de constater dans les sources médiatiques que divers intervenants défendent directement ou indirectement le maintien des clubs privés dans une logique de protection des droits exclusifs acquis par les membres de clubs. Plusieurs membres de clubs défendent le système des clubs privés pour leurs bénéfiques personnels. Malgré l'évolution dans la constitution des membres de clubs privés, l'appartenance au *membership* d'un club privé, quel qu'il soit,

¹¹⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

¹¹⁹ Henri POUPART, *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, Montréal, Parti pris, 1971, p. 131.

¹²⁰ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Novembre 1977, p. 8.

¹²¹ Il est difficile de repérer un exemple type. Nous avons analysé cette situation à la suite de la lecture de nombreux courriers des lecteurs, dans la revue *Québec Chasse et Pêche* durant l'ensemble des années 1970.

demeure une distinction sociale qui fait la fierté des détenteurs de cartes de membre¹²², que certains mentionnent à la façon d'un titre professionnel¹²³. Le prestige des plus anciens clubs se transpose sur l'ensemble des clubs, ce qui contribue à la fierté des membres, et ce, peu importe leur niveau de richesse individuelle ou leur appartenance à « l'élite » de la société¹²⁴. Ce lien entre privilège de « classe » et accession aux gibiers n'est pas sans rappeler les chasses gardées de l'élite sociétale, caractéristiques dans l'histoire anglo-saxonne¹²⁵. Le droit exclusif de chasse et pêche est un privilège très prisé, qui pousse bon nombre de clubs à limiter l'accès physique au territoire clubbé avec l'aide de pancartes, de barrières ou de clôtures¹²⁶, malgré que ceci soit illégal et outrepassé les droits détenus par les clubs privés¹²⁷. Plusieurs clubs privés agissent ainsi en propriétaires jaloux sur des territoires de la Couronne ou sur des rivières dont ils ne sont que locataires¹²⁸. Cette défense territoriale s'accompagne occasionnellement d'un gardiennage très sévère contre les personnes traversant le territoire d'un club privé, ce qui irrite les populations locales¹²⁹.

¹²² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 9 mai 1963, no 53, 27^e législature, 1^{ère} session, p. 1352.

¹²³ Léo HENRICHON, « Sur le sentier des Tee-Pees », *Québec chasse & pêche*, Octobre 1971, vol.1, no.1, p.30. Lors d'un récit d'aventures, l'auteur énumère les membres de l'équipe qui l'accompagne et souligne que l'un d'entre eux est membre d'un club. Cette précision nous rappelle que cet aventurier appartient à une classe à part, le distinguant d'une certaine façon des autres participants à l'expédition.

¹²⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

¹²⁵ Depuis aussi longtemps que le Moyen Âge, les classes privilégiées des États aux racines anglo-saxonnes se sont assurés divers types de contrôle à la fois sur des territoires ou sur certains types de gibiers. Tina LOO, *op.cit.*, p. 13.

¹²⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780402-01, « Dossier: Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche », *La semaine verte*, Diffusion le 2 avril 1978.

¹²⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commissions permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 9 mai 1975, no 81, 30^e législature, 3^e session, p. B-3161.

¹²⁸ André Y. CROTEAU, « La carte des territoires privés, clé de votre paradis secret », *Québec chasse & pêche*, août 1977, vol. 6, no 11, p. 54.

¹²⁹ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 8602-374 V2, Dossier Club Leroutin, Lettre de Edgar St-Pierre, chef de district à Marcel Payette, service des locations Tourisme, Chasse & Pêche. Jonquière, 26 février 1974, Re : Club Leroutin Dossier 5-65.

D'autres indices indirects traduisent un amour du calme et de la solitude chez certains membres. Comme il fut mentionné plus tôt, la proportion de membres par rapport au nombre de milles clubbés nous pousse à conclure que les membres cherchent l'isolement à travers leur club pour pratiquer leurs sports, mais également pour y pratiquer diverses activités de villégiature dépassant la chasse ou la pêche. À titre d'exemple, quelques mois après l'entrée en vigueur du déclubbage, on rapporte dans les médias que d'ex-membres ont retiré l'entièreté des pancartes de signalisation de leur ex-club, ce qui fait en sorte que la population, qui a nouvellement le droit de fréquenter ces territoires à des fins de villégiatures, s'égare sur le territoire¹³⁰. Ce faisant, les ex-membres s'assurent que l'accès à leurs lacs de prédilection, au moins pour un temps, reste inconnu du grand public. Cette recherche d'un isolement pour fins de villégiature dans les clubs privés fait directement l'objet d'études au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. En croisant les statistiques des prises de pêche des clubs à celles du nombre de jours de fréquentation, puis en les comparant aux données recueillies par les agents du ministère sur les territoires libres de la province, les experts du ministère émettent deux hypothèses : soit les membres des clubs ne déclarent pas une forte proportion de leurs prises, soit la fréquentation des clubs par les membres et leurs invités est réalisée pour des fins de villégiature autre que la pêche et la chasse. Les responsables du ministère optent pour cette dernière conclusion et évaluent que de 20 à 60% des jours de fréquentation, variable selon les divers clubs, sont réalisés à des fins autres que celle de la chasse et la pêche. Selon le ministère, cette situation s'amplifie durant les années 1970¹³¹. Grâce à de telles informations, il nous est possible de conclure que la défense des clubs privés s'explique en partie par la volonté des membres de préserver leur tranquillité et leur isolement, indépendamment de raisons liées à la chasse ou à la pêche.

¹³⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35557, « Que sont devenus les clubs privés de chasse et de pêche? », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 23 juin 1978.

¹³¹ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Novembre 1977, p. 3.

L'acceptation par dépit des clubs privés est également observable sous différentes formes parmi le grand public. Un journaliste émet l'hypothèse en 1972 qu'une portion actuelle des membres de clubs privés serait sans doute favorable à un système donnant droit à une certaine rotation territoriale parmi les locataires, faute de quoi ils doivent accepter le présent système et son hermétisme territorial¹³². Pour leur part, les habitants de Havre-Saint-Pierre cherchent au milieu des années 1970 un moyen de faire reconnaître leur mainmise sur le territoire de l'île d'Anticosti par le gouvernement provincial. Se basant sur la proximité de leur communauté avec cette île, les citoyens, opposés quelques années auparavant à la fermeture de ce territoire, demandent en 1978 que l'île soit clubbée pour l'utilisation unique des citoyens de la région¹³³. On constate dans ce cas précis que le concept de club privé est récupéré dans une logique d'appropriation de privilèges.

En conclusion, les clubs privés de chasse et de pêche sont issus d'un système établi en fonction de problèmes territoriaux, environnementaux et économiques bien particuliers. Leur implantation dans le territoire passe par trois phases qui verront leur naissance, leur apogée et leur déclin entre 1883 et 1978. La constitution de leurs membres est très variée et évolue avec le temps, passant d'une majorité de membres issus de l'élite sociétale à une majorité de cols bleus durant les années 1960. Malgré l'absence d'unité parmi les défenseurs du système, qui ne parlent pas d'une seule et même voix, des opinions et valeurs sont communes chez ces derniers. Ils associent les clubs privés à la préservation et à la protection de la faune terrestre et aquatique, grâce notamment à, leur

¹³² Il va sans dire que la taille et la qualité des divers clubs privés varie énormément, ce qui pourrait susciter l'envie des membres envers les baux d'autres clubs privés desquels ils ne sont pas membres. De plus il est probable que la vague de nouveaux clubs fondés dans les années 1960 n'ait pas nécessairement menée à l'édification de clubs privés aussi prestigieux et riches en gibiers et poissons que les territoires clubbés depuis des générations par les premiers bailleurs de fonds. Patrick DESDEMAINES-HUGON, « Pourquoi pas les Européens? », *Québec chasse & pêche*, Mars 1972, vol.1 no 6, p. 83.

¹³³ André-A. BELLEMARE, « Création de "clubs privés" régionaux ? », *Le Soleil*, 29 juillet 1978, p. C3.

aménagement faunique et leur gardiennage du territoire. En se fiant à divers exemples d'abolition de clubs privés, de nombreux défenseurs de clubs croient qu'une ouverture du territoire mettrait en danger la pérennité des ressources fauniques de la province. Ce faisant, ils adoptent une attitude paternaliste envers les citoyens québécois en présentant les membres et leurs clubs comme les défenseurs de la nature contre une population destructrice. De plus, de façon officieuse, on constate que le système perdure dans le temps, car il est utilisé de façon partisane, pour récompenser les amis du parti au pouvoir, et punir les partisans du parti défait aux élections.

Chapitre II

OPPOSITION AUX CLUBS PRIVÉS : LES INDIVIDUS ET GROUPES MANIFESTANTS, LEURS ARGUMENTS ET IDÉOLOGIES

« ... j'entends ici le Québec qui est un pays, c'est le seul pays au monde où ce principe des clubs privés existe. C'est pire qu'un vestige de féodalité. Il faut vraiment avoir été vaincu et dans un esprit d'un peuple de vaincus pour accepter des conquérants une situation comme celle-ci, une situation des clubs privés, où tout le monde se conduit comme un petit baronnet. Des baronnets. Où les gens jouent les petits seigneurs sur un territoire qui ne leur appartient pas¹. »

-Serge Deyglun, 1964

Bien que les clubs privés offrent divers avantages et soient défendus par des individus de toutes provenances, ces institutions ne font pas consensus. Ce système, quasi centenaire lors de sa disparition, est critiqué et contesté tout au long de son histoire. Cette contestation prend diverses formes et atteint son apogée à partir du tournant des années 1960 et du début des années 1970. Le second chapitre de ce mémoire se concentrera sur les argumentaires en leur défaveur ainsi que sur l'étude de divers individus et groupes contestataires ayant œuvré durant la période historique de la décroissance des clubs privés de chasse et de pêche.

En 1968, le rapport W. Carter émet l'analyse suivante : « Il existe deux sortes de protection: 1) une protection positive et constructive, 2) une protection négative et restrictive. La première méthode est sans aucun doute la meilleure,

¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

mais, dans notre société, il existe une catégorie de gens qui ne comprennent et ne répondent qu'à la deuxième méthode². » Les clubs privés sont liés à cette seconde méthode et divers opposants déplorent les inconvénients qui accompagnent la protection négative et restrictive des clubs privés.

À partir de 1966, les divers gouvernements provinciaux élus promirent tous durant leur campagne de mettre fin au régime des clubs privés. Toutefois, malgré la diminution en nombre de ces derniers, il faut attendre le 1^{er} avril 1978 pour que ce régime soit remplacé par celui des Zones d'exploitations contrôlées, ou ZEC³. Durant cette période, l'opposition aux clubs privés prend diverses formes. Dans ce chapitre, nous nous concentrons sur les principaux opposants à ce système, ainsi qu'à leurs arguments, valeurs et prises d'actions durant la décennie 1960, de façon marginale, et durant la décennie 1970, principalement. Ce découpage temporel est justifié par la couverture médiatique. L'opposition aux clubs privés s'étend sur une période temporelle bien plus vaste que les années 1960 et 1970, bien que ce mémoire se concentre uniquement sur cette période correspondant à l'histoire du crépuscule des clubs privés. Le premier exemple de contestation qui gagne une visibilité médiatique relative est le cas de la réserve de Forestville en 1965⁴, ainsi que les occupations menées à Thedford-Mines entre 1968 et 1969⁵. L'apogée des occupations et contestations des clubs privés est cependant atteint entre 1970 et 1972 avec l'apparition et la multiplication de groupes contestataires. Durant cet apogée, on assiste à un déplacement et à une effervescence des manifestations sur le territoire québécois, originalement dans la région au nord de Montréal en 1970, pour se propager par la suite dans le reste de la province dès 1971. L'apparition et la propagation des actions contestataires citoyennes dirigées contre le système des

² Wilfred M. CARTER, *Le Saumon de l'Atlantique au Québec*, Rapport sur le saumon et plan directeur pour l'aménagement de cette ressource, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, p. 182.

³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-801005-02, « DOSSIER : DÉCLUBAGE. », *La semaine verte*, Diffusion le 5 octobre 1980.

⁴ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche*, 11 juin 1981, no 29, 32^e législature, 1^{ère} session, p. B-1269.

⁵ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33922, « Abolition ou non des clubs privés de chasse et de pêche, Qc », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 12 décembre 1974.

clubs privés n'est pas sans nous rappeler l'analyse de Marcel Martel et Martin Paquet concernant la prise de parole citoyenne en matière d'aménagement linguistique⁶. Ils y affirment qu'à partir des années 1960, le rapport entre les citoyens et l'État se transforme. Dès lors, tout comme les membres de diverses communautés, les citoyens opposés aux clubs privés prennent publiquement la parole en s'affranchissant des élus, ce qui mène à des conflits non balisés par les élites politiques. Ceci force plutôt ces dernières à réagir et à intervenir face à un débat public⁷.

Ce second chapitre est divisé en deux sections principales. Dans la première moitié du chapitre, nous traiterons des principaux individus et groupes qui s'opposent aux clubs privés. Dans la seconde moitié du chapitre, nous nous concentrerons sur l'argumentaire et sur les valeurs des détracteurs des clubs privés. Les sources principalement utilisées sont issues des médias écrits, radiophoniques et télévisuels, ainsi que des documents et débats gouvernementaux. Nous nous concentrerons sur la prise de parole, ainsi que sur les actions prises par divers acteurs pour s'opposer aux clubs privés de chasse et de pêche.

2.1 Les principaux acteurs de la lutte contre les clubs privés et leurs moyens de pression

Dans cette première section du chapitre, nous chercherons à mettre en lumière les principaux acteurs, individus et groupes, qui ont marqué et stimulé l'opposition au système des clubs privés. Le choix des acteurs pour cette partie est

⁶ « La prise de parole citoyenne n'est pas la saisie d'un pouvoir, mais vise plutôt à faire pression dans le but de transformer la culture politique d'une société. Elle véhicule un discours politique [...] l'objectif ultime étant, pour les groupes de pression, de faire correspondre leurs intérêts personnels avec ceux plus généraux de la société. » Marcel MARTEL & Martin PAQUET, *Langue et politique au Québec et Canada Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 134

⁷ *Ibid.*, p. 129-130.

réalisé en fonction de la visibilité, tant médiatique que politique, de ceux-ci. Toutefois, nous ne prétendons pas qu'ils soient les seuls ayant œuvré dans cette lutte ni qu'ils aient dirigé l'opposition aux clubs privés, qui était décentralisée, tant sur le plan de son organisation qu'en termes idéologiques. Il est évident que la ligne directrice qui unit les divers opposants demeure la contestation du régime des clubs, mais il reste très difficile de classer leur appartenance de par l'étendue idéologique et territoriale de ces groupes contestataires.

Diverses associations de chasseurs et de pêcheurs prennent part aux contestations, sont actives lors d'occupations de clubs, rencontrent le gouvernement afin de porter leur message et fondent divers groupes de pression. Divers élus municipaux et provinciaux prennent également part aux débats et actions en défaveur du système. De nombreux travailleurs syndiqués et responsables syndicaux participent également aux nombreuses occupations de clubs et appliquent de la pression sur les élus. De façon marquée, mais non totale, de multiples chroniqueurs sportifs et journalistes plongent dans les débats et critiquent les clubs, leurs membres, la classe politique, et émettent de nombreuses suggestions dans la recherche d'une alternative politique au régime des clubs privés. Malgré tout, la majorité des contestataires sont des chasseurs et des pêcheurs québécois sans tribune officielle qui s'expriment dans les médias écrits, radiophoniques et télévisuels, participent aux occupations, braconnent sur des territoires clubbés, vandalisent les clubs et critiquent les gouvernements dans leur inaction face à cette problématique. Si les partisans des clubs sont généralement associés à une élite privilégiée détenant un certain ascendant sur la classe politique, les opposants des clubs privés peuvent être, au contraire, généralement considérés comme issus d'une classe populaire qui doit son influence à son nombre, plutôt qu'au pouvoir personnel de ses individus.

2.1.1 Les acteurs journalistiques : Serge Deyglun et Henri Poupart

Sur le plan médiatique, Serge Deyglun fait figure de pionnier quant à l'opposition aux clubs privés de chasse et de pêche. Durant les années 1960 et le

début des années 1970, il travaille pour *La Presse*⁸ comme journaliste. Ce dernier est considéré comme le premier chroniqueur de grand air du Canada français⁹. Dès les années 1960, il fait des apparitions dans diverses émissions télévisuelles et radiophoniques pour dénoncer l'existence des clubs privés. Son implication dans le débat demeure principalement d'ordre journalistique : il participe à diverses discussions publiques sur le sujet, publie bon nombre d'articles et de documents pour accentuer la pression sur la classe politique. À la fin des années 1960, il est au centre des accusations dirigées contre le ministre Gabriel Loubier, qu'il accuse d'avoir reconduit des centaines de clubs privés durant son mandat¹⁰. En 1971, son embauche par la revue *Québec Chasse et Pêche* lui donne une tribune supplémentaire pour continuer sa lutte. Son implication dans le débat est cependant écourtée par un cancer qui mène à son décès durant l'été 1972¹¹. Il est l'un des premiers opposants aux clubs privés durant les années 1960 qui profitent d'une aussi bonne visibilité médiatique pour faire circuler ses idées sur le sujet.

Journaliste à *La Presse* et au journal pro-syndicaliste *Québec-Presses*, Henri Poupart est une figure marquante de l'opposition aux clubs privés. Tout comme Serge Deyglun, son emploi de chroniqueur de chasse et pêche lui offre au début des années 1970 une bonne tribune médiatique¹². Dès la fondation de *Québec-Presses*, il obtient la responsabilité de la section « Plein air » du journal et s'en sert notamment pour publier maints articles dénonçant l'existence des clubs privés, en plus d'y relater les multiples occupations menées par certains groupes sur les territoires clubbés de la province. Sa grande contribution en la matière permet même au journal *Québec-Presses* de revendiquer le titre de premier journal ayant

⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32003, « Le gouvernement et les clubs privés », *Partage du jour*, Diffusion le 28 janvier 1964.

⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Extrait, CDR40126, « Chroniques chasse et pêche », *C'est pas tous les jours dimanche*, Diffusion le 30 décembre 1973.

¹⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33146, « Clubs privés de chasse et de pêche - Union nationale », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 9 mars 1970.

¹¹ « Hommages à un grand ami de la faune », *Québec-Presses*, 27 août 1972, p. 35.

¹² « Réservations pour les parcs : premiers rendus, premiers servis », *Québec chasse et pêche*, Janvier 1975, vol. 4, no 4, p. 54.

dénoncé le scandale des clubs privés de chasse et de pêche¹³. Dès 1970, à titre de journaliste, M. Poupart propage le débat et remet en question l'existence des clubs privés sur la place publique.

À l'automne 1971, M. Poupart fonde la revue *Québec Chasse et Pêche* et y occupe le poste de rédacteur en chef¹⁴ pour plus d'une décennie. Il s'agit de la première revue francophone d'Amérique spécialisée en chasse et pêche¹⁵, bien qu'elle traite également de questions environnementales et de problèmes socio-économico-politiques d'actualité. Cette revue mensuelle qui se veut apolitique¹⁶ publie énormément d'articles de journalistes, chroniqueurs et lecteurs qui, tout au long des années 1970, commentent et critiquent les clubs privés. En mai 1978, soit un mois à peine après l'abolition des clubs privés, la revue rejoint près de 300,000 lecteurs¹⁷. Les critiques publiées par cette revue spécialisée rejoignent un large public amateur de chasse et de pêche.

Henri Poupart est également l'un des membres fondateurs du Mouvement d'abolition des clubs privés sur les territoires de la Couronne (MACPTC). Dès l'été 1970, les actions entreprises par ce groupe, sur lequel nous reviendrons sous peu, contribuent à mettre M. Poupart à l'avant-scène médiatique dans divers débats et discussions publics ayant pour thème l'existence et le maintien des clubs privés au Québec. On observe donc que M. Poupart prend non seulement part aux débats d'idées qui concernent les clubs privés, mais qu'il est également directement impliqué sur le terrain dans diverses occupations de clubs privés avec le MACPTC.

En 1971 paraît son livre *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, œuvre phare de la contestation des clubs privés, publié aux Éditions du Parti pris. Cet ouvrage est lancé durant la période d'effervescence de la

¹³ Québec-Press, « L'hebdomadaire des VRAIS amateurs de chasse et pêche », *Québec chasse et pêche*, Décembre 1971, vol. 1, no 3, p. 63.

¹⁴ « Réservations pour les parcs : premiers rendus, premiers servis », *Québec chasse et pêche*, Janvier 1975, vol. 4, no 4, p. 54.

¹⁵ Serge DEYGLUN, « Éditorial », *Québec chasse et pêche*, Octobre 1971, vol.1, no.1, p.5.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Les éditeurs de Québec chasse et pêche, « Où va donc la Fédération québécoise de la Faune ? », *Québec chasse et pêche*, Mai 1978, vol. 7, no 8, p. 6.

contestation populaire envers les clubs privés et est considéré comme le manifeste de la lutte contre les clubs privés¹⁸. Dans cette petite publication, Poupart dénonce les agissements des clubs privés, énonce les raisons pour lesquelles ils devraient être abolis et avance des solutions de rechange que le gouvernement pourrait appliquer pour faire une meilleure gestion du territoire. À une époque où la question des clubs prend de l'ampleur, cette publication a l'effet d'une bombe, et contribue grandement à marquer l'opinion publique¹⁹.

En 1975, il est élu Président de l'Association des chroniqueurs de vie au grand air²⁰, ainsi que président du Conseil de la faune²¹, deux postes qui contribuent à son influence sur cet enjeu. Si Serge Deyglun fait figure de pionnier, Henri Poupart quant à lui est qualifié de premier artisan de la lutte pour l'abolition des clubs²². À lui seul, il rédige des centaines d'articles, participe à des douzaines de débats dans les médias et mène directement des occupations permettant de mettre à l'avant-scène médiatique la problématique des clubs privés au Québec. Bien qu'il ne soit pas le seul porteur de ces idées, il demeure à l'époque le journaliste engagé le plus visible dans cette lutte.

2.1.2 *Le Mouvement d'abolition des clubs privés sur les territoires de la Couronne (MACPTC)*

Le MACPTC est fondé à la suite des diverses rencontres d'un petit clan constitué d'Henri Poupart, Serge Deyglun, Marcel Boily²³, de plusieurs membres

¹⁸ Pascal Gagnon, *La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski, 1930-1980*, Mémoire de maîtrise en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, août 2002, p. 69.

¹⁹ Tout le monde en parlait, *Clubs privés de chasse et pêche : la fin d'un privilège*, Radio-Canada, reportage du 21 juillet 2009, (consulté en ligne le 16 avril 2015) < http://ici.radio-canada.ca/emissions/tout_le_monde_en_parlait/2009/Reportage.asp?idDoc=84458>

²⁰ « Réservations pour les parcs : premiers rendus, premiers servis », *Québec chasse et pêche*, Janvier 1975, vol. 4, no 4, p. 54.

²¹ « Henri Poupart élu président du conseil de la faune : Raymond Dion accède à la vice-présidence », *Québec chasse et pêche*, Octobre 1975, vol. 5, no 1, p. 14.

²² BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 9001.1 art : 3.9, années 1978 à 1980, Faune Opération gestion général. Article Québec-Science, juin 1980 « La nationalisation de la faune », p. 17.

²³ « Dans la région de Saint-Alexis 400 contestataires sur un autre lac », *Le Nouvelliste*, 13 juillet 1970, p. 8.

de l'association de chasse et pêche des loups de Ville-Émard²⁴ dont leur président M. Labelle, ainsi que du syndicaliste Roger Gill, présent à titre personnel²⁵. Ces quelques hommes fondent officiellement le 18 avril 1970²⁶ le groupe qui était appelé à devenir le fer-de-lance de la manifestation contre les clubs privés pour les années à venir. Leur motivation est notamment liée à l'inactivité de la classe politique au sujet de l'abolition des clubs privés²⁷ et à la trop forte concentration de clubs privés dans la région montréalaise, ce qui selon eux limite la villégiature²⁸. Les organisateurs prônent l'ouverture du territoire accompagnée d'une protection adéquate réalisée par l'État. Les fondateurs affirment à la radio : « Le but du mouvement ce n'est pas de faire la destruction, c'est la conservation²⁹ ».

Ce groupe de pression, applique une pression externe directe, c'est-à-dire qu'il ne s'insère dans aucun processus institutionnel et exerce des actions visant à générer de la pression sur les autorités politiques, pour en influencer les décisions³⁰. La première occupation de clubs privés du MACPTC a lieu le jour de la fête nationale, soit le 24 juin 1970³¹. Les organisateurs visent le « Saint-Bernard Club », club constitué de membres américains richissimes situé près de la ville de

²⁴ Henri POUPART, « Les Québécois, de bons tireurs », *La Presse*, 5 décembre 1972, p. C4.

²⁵ Informations tirées d'une rencontre personnelle de l'auteur avec Henri Poupert, printemps 2018.

²⁶ Henri POUPART, *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, Montréal, Parti pris, 1971, p. 110.

²⁷ Henri POUPART, « Territoires de la chasse et pêche 80% du Québec entre les mains », *Québec-Press*, 26 juillet 1970, p. 2A.

²⁸ Ce groupe se concentre initialement dans la région montréalaise, mais les occupations se multiplient aux quatre coins de la province dès 1971. Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33922, « Abolition ou non des clubs privés de chasse et de pêche, Qc », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 12 décembre 1974.

²⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33205, « Clubs privés chasse et pêche - renouvellement – contestation », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 2 juillet 1970.

³⁰ Jérôme BOIVIN et Stéphane SAVARD, « Pour une histoire des groupes de pression au Québec : quelques éléments conceptuels et interprétatifs », dans Stéphane SAVARD et Jérôme BOIVIN (dir.), *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIXe et XXe siècles*, Québec, Septentrion, 2014, p. 23.

³¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506242, « POLICE - PECHEUR - CLUB PRIVE - CLAIRE KIRKLAND-CASGRAIN », *Nouvelles*, Diffusion le 11 juillet 1970.

Saint-Alexis-des-Monts³². Pour cette première d'une longue série d'occupations, les manifestants sont au nombre de 200 incluant une douzaine de présidents d'associations de chasse et pêche³³. Cette occupation est fortement médiatisée et mène à la circulation d'une série de photos et de vidéos de l'occupation dans de multiples médias québécois ; on y observe notamment une symbolique levée de barrière du club privé par les manifestants³⁴ ainsi que des lances de lignes dans un lac clubbé³⁵. Avant de commencer à pêcher, Marcel Boily annonce une limite quotidienne de 15 truites par pêcheur détenteur de permis³⁶, soit 10 de moins que le nombre prescrit par la loi³⁷. Cette première manifestation est réalisée de façon calme et sans accrochage³⁸, malgré la présence des autorités policières et d'agents de conservation³⁹.

À la longue, les occupations répétées entraînent une réponse plus musclée des autorités. Dès le printemps 1971, on assiste à des poursuites de l'État contre les manifestants⁴⁰ ainsi que plusieurs arrestations menées lors d'occupations par la Sûreté du Québec. La plus grosse arrestation du genre est réalisée en 1972, lorsqu'une soixantaine de manifestants sont arrêtés lors d'une occupation dans la région de Québec⁴¹.

³² Henri POUPART, « 200 pêcheurs enfreignent la loi et Mme Casgrain ne fait rien ! », *Québec-Press*, 28 juin 1970, p. 11.

³³ *Ibid.*

³⁴ Voir Annexe C : « Les clubs privés de pêche. L'Occupation du 24 juin : SUCCÈS ! Nouvelle occupation mercredi prochain », *Québec-Press*, 28 juin 1970, p. 1.

³⁵ Henri POUPART, *loc. cit.*, p. 11

³⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506242, « POLICE - PECHEUR - CLUB PRIVE - CLAIRE KIRKLAND-CASGRAIN », *Nouvelles*, Diffusion le 11 juillet 1970.

³⁷ Il juge que les limites quotidiennes en place dans la province, ne sont pas raisonnables et peuvent nuire à la préservation de la ressource. Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33205, « Clubs privés chasse et pêche - renouvellement - contestation », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 2 juillet 1970.

³⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

³⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506242, « POLICE - PECHEUR - CLUB PRIVE - CLAIRE KIRKLAND-CASGRAIN », *Nouvelles*, Diffusion le 11 juillet 1970.

⁴⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32852, « Lutte contre les clubs de pêche privés – Développement », *Présent édition nationale*, Diffusion le 23 février 1971.

⁴¹ « Des membres du MACPTC fouillés et poursuivis », *Québec-Press*, 18 juin 1972, p. 35.

Lors de ses occupations de clubs privés, le *modus operandi* du MACPTC demeure similaire. Un rassemblement dans une ville donnée est annoncé dans divers médias écrits sous forme de publicité pour des dates qui représentent souvent une à deux journées d'une fin de semaine⁴². Les manifestants sont rassemblés, au nombre de 200⁴³ à 300⁴⁴ voire occasionnellement 500⁴⁵ manifestants incluant femmes et enfants⁴⁶. Une fois rassemblés, la destination de l'occupation est révélée ; ce faisant, il est impossible pour les autorités policières et les administrateurs des clubs de la région d'anticiper le lieu exact choisi par le groupe. Une fois sur place, les manifestants se prêtent à des activités de villégiatures : pique-nique, camping, baignade, canot, dans le but de rappeler à la population que ces activités sont parfaitement légales à pratiquer même sur un territoire clubbé⁴⁷, ainsi que la pêche. De cette façon, le MACPTC utilise le sport pour contester et adopte une stratégie basée sur le harcèlement des clubs privés. Les organisateurs du MACPTC sont opposés à l'utilisation de la violence⁴⁸, bien qu'une certaine attitude de défiance arrogante de la part de ses membres soit tolérée⁴⁹.

L'apogée du MACPTC est atteint entre 1970 et 1972. Originellement fondée dans la région de Montréal en 1970, la bannière du mouvement est reprise par

⁴² Voir Annexe D : Les représentants inscrivent leur numéro de téléphone personnel pour être rejoint par les potentiels manifestants intéressés à participer. « Attention chasseurs et pêcheur », *Québec-Presse*, 19 juillet 1970, p. 13.

⁴³ Henri POUPART, *loc. cit.*, p. 11.

⁴⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33205, « Clubs privés chasse et pêche - renouvellement - contestation », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 2 juillet 1970.

⁴⁵ « Dans la région de Saint-Alexis 400 contestataires sur un autre lac », *Le Nouvelliste*, 13 juillet 1970, p. 8.

⁴⁶ Henri POUPART, « Lettre à Mme Casgrain », *Québec-Presse*, 5 juillet 1970, p. 11.

⁴⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32852, « Lutte contre les clubs de pêche privés – Développement », *Présent édition nationale*, Diffusion le 23 février 1971. & Henri POUPART, *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, Montréal, Parti pris, 1971, p. 19-20.

⁴⁸ « Clubs privés. Le M.A.C.P.T.C. continuera la lutte cet été », *Québec-Presse*, 18 avril 1971, p. 9A.

⁴⁹ Durant l'été 1970, en réponse à des accusations en onde du maire de Saint-Alexis-des-Monts concernant la malpropreté des occupations, les manifestants du MACPTC mettent l'entière responsabilité du dépôt d'un club privé dans des centaines de sacs poubelles pour aller les déposer sur le perron du maire à leur retour d'une occupation. Henri POUPART, *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, Montréal, Parti pris, 1971, p. 118.

divers groupes à travers la province à partir de 1971, notamment à Québec⁵⁰, Mont-Laurier⁵¹ et Baie-Comeau⁵². On observe que ce mouvement est fortement décentralisé et ne possède pas de direction ou d'organisation centrale, ce qui ne l'empêche toutefois pas de s'entraider lors d'occupations à travers la province⁵³.

La visibilité des occupations menées par le MACPTC contre les clubs privés a permis de dénoncer sur la place publique l'existence de telles institutions et de générer de la pression sur la classe politique québécoise. À certaines occasions, les organisateurs de ce groupe font parvenir des lettres aux élus provinciaux pour exposer leurs demandes et tenter d'influencer les prises de décisions gouvernementales en la matière⁵⁴. Après l'été 1972, on assiste toutefois au rapide déclin du mouvement, notamment dans la région montréalaise, ce qui s'explique en partie par l'ouverture de nouveaux parcs provinciaux en 1971⁵⁵. Le MACPTC est sans aucun doute le groupe manifestant le plus médiatiquement visible de la province ; ses actions permettent de soulever et de mobiliser l'opinion publique contre le système des clubs privés⁵⁶. En juin 1974, le journaliste Guy Pagé de la revue *Québec Chasse et Pêche* affirme que le MACPTC mène une lutte digne de David contre Goliath pour libérer les terres de la Couronne. Il rappelle que ce petit mouvement a ouvert un grand débat public sur le sujet⁵⁷.

⁵⁰ Henri POUPART, « La province devrait se diviser en 50 zones de chasse et pêche », *La Presse*, 19 avril 1971, p. B3.

⁵¹ « Du saumon pour tous les pêcheurs », *Québec-Press*, 18 juillet 1971, p. 31.

⁵² « M.A.C.P.T.C. », *Québec-Press*, 10 juin 1972, p. 35.

⁵³ En voici quelques exemples. Le responsable du MACPTC de Québec invite la section montréalaise à joindre une occupation dans sa région : « Le 15 juillet Prochaine occupation du MACPTC », *Québec-Press*, 2 juillet 1972, p. 31. Un autobus quitte Québec avec des manifestants du MACPTC pour porter main forte au MACPTC de Baie-Trinité : « Chasse et pêche. La MACPTC occupera un autre club privé, samedi », *Le Devoir*, 19 juillet 1972, p. 3. Lors d'arrestations dans une occupation près de Québec, 30 des 45 manifestants arrêtés sont des montréalais : « Les clubs privés : un seul des accusés a comparu », *Le Devoir*, 21 juillet 1972, p. 9.

⁵⁴ Henri POUPART, « Les Québécois, de bons tireurs », *La Presse*, 5 décembre 1972, p. C4.

⁵⁵ André-A. BELLEMARE, « "Unités d'aménagement" : un petit pas vers la vraie accessibilité », *Le Soleil*, 5 décembre 1974, p. D3.

⁵⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 4069597, « Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche au Québec », *Aux vingt heures*, Diffusion le 3 mars 1978.

⁵⁷ Guy PAGÉ, « La contestation, l'accessibilité et maintenant... ? », *Québec chasse et pêche*, Juin 1974, vol. 3, no 9, p. 42 et 43.

2.1.3 La CSN

Dans son action, le MACPTC reçoit l'appui moral de la CSN dans sa lutte contre les clubs privés⁵⁸. Aux yeux des représentants de la CSN, les clubs privés nuisent aux travailleurs québécois⁵⁹. À titre d'exemple, le conseil central de la CSN de Joliette affirme lutter contre les clubs privés « afin que les centaines de milliers de salariés qui pratiquent ces sports puissent exercer leur droit d'accès aux territoires publics de chasse et pêche⁶⁰. » Par cette prise de position, on observe une manifestation directe de l'ouverture « du deuxième front » par la CSN, qui déborde le simple cadre du milieu de travail pour s'en prendre aux éléments de la société qui nuisent aux travailleurs au sens large du terme⁶¹. Comme l'historien Jacques Rouillard nous le rappelle, à la fin des années 1960, la CSN encourage la formation de comités citoyens et travaille de concert avec divers groupes citoyens dans le but de catalyser l'opposition entourant divers sujets⁶². Ce faisant, plusieurs représentants de la CSN prennent part à des débats médiatiques, en plus de dénoncer la classe politique dans son incapacité à prendre des mesures pour faire disparaître ce système.

Le comité d'action politique non partisane de la CSN est l'organe responsable de cette lutte. Messieurs Marcel Pépin⁶³, Nazaire Paquet, responsable de cette campagne au sein de ce comité, ainsi que Paul Cliche, secrétaire de la centrale d'action politique de la CSN, sont les principaux acteurs dans cette lutte⁶⁴. Les pressions exercées par ce groupe sur la classe politique débutent à la fin du

⁵⁸ « Le MACPTC lance une campagne d'information », *Québec-Presse*, 2 juillet 1972, p. 35.

⁵⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

⁶⁰ « La C.S.N. est contre les clubs privés », *L'Action populaire*, 1 avril 1970, p. 1

⁶¹ Sean MILLS, *Contester l'empire Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011, p. 200.

⁶² Jacques ROUILLARD, *L'expérience syndicale au Québec : ses rapports avec l'état, la nation et l'opinion publique*, Montréal, VLB éditeur, 2008, p. 27.

⁶³ « La CSN réclame une enquête sur les "clubs privés" de chasse et de pêche », *Le Devoir*, 9 mars 1970, p. 8.

⁶⁴ Nazaire PAQUET, « LA CSN continue sa campagne pour le démembrement complet des clubs privés », *Le Nouvelliste*, 10 juillet 1970, p. 10.

mandat du gouvernement unioniste, en 1970, lorsque Nazaire Paquet, appuyé de Serge Deyglun, dénonce le ministre Gabriel Loubier en l'accusant d'avoir reconduit 300 des 500 clubs privés⁶⁵ originellement abolis entre 1966 et 1967 et d'avoir augmenté la superficie du territoire clubbé de 19 589 à 23 534 milles carré⁶⁶. Nonobstant la véracité de ces accusations, le brassage médiatique qu'il génère a comme conséquence principale de raviver publiquement le débat entourant les clubs privés⁶⁷.

Lors de la fondation du MACPTC au printemps 1970, des représentants de la CSN sont présents pour montrer leur appui idéologique à la cause⁶⁸. Toutefois, contrairement à ce que Gaston Côté affirme dans sa thèse de doctorat, la CSN n'est pas responsable de la fondation du MACPTC, il ne s'agit que d'un appui moral qui n'implique aucune forme d'aide monétaire ou organisationnelle⁶⁹. Ensemble, ils mènent des campagnes d'information aux quatre coins de la province afin de sensibiliser les travailleurs québécois à leur lutte⁷⁰. Tout au long du début des années 1970, la CSN maintiendra des liens étroits avec le MACPTC,

⁶⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 4 mars 1970, vol. 9, no 6, 28^e législature, 5^e session, 4 mars 1970, p. 132.

⁶⁶ Cette fluctuation numérique est expliquée, par le ministre et d'autres intervenants, par une amélioration des techniques et instruments de calcul pour cartographier le territoire. La variation du territoire clubbé serait donc selon toute vraisemblance due à une plus grande exactitude de la cartographie du territoire québécois plutôt qu'à une volonté politique d'agrandir le territoire clubbé. Jusqu'alors le territoire clubbé était donc plus vaste que ce que les chiffres du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche le démontraient. Voir « L'hypocrisie du "déclubbage" », *Québec-Press*, 26 juillet 1970, p. 2A.

⁶⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33145, « Clubs privés de chasse et de pêche - Union nationale », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 6 mars 1970.

⁶⁸ Henri POUPART, *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, Montréal, Parti pris, 1971, p. 110.

⁶⁹ Rencontre entre l'auteur et Henri Poupart, printemps 2018. Nous comprenons toutefois l'erreur commise par Gaston Côté. Ce dernier utilise le livre d'Henri Poupart, *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*, pour mener de telles affirmations. Nous reconnaissons qu'à la lecture seule de cette publication, il est possible de conclure à un tel lien. Toutefois, nos entretiens avec M. Henri Poupart nous permettent d'affirmer hors de tout doute que la CSN et le MACPTC n'étaient liés que par une lutte commune, ce dernier groupe n'étant pas issu de la CSN ni dirigé par cette dernière. Pour constater cette petite imprécision, se référer à Gaston CÔTÉ, *Domestiquer le sauvage : Chasseurs sportifs et gestion de la grande faune qu Québec (1858-2004)*, thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, p. 249.

⁷⁰ Dans les villes de Québec, Portneuf, Charlevoix, Beauce, Montmagny. « La MACPTC lance une campagne d'information », *Québec-Press*, 2 juillet 1972, p. 35.

même lorsque ce dernier essuie des arrestations⁷¹. Comme il fut mentionné plus tôt, Michel Chartrand est lui-même arrêté durant l'été 1972 lors d'une occupation menée par le MACPTC, ce qui accentue de façon majeure la visibilité du mouvement dans les médias québécois⁷². On observe non seulement la présence de nombreux travailleurs syndiqués lors des occupations de clubs privés, mais également l'omniprésence des responsables et dirigeants syndicaux, présents à titre personnel⁷³ ou professionnel⁷⁴.

Pendant que les manifestations sur le terrain vont croissantes au début des années 1970, diverses rencontres entre des représentants syndicaux, des délégations du comité d'action non partisane de la CSN et d'autres représentants issus d'Associations de chasse et pêche ont lieu avec des représentants du gouvernement, tels que Claire Kirkland-Casgrain, alors responsable du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche⁷⁵, et plus tard le ministre Claude Simard⁷⁶. La CSN n'hésite pas à dénoncer publiquement chaque recul du gouvernement Bourassa concernant les clubs privés⁷⁷. Ce type de jeux de coulisses et de lobbying entre des opposants aux clubs privés et des élus prend place à de maintes reprises lors de l'apogée de l'occupation des clubs privés et

⁷¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 3965596, « Mouvement pour l'abolition des clubs privés », *De tous les points du monde*, Diffusion le 11 juillet 1972.

⁷² Résidant à Montréal, Michel Chartrand affirme dans une entrevue qu'il est allé porter son appui aux manifestants de la région de Québec, une région où l'accessibilité pour le public aux rivières est nettement plus difficile que dans la région de Montréal. Un bon rappel de l'appui dont les différents groupes régionaux font preuve l'un envers l'autre.; Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506244, « MICHEL CHARTRAND - POURVOIRIE (SU) », *Nouvelles*, Diffusion le 17 juillet 1972.

⁷³ Nazaire Paquet rappelle lors d'un débat télévisé que s'il avait pu être présent à la première occupation d'un club par le MACPTC, il serait venu à titre personnel. Cette intervention nous expose les couleurs de certains représentants de la CSN sur le sujet. Certains acteurs de l'époque sont favorables aux occupations sur le plan idéologique, sans pour autant y participer à titre « professionnel ». Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

⁷⁴ « Chartrand et 41 autres condamnés », *Le Devoir*, 15 novembre 1972, p. 3.

⁷⁵ « Clubs de pêche privés... mardi Mme Casgrain recevra les porte-parole des Nemrod », *Québec-Presse*, 19 juillet 1970, p. 13.

⁷⁶ « Dernière heure », *Québec-Presse*, 26 novembre 1972, p. 33.

⁷⁷ « Clubs privés : 22 questions au ministre », *Le Devoir*, 1 décembre 1972, p. 2.

engendre de la pression à l'intérieur du gouvernement libéral⁷⁸. On observe donc que la CSN utilise la pression politique, générée par les occupations, pour tenter d'influencer les élus et d'amener le débat à se poursuivre sur la scène politique québécoise.

2.1.4 Lucien Lessard

Bien que le sujet des clubs privés suscite quelques débats à l'Assemblée nationale durant les années 1960, c'est durant les années 1970 que le sujet devient récurrent. Le député péquiste Lucien Lessard ressort comme étant le principal artisan du déplacement de débats idéologiques de la sphère publique à la sphère politique. Entre 1971 et 1976, il martèle en Chambre un discours résolument favorable au déclubbage et est un bon représentant des idées de son parti au sujet des clubs privés⁷⁹.

Dès 1962, Lucien Lessard est membre du Rassemblement pour l'indépendance nationale. Il quitte le parti et se présente en 1966 comme candidat du Ralliement national, mais est défait dans la circonscription de Saguenay. Il y sera élu à l'élection suivante de 1970, cette fois sous la bannière du Parti québécois⁸⁰. Dès 1971, il apparaît dans les débats en Chambre comme le responsable de son parti pour suivre les activités du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, l'une des fonctions qu'il maintient jusqu'à la victoire électorale péquiste de 1976. Ce dernier est sensible aux contestations populaires

⁷⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33212, « Min. du Tourisme de la Chasse et de la Pêche - Clubs privés », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 7 août 1970.

⁷⁹ Dès le début de son histoire, le Parti québécois se dit contre les clubs privés. Toutefois, comme nous le verrons plus tard dans ce chapitre, les autres partis politiques (UN, PLQ, PQ) sont tous porteurs de ce même message entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1970, soit durant les élections, soit dans les discours de l'opposition en Chambre. Ainsi, nous ne trouverions pas honnête de mentionner que ce parti était différent des autres dans ces positions, à la différence que le Parti québécois, une fois au pouvoir, mit réellement en application cette volonté d'abolir les clubs privés, contrairement à ses rivaux politiques ayant pris le pouvoir entre 1966 et 1976.

⁸⁰ « Lucien Lessard », Assemblée nationale du Québec, (consulté en ligne le 31 mai 2018), <<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/lessard-lucien-4193/biographie.html>>

contre les clubs privés et n'hésite pas à rappeler leur augmentation⁸¹ et à mettre un maximum de pression sur le gouvernement quant à l'urgence du déclubbage.

Ce rôle à l'Assemblée nationale peut s'expliquer par le fait que durant les années 1960, il fait partie des fondateurs de l'Association de chasse et pêche de Forestville. À la suite des occupations sur la rivière clubbée Laval, auxquelles M. Lessard prend part⁸², cette association obtient l'ouverture du territoire et fonde la réserve de Forestville en 1965⁸³. Lors d'un débat en Chambre concernant les clubs privés, M. Lessard raconte :

M. le Président, vivant dans une région où les ressources cynégétiques et halieutiques sont énormes et n'ont pas encore été complètement aliénées au profit de quelques individus ou amis du régime, j'ai eu l'occasion, depuis une dizaine d'années, de me préoccuper de l'aménagement de territoires, non pas au profit de quelques individus, mais au profit de l'ensemble de la population. La transformation d'un club privé appartenant à l'Anglo Canadian Pulp de Forestville en réserve de chasse et de pêche, en 1965, a été, après celle de Baie-Comeau-Hauterive, l'une des premières expériences vraiment fructueuses où l'on permettait enfin à la population de participer à l'aménagement de ressources dont la richesse et les possibilités de développement auraient dû, depuis fort longtemps, préoccuper les gouvernements. [...] En 1965, j'ai participé avec d'autres à la contestation de la rivière Laval, à Forestville, qui est une rivière à saumons. Nous avons, alors, eu gain de cause puisque nous étions en période électorale. Mais il nous a fallu encore nous battre contre le régime bien établi, en menaçant le gouvernement d'utiliser des moyens illégaux pour obtenir la libération de nos rivières⁸⁴.

Durant les années 1970, son implication manifestante se poursuit, malgré son statut de député. Il s'implique personnellement dans les occupations de la rivière à

⁸¹ « Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, les 11 et 16 mai 1972, no.24 », *Journal des débats commissions parlementaires de l'Assemblée nationale*, 29^e législature, 3^e session, 11 mai 1972, p. B-1349.

⁸² Il est d'ailleurs arrêté et accusé de braconnage pour avoir pêché sur un territoire clubbée. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 21 mai 1974, no.58, 30^e législature, 2^e session, p. B-2153.

⁸³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2090.

⁸⁴ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no.52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2090 & B-2091.

saumon de Baie-Trinité⁸⁵, appuie les divers groupes de pression⁸⁶ en plus d'intégrer le Mouvement de récupération des rivières à saumon du Québec⁸⁷ (MRRSQ⁸⁸), groupe comportant alors 600 membres⁸⁹.

Tandis qu'on observe une diminution drastique de la couverture médiatique des débats concernant les clubs privés après l'été 1972, on constate en parallèle dans les archives de l'Assemblée nationale que le débat sur le sujet s'implante sur la scène politique et est entretenu par des intervenants tels que Lucien Lessard. À d'innombrables reprises, le député élabore sur l'importance de l'abolition des clubs privés et cite la situation de Baie-Trinité en exemple⁹⁰. Bien qu'il ne soit pas le seul député à s'opposer aux clubs privés de chasse et de pêche, il est sans aucun doute celui qui est le plus impliqué. Monsieur Lessard apparaît comme une figure emblématique de l'opposition aux clubs privés, à la fois comme député et comme manifestant.

⁸⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (2)*, 5 mai 1976, no.34, 30^e législature, 4^e session, p. B-1041.

⁸⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 2 juillet 1974, vol. 15, no 48, 30^e législature, 2^e session, p. 1392.

⁸⁷ Il aurait été intéressant d'étudier ce groupe, mais pour les besoins de ce mémoire, d'une quantité documentaire moindre ainsi que des liens qui unissent le MRRSQ au MACPTC, le choix a été fait de simplement mentionner ce groupe de par son lien avec les principaux acteurs de cette section du chapitre.

⁸⁸ « Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche. Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (2), le 21 mai 1975, no.97 », *Journal des Débats commissions parlementaires de l'Assemblée nationale*, 30^e législature, 3^e session, 21 mai 1975, p. B-3535.

⁸⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (2)*, 21 mai 1975, no 97, 30^e législature, 3^e session, p. B-3534.

⁹⁰ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29 novembre 1973, vol. 14, no 4, 30^e législature, 1^{ère} session, p. 116.

2.2 L'argumentaire, les opinions et les valeurs des opposants aux clubs privés

L'opposition aux clubs privés rallie divers arguments, valeurs et opinions, que nous avons choisi de regrouper par thématiques dominantes afin de mieux analyser le discours et la logique qui articule les débats. Nous sommes conscients que diverses prises de position entrecroisent de multiples degrés interprétatifs et qu'il n'existe aucun discours unique et unifié sur la question. Nous ne prétendons pas être en mesure de quantifier l'importance ni de classer les arguments contre les clubs privés en ordre d'importance. Nous visons plutôt à dégager la nature et la teneur des arguments utilisés par les détracteurs des clubs privés. Ce faisant, nous pensons être en mesure de mieux comprendre les groupes manifestant et la logique dans laquelle leur opposition prend place.

2.2.1 Un conservationnisme tourné vers l'égalité des chances et un travail d'éducation populaire

Les débats concernant les clubs privés exposent un choc entre deux visions idéologiques : un conservationnisme traditionnel, plus près des valeurs associées à la fin du 19^e siècle, et un conservationnisme populaire, plus près des visions et valeurs associées aux groupes environnementaux des années 1960 et 1970⁹¹. Aux États-Unis, des réserves naturelles sont fondées par des membres de l'élite à partir de la fin du XIX^e siècle afin de préserver les ressources⁹² ; à pareille époque, les premiers clubs privés sont fondés au Québec par de riches individus poursuivant un but similaire. Les motivations idéologiques qui mènent à l'édification des premiers clubs privés dès la fin du XIX^e siècle semblent ainsi fortement liées cette vision ancienne de conservation. Dans les deux cas, la

⁹¹ Jean-Guy VAILLANCOURT, « Le mouvement vert au Québec : une perspective historique et sociologique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 2, 2015, p. 114-115.

⁹² Darin KINSEY, *Fashioning a Freshwater Eden : Elite Anglers, Fish culture, and state development of Québec's «sport» fishery*, PhD (thèse en études québécoises), Trois-Rivières, Université de Québec à Trois-Rivières, 2008, p. 120.

protection de la nature est entreprise par l'élite sociétale, qui en a le temps et les moyens financiers, et ce au détriment de l'accessibilité du grand public à la ressource. Au Québec, cette restriction entraînée par la concession de droits exclusifs est présente sur de grandes portions du territoire, mais est plus particulièrement perceptible dans le cas des rivières à saumon⁹³, dont la majorité est clubbée ; ce qui n'en laisse qu'un faible nombre accessible au public⁹⁴. Ainsi, les clubs privés québécois et les réserves américaines sont deux institutions tirées de systèmes et de pays différents, mais qui répondent à des valeurs communes de conservation, en vogue à la fin du XIX^e siècle.

Durant les années 1960 et 1970, les idéologies concernant l'environnement évoluent et se transforment dans les sociétés nord-américaines⁹⁵. Les valeurs environnementales se répandent dans la masse populaire et mènent à l'apparition de groupes de pression environnementalistes⁹⁶. Tout comme la société américaine à pareille époque, on observe que la population québécoise s'intéresse de plus en plus à la préservation faunique. La richesse accrue de la classe moyenne s'accompagne de la recherche d'une qualité de vie passant par la multiplication des activités de villégiature en milieu naturel⁹⁷: zones sauvages, forêts, parcs et jardins⁹⁸. Au Québec, cet intérêt croissant de la population se transpose dans les nombreuses critiques dirigées contre les clubs privés, qui limitent l'accès à la nature. Pour certains partisans de cette nouvelle forme de conservationnisme populaire, l'éducation de la population est primordiale pour assurer une prise de conscience collective face au respect des lois et de la préservation de la faune⁹⁹. La sphère gouvernementale est généralement du même avis sur la question. Lors

⁹³ « Place aux lecteurs », *Québec chasse et pêche*, Mai 1973, vol. 2. no 8, p. 11.

⁹⁴ Greg GUARDO, « Notre saumon de l'Atlantique? Ça va mal merci », *Québec chasse et pêche*, Août 1972, vol. 1, no 11, p. 49-50.

⁹⁵ Sale KIRKPATRICK & Eric FONER, *The Green Revolution the American Environmental Movement: 1962-1992*, New York, Hill and Wang, 1993, p.8.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 11-12.

⁹⁷ Samuel P. Hays, *A History of Environmental Politics since 1945*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000, p. 20 à 28.

⁹⁸ Sale KIRKPATRICK & Eric FONER, *op. cit.*, p. 6-7.

⁹⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTÉ, Sortie d'antenne, CDR35341, « L'avenir des clubs de chasse et pêche », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 4 janvier 1978.

d'un retour sur les expériences d'ouverture territoriale depuis 1966, le ministre Gabriel Loubier affirme en 1969 :

... il faut le faire graduellement, rationnellement, mettre de l'avant des campagnes de civisme et d'éducation, comme on a commencé de le faire depuis un an. Il faut également faire jouer leur rôle aux associations locales de chasse et de pêche pour protéger et conserver la faune et, graduellement, assurer la libération¹⁰⁰.

Dans les mois qui suivent l'annonce du déclubbage, le ministre Yves Duhaime et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche utilisent la publicité pour sensibiliser la population à ses nouvelles responsabilités en matière de préservation¹⁰¹ et à l'importance de prendre soin des ressources¹⁰². Ainsi de multiples détracteurs du système des clubs privés ont un discours favorable à l'éducation populaire quant à la préservation environnementale et faunique¹⁰³.

Leur argumentaire conclut à un constat évident selon lequel le gardiennage des clubs et la surveillance des agents de conservation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ne réussissent pas à enrayer le braconnage ni les comportements créant des tords à la nature. En 1964, lors d'un débat télévisé confrontant des partisans et opposants aux clubs privés, Serge Deyglun souligne que de la même façon qu'il n'y a pas un policier à chaque coin de rue pour veiller à l'application des lois, il est illusoire de croire à la réussite d'une protection faunique reposant sur des notions d'interdit et de surveillance totale. Selon lui, la population doit apprendre à suivre les réglementations pour que la protection de la faune soit réalisable¹⁰⁴. Dans le même sens, le ministre Lucien Lessard affirme en 1981 : « Redonnons les ressources aux citoyens [...] le meilleur protecteur de la

¹⁰⁰ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 20 mars 1969, 28^e législature, 4^e session, p. 962.

¹⁰¹ Faune Québec, « Profites-en bien mais prends-en soin », *Québec chasse et pêche*, Juillet 1978, vol. 7, no 10, p. 80.

¹⁰² Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, « Nos lacs et nos rivières c'est à nous d'en prendre soin. », *Québec chasse et pêche*, Avril 1980, vol. 9, no 7, p. 172.

¹⁰³ Roland CÔTÉ, « Le lac St-Simon », *Québec chasse et pêche*, Avril 1974, vol. 3, no 7, p. 19.

¹⁰⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

faune, c'est le citoyen du Québec¹⁰⁵. » La base de ce discours est liée tout au long des années 1970 aux demandes d'ouverture du territoire. Nombreux sont les intervenants demandant à ce qu'un recul des clubs privés soit accompagné de sensibilisation auprès de la population, pour s'assurer de l'accroissement du sentiment d'appartenance de cette dernière envers le territoire¹⁰⁶.

La contestation populaire croissante dirigée contre le système des clubs privés, pendant les années 1960 et 1970, nous apparaît comme une excellente démonstration d'un choc entre deux idéologies de protection faunique, soit : un conservationnisme plus traditionnel mené par une classe privilégiée prônant la restriction et la limitation de l'accès des masses au nom de la préservation faunique, et un conservationnisme populaire mené par une plus vaste population favorable à une ouverture accompagnée d'éducation populaire¹⁰⁷.

2.2.2 Le braconnage comme moyen de résistance et d'appropriation du territoire

Lors de l'étude des prises de position, une tangente s'observe : les acteurs de diverses provenances qui prennent position contre les clubs privés adoptent un langage appelant à la résistance et à la libération territoriale. Il est très commun de désigner le territoire de la Couronne non clubbée comme étant « libre¹⁰⁸ », et celui

¹⁰⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche*, 11 juin 1981, no 29, 32^e législature, 1^{ère} session, p. B-1271.

¹⁰⁶ Afin d'exposer l'importance d'éduquer et de changer les mentalités, le journaliste rappelle aux lecteurs qu'au Québec c'est devenu un "dicton" que de dire : « Ouvrir un territoire c'est faire disparaître la faune. » Gilles HOUDE, « Le "Déclubage" rend tous les citoyens responsables », *Le Devoir*, 28 décembre 1977, p. 22.

¹⁰⁷ Gaston CÔTÉ y va d'une analyse similaire concernant le choc entre la vision des partisans et des opposants au régime des clubs privés. Il affirme : « Les opposants dénoncent l'inégalité du système et doutent de son efficacité à protéger et à gérer la faune, contrairement aux détenteurs de droits exclusifs qui prétendent garantir la pérennité de la faune contre la masse des chasseurs. » Voir Gaston CÔTÉ, *op. cit.*, p. 237.

¹⁰⁸ Gilles S. TARDIF, « La pêche au saumon sur la rivière Godbout », *Québec chasse et pêche*, Mai 1973, vol. 2, no 8, p. 47.

clubb  comme  tant « occup ¹⁰⁹ ». Lorsqu'un club priv  est aboli, maintes personnes affirment que le territoire est d sormais « lib r ¹¹⁰ », « rendu¹¹¹ » ou « remis¹¹² »   la population qu b coise. Lors de la premi re occupation du MACPTC en 1970, *Qu bec-Presse* annonce « l'heure de la lib ration¹¹³ ». Cet emploi d'une terminologie associ e   la r sistance et   la lib ration du territoire accentue sans contredire l'impression de fermeture et d'interdiction qui plane autour des clubs priv s de chasse et de p che.

La probl matique du braconnage est omnipr sente dans les d bats entre partisans et opposants aux clubs priv s. Les d tracteurs du syst me reprennent la rh torique pr nant la fermeture territoriale pour fins de protection faunique et la retournent contre les partisans des clubs priv s. Selon eux, l'herm tisme du syst me stimule le braconnage. Lors d'un d bat en Chambre concernant les clubs priv s et l'accessibilit  au territoire, le d put  Lucien Lessard prend position :

Sous pr texte de prot ger la faune, on avait tout simplement transform  nos gens en v ritables braconniers. Comme ces richesses ne leur appartenaient plus, qu'on les avait tout simplement ali n es au profit d'une petite caste de la soci t , nos Nemrods contestaient   leur fa on, c'est- -dire en puisant sans contr le dans ces ressources, puisque l' tat ne leur permettait pas de le faire l galement¹¹⁴.

M. Lessard affirme carr ment en 1981 qu'  l' poque des clubs priv s, « on n'avait pas le choix, il fallait  tre des braconniers par obligation¹¹⁵ » tant la

¹⁰⁹ « Assembl e de trois cents sportifs, hier. Les chasseurs et p cheurs et ont assez ils "occuperont" les clubs priv s! », *Qu bec-Presse*, 19 avril 1970, p. 10.

¹¹⁰ Fran ois B. GOUDREAU, « La p che au saumon », *Qu bec chasse et p che*, Mai 1972, vol. 1, no 8, p. 14.

¹¹¹ Greg GUARDO, « Notre saumon de l'Atlantique?  a va mal merci », *Qu bec chasse et p che*, Ao t 1972, vol. 1 no 11, p. 48-49.

¹¹² *Journal des d bats de l'Assembl e nationale du Qu bec, Commissions parlementaires de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la p che,  tudes des cr dits du Tourisme, de la Chasse et de la P che* (1), 19 mai 1977, no. 82, 31e l gislation, 2e session, p. B-2979.

¹¹³ Jacques MARCHAND, « Clubs priv s. Les contestataires ne d mordent pas! », *Qu bec-Presse*, 28 juin 1970, p. 11A.

¹¹⁴ *Journal des d bats de l'Assembl e nationale du Qu bec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la p che, Cr dits du minist re du Tourisme, de la Chasse et de la P che*, 7 juin 1971, no.52, 29e l gislation, 2e session, p. B-2090.

¹¹⁵ *Journal des d bats de l'Assembl e nationale du Qu bec, Commission permanente du loisir, de la chasse et de la p che,  tudes des cr dits du minist re du Loisir, de la Chasse et de la P che*, 11 juin 1981, no.29, 32e l gislation, 1ere session, p. B-1268.

fermeture du territoire était notable. La situation est tout spécialement observable dans les rivières à saumon publiques qui se font rares, ce qui pousse plusieurs pêcheurs à se faufiler entre les « ficelles » des contrôleurs de rivières privées¹¹⁶ : « Le peuple québécois ignorait à quel point ses administrateurs l'avaient réduit à devenir braconnier dans son propre jardin¹¹⁷. » Comme le dit un éditorial de la revue *Québec Chasse et Pêche*, le braconnage du saumon est présent partout au Canada, mais au Québec le problème est plus visible de par le relief créé par le trop grand nombre de rivières appartenant à des clubs privés et des outfitters¹¹⁸.

Les opposants aux clubs privés lient la trop grande fermeture du territoire à la surchasse et la surpêche des territoires libres éparpillés à travers la province. Afin de justifier le système en place, comme nous l'avons mentionné plus tôt, les partisans des clubs privés dénoncent divers exemples de clubs révoqués, devenus des territoires libres, où les chasseurs et pêcheurs s'engouffrent et mettent à mal la pérennité de la ressource faunique. Face à cette critique, les opposants aux clubs privés affirment que la présence trop importante de territoires clubbés dans une même région contribue à créer une énorme pression de chasse et de pêche sur les territoires accessibles et morcelés à travers un territoire clubbé. Dans un tel contexte de clubbage, une parcelle de territoire libéré est victime d'une ruée vers l'or de la part des chasseurs et pêcheurs québécois qui ont « faim de territoire¹¹⁹ ».

Dans le même ordre d'idée, plusieurs acteurs qui s'opposent aux clubs privés affirment qu'il n'est pas possible de sensibiliser la population québécoise à l'importance de préserver la ressource tant que cette dernière se sent dépossédée de ses ressources par les clubs privés. Dans cet argumentaire, la fermeture territoriale causée par la présence d'un nombre trop important de clubs privés contribue à l'aliénation du territoire par la population québécoise : « Des citoyens

¹¹⁶ « Les rivières à saumon réservées aux groupes privés », *Québec-Presse*, 25 février 1973, p. 33.

¹¹⁷ Jean-Claude LECLERC, « Le règne des Lacs-à-la-Cuisse doit prendre fin », *Le Devoir*, 29 juillet 1970, p. 4.

¹¹⁸ Henri POUPART, « Pêche illégale du saumon de l'Atlantique », *Québec chasse et pêche*, Mai 1974, vol. 3, no 8, p. 6.

¹¹⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35341, « L'avenir des clubs de chasse et pêche », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 4 janvier 1978.

qui n'ont pas accès à la ressource, ne sont pas intéressés à la protéger¹²⁰ ». Certains députés affirment que tant et aussi longtemps que la population québécoise ne sentira pas un fort sentiment d'appartenance envers les ressources fauniques, les actes de braconnage continueront, car cet acte n'est pas perçu comme une violation des ressources de la population, mais bien comme une atteinte aux ressources d'une élite privilégiée¹²¹. Lors de discussions préliminaires aux études de crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard affirme :

Comment voulez-vous que des gens, par exemple, qui ont vu une rivière à saumon couler près de chez eux pendant 50, 60, 70 ans et qui n'ont jamais eu le droit de pêcher dans cette rivière, alors que des Américains se permettaient d'y pêcher, comment voulez-vous, dis-je, que ces gens ne se demandent pas un jour ou l'autre : Eh bien, si la rivière à saumon ne nous est pas utile, tant sur le plan économique que sur le plan de la faune, pourquoi n'irais-je pas y pêcher? Le jour où nous prouverons à une population locale, comme celle de Baie-Trinité, comme celle de Gaspé aussi, qu'une rivière à saumon, c'est une industrie pour une région, que c'est un élément extrêmement dynamique, un élément extrêmement positif pour développer le tourisme, et, en même temps, le jour où nous prouverons à cette population que nous sommes capables de créer des emplois autour d'une rivière à saumon, comme ce fut le cas à la rivière Matane, cette population deviendra d'autant plus consciente de la nécessité de protéger sa faune. Quand cette population remarquera un braconnier près de la rivière, elle y verra tout simplement un voleur, parce qu'un braconnier deviendra une personne qui vient lui enlever son pain, sa façon de gagner son argent¹²².

En ce sens, un braconnier adresse une lettre à la revue *Québec Chasse et Pêche*, en avril 1977, dans laquelle il affirme agir de la sorte afin de percevoir « sa juste part ». Il y affirme être révolté de voir son pays être perdu « morceau par

¹²⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-801005-02, « DOSSIER : DÉCLUBAGE. », *La semaine verte*, Diffusion le 5 octobre 1980.

¹²¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2090.

¹²² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 mai 1976, no.30, 30^e législature, 4^e session, p. B-912 & B-913.

morceau » et se dit favorable à la préservation de la faune et de la flore à condition qu'elles appartiennent à chacun, autant aux plus démunis qu'aux autres¹²³.

Certaines associations de chasse et de pêche, comme celle de Havre-Saint-Pierre, se revendiquent carrément comme étant des braconniers voulant poursuivre leurs activités illicites tant que le territoire ne sera pas accessible à la population¹²⁴. Quelques rares ouvertures de territoires, comme la création de la réserve de Forestville en 1965, sont occasionnellement citées en exemple afin de démontrer la diminution du braconnage liée à l'ouverture du territoire¹²⁵. Toujours lors d'études préliminaires aux études de crédits du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, le député Lucien Lessard raconte :

Aujourd'hui, la population sportive de la région de Forestville et de Baie-Comeau a pris conscience que ces ressources maintenant lui appartiennent et qu'elle est responsable, à la fois de leur aménagement et de leur conservation. Comme conséquence, chaque pêcheur ou chasseur, à part quelques exceptions qui sont toujours les mêmes, est devenu lui-même protecteur de la faune et n'hésite pas à dénoncer ceux qui risquent de mettre en danger son renouvellement¹²⁶.

Durant l'apogée de la contestation des clubs privés, le braconnage des clubs fait l'objet d'une valorisation symbolique de la part des contestataires du système. Ces actes de braconnage sont parfois orchestrés et souvent perçus dans une logique de résistance face aux clubs privés. Malgré l'obtention de permis adéquats et le respect des saisons de pêche, pêcher dans un club privé sans autorisation

¹²³ André C. LÉGER, « Parlons braconnage... La parole est à un braconnier », *Québec chasse et pêche*, avril 1977, vol. 6, no 7, p. 95 à 98.

¹²⁴ Lors d'interventions en Chambre, les députés rappellent que l'Association de chasse et de pêche de Havre-Saint-Pierre affirme ouvertement être responsable du braconnage sur les rivières Romaine, Corneille et sur l'île d'Anticosti; *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche* (2), le 31 mai 1978, no 101, 31^e législature, 3^e session, p. B-3864.

¹²⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, 7 juin 1971, p. B-2090.

¹²⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2090.

relève d'un acte de braconnage¹²⁷. Certains individus, prônant la disparition des clubs privés, revendiquent avec fierté leur participation à de tels actes de braconnage, à la façon d'un symbole de défiance envers les clubs privés. On observe donc que certains manifestants se servent du braconnage pour protester contre les clubs privés.

Durant l'apogée de la contestation des clubs, la recherche d'une ouverture territoriale est généralement liée à une volonté de voir la protection faunique être assurée par l'État québécois¹²⁸. L'étude des discours des fondateurs du MACPTC, nous démontre la grande importance qu'occupent la préservation et la protection faunique pour ce groupe pourtant au cœur d'occupations perpétrées contre les clubs privés¹²⁹. En juillet 1977, la revue *Québec Chasse et Pêche* rappelle que les querelles entourant les clubs privés font oublier que le souhait ultime est l'édification d'un plan d'aménagement global de l'ensemble des ressources du territoire de la province¹³⁰.

Tandis que les témoignages et les critiques se multiplient au sujet du braconnage ou de la surexploitation des ressources dans les territoires libres, il se trouve des intervenants pour affirmer que les clubs privés ne sont pas blancs

¹²⁷ Le terme braconnage est sujet à diverses interprétations. Dans les cas présentement exposés, il s'agit de braconnage causé par le non-respect des droits exclusifs des clubs privés. Il ne faudrait pas commettre l'erreur de considérer tous les braconniers comme agissant de façon dommageable sur l'environnement. Le Rapport Carter rapporte sur le sujet que jamais un braconnier pêchant le saumon à la ligne n'a mis en péril une rivière, contrairement aux pêcheurs utilisant des explosifs, une foène ou un filet dans les frayères. Le Rapport déplore justement l'absence de distinction juridique entre ces deux espèces de braconniers. William M. CARTER, *op. cit.*, p. 140-141.

¹²⁸ À titre d'exemple, l'association des Loups de Ville-Émard, associée au MACPTC, prend position contre un adoucissement des réglementations en matière d'infractions aux lois de la chasse et de la pêche, tout en étant fermement opposée aux clubs privés. Un article de *La Presse* raconte : « Que l'on cesse aussi de traiter les "Loups de Ville-Émard" d'association de braconniers parce qu'ils ont soutenu les gens du MACPTC à une époque où cela était mal vu... Cela prouve, il me semble, qu'on peut être en faveur de la liberté et en même temps être en faveur d'une législation sérieuse et sévère en regard de la protection de la faune. », « Congrès de la Fédération québécoise de la Faune (suite) », *La Presse*, 27 novembre 1970, p. B7.

¹²⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

¹³⁰ Fédération québécoise de la faune, « Pourquoi pas des parcs naturels régionaux ? », *Québec chasse et pêche*, Juillet 1977, vol. 6, no 10, p. 76.

comme neige en la matière¹³¹. Au printemps 1978, quelques semaines après l'entrée en vigueur de l'Opération Gestion Faune, le ministre Yves Duhaime rappelle que les ex-membres ne sont pas plus respectueux des lois que le reste des Québécois¹³². Lors d'un débat haut en couleur concernant la pratique illégale de la pêche avec des ménés, il affirme :

C'est la même chose dans toutes les régions du Québec. Ce qui me fend la face, c'est quand j'entends que seuls les membres des clubs privés respectent la loi, qu'ils font de la conservation et qu'ils ne pêchent pas avec des ménés, alors que nos agents de conservation procèdent à des arrestations et que ce sont des membres et leurs invités. Ils n'ont pas commencé à pêcher avec des ménés cette année, ces gens-là, ce n'est pas vrai. Ce sont de mauvaises habitudes qu'ont prises les pêcheurs au Québec, d'une façon générale, qu'ils aient été membres de clubs privés ou non¹³³.

Les opposants au système soulignent l'incapacité des gardiens de clubs à assurer une pleine protection du territoire face aux contrevenants¹³⁴. Lors d'un débat en Chambre concernant le braconnage, le député Lucien Lessard critique fortement les capacités des gardiens de clubs en matière de protection :

Les gardiens de territoire sur les rivières à saumon administrées par l'État doivent être qualifiés comme agents de conservation. Les gardiens de clubs ordinaires ne sont pas qualifiés de cette façon et ne sont pas respectés du tout par les braconniers et par les pêcheurs qui veulent y aller illégalement. Les gardiens de clubs ont peur tout simplement et ils ne veulent pas procéder¹³⁵.

¹³¹ Henri POUPART, « Lettre à Mme Casgrain », *Québec-Presses*, 5 juillet 1970, p. 11.

¹³² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche* (2), 31 mai 1978, no 101, 31^e législature, 3^e session, 31 mai 1978, p. B-3863.

¹³³ Ce type d'intervention, loin d'être révolutionnaire, est somme toute assez rare à constater. Lors de l'étude de diverses sources journalistiques, on constate une forme de consensus selon lequel les membres des clubs privés sont plus respectueux des lois que le grand public. Consensus auquel un tel commentaire tente de faire ombrage. Voir *Ibid.*

¹³⁴ M. Lessard conclut que le gardiennage des clubs privés est incapable d'enrayer le problème du braconnage. Voir le *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 5 mai 1976, no 34, 30^e législature, 4^e session, p. B-1043.

¹³⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 5 mai 1976, no 34, 30^e législature, 4^e session, p. B-1041.

Ces critiques sont également émises par les responsables du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans une analyse remise en 1977 au ministre Duhaime: « La majorité [des] gardiens sont sous-payés, physiquement inadaptés à leur fonction et ne bénéficient d'aucune formation pertinente à leur responsabilité », ils sont mal équipés et opèrent sur un territoire bien trop vaste généralement réparti entre 4 ou 5 clubs par gardien. Les sociétés privées de patrouilles reçoivent des critiques identiques¹³⁶.

En 1973, un journaliste souligne un autre problème important concernant le gardiennage des clubs privés : « Le contrôle actuel par ceux qui profitent de la situation n'est pas nécessairement meilleur que celui qu'exerce le ministère [...] les Québécois du grand public n'observent pas moins, lois et règlements que les gens de la "présumée élite", lorsque ces derniers n'ont qu'eux-mêmes pour se surveiller¹³⁷. » Les opposants des clubs privés sont nombreux à dénoncer ce paradoxe selon lequel un gardien doit surveiller, voir dénoncer, les membres ou invités contrevenants aux lois, tout en étant employé par ces derniers¹³⁸. De telles critiques sont observables à l'intérieur du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dès le début des années 1960.

En liant la fermeture du territoire à l'accroissement du braconnage, ainsi qu'en critiquant la capacité des clubs privés à protéger adéquatement la faune, les intervenants s'en prennent directement à l'un de leurs piliers argumentatifs pour

¹³⁶ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Novembre 1977, p. 5.

¹³⁷ « Les rivières à saumon réservées aux groupes privés », *Québec-Presses*, 25 février 1973, p. 33.

¹³⁸ Situation encore plus paradoxale, il est possible pour un club de désigner l'un de ses membres comme gardien de club sans que cela ne contreviennent à aucune loi. BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 8602-374, Dossier Club Le Routin, Questionnaire préparé pour le service de la conservation de la faune en vue d'interviewer les gardiens de clubs, daté du 25 octobre 1975. Voir aussi *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 21 mai 1975, no 97, 30^e législature, 3^e session, p. B-3537.

justifier le maintien du système en déboulonnant le mythe selon lequel les clubs privés sont l'ultime solution pour assurer la protection faunique.

2.2.3 Ouvrir le territoire pour la masse et en faveur d'une société de villégiature

Sans être porteurs de message de revendication très complexe, nombreux sont les intervenants désireux de voir les clubs privés disparaître afin de permettre un meilleur accès au territoire pour le grand public. Selon eux, un bien collectif ne devrait pas être utilisé exclusivement par une minorité¹³⁹. Un journaliste de *Québec-Presse* affirme en juillet 1970 : « Pendant qu'une [...] minorité très privilégiée se partage la majeure partie du territoire, le peuple, vous et moi, en est réduit à la portion la plus petite¹⁴⁰. » Il y affirme que le total des 30 000 membres de clubs se partage un territoire de 23 534 milles carré, alors que plus de 1 million de personnes doivent se partager environ 6 250 milles carré de territoire carrossable propice à la chasse et la pêche¹⁴¹. Le débat entourant l'accès au territoire pour la chasse et la pêche n'est pas mesurable seulement par la quantité de territoire clubbé, mais également par sa qualité. Règle générale, les meilleurs territoires de chasse et pêche sont clubbés et, pour ajouter à la frustration populaire, rien n'interdit à un membre de pratiquer la chasse sur des territoires libres, quitte à se rabattre sur son club s'il n'a pas réussi à tuer, ce qui accentue au passage la pression exercée sur le territoire libre¹⁴². En 1977, la Fédération québécoise de la faune affirme : « Il nous semble anormal et inacceptable que

¹³⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 4069597, « Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche au Québec », *Aux vingt heures*, Diffusion le 3 mars 1978.

¹⁴⁰ « 30,000 personnes se partagent un territoire grand comme le Nouveau-Brunswick », *Québec-Presse*, 26 juillet 1970, p. 2A.

¹⁴¹ Les chiffres émis dans les articles journalistiques tendent à fluctuer, selon si les auteurs traitent du territoire total ou du territoire carrossable. Pour cette raison, nous avons choisi de nous tenir loin des statistiques qui traitaient du pourcentage du territoire clubbé, car il représentait un trop grand risque d'erreur. Les chiffres exposés dans cette portion du texte ne le sont que pour permettre au lecteur de prendre une mesure entre le territoire clubbé et celui accessible pour le grand public. Voir Ibid.

¹⁴² Gilles RICHARD, « Chasseurs, sachez miser gagnants », *Québec chasse et pêche*, Novembre 1973, vol. 3, no 2, p. 9.

dans un pays où plus d'un million de citoyens se procurent chaque année un permis de chasse et pêche, on puisse réserver quelques-uns des plus beaux ou des meilleurs territoires du patrimoine à quelque 25 000 privilégiés¹⁴³. »

Le gouvernement, que l'on juge responsable du maintien de ces institutions, au même titre que les membres et entreprises privées ayant des clubs privés, est écorché dans les débats publics. On qualifie l'octroi de baux de clubs privés comme étant « les plus beaux cadeaux qu'un gouvernement pouvait faire à ses amis¹⁴⁴ » et le maintien des clubs privés est qualifié de « symbole de colonialisme et une mesure antisociale¹⁴⁵. » On n'hésite pas à critiquer les privilégiés du système et à dénoncer les droits acquis¹⁴⁶ au nom d'un meilleur accès au territoire pour la population québécoise¹⁴⁷. Cette position idéologique n'est pas étrangère à l'importante croissance de la société des loisirs et de l'évolution de la villégiature chez la population québécoise. L'expansion économique de l'après-guerre s'accompagne, comme nous l'avons vu, de l'essor des clubs privés, et parallèlement d'une hausse des ventes de permis de chasse¹⁴⁸. Ainsi, durant les années 1970 un nombre croissant d'usagers se partage un territoire sans cesse plus restreint par le clubbage. Au début des années 1970, la capacité maximale des quelques parcs provinciaux est largement atteinte et le manque de territoire accessible est criant¹⁴⁹. Lors d'un débat en Chambre concernant les risques de voir la ressource s'épuiser faute d'études des biologistes de l'État, le député péquiste Lucien Lessard affirme :

¹⁴³ Fédération québécoise de la faune, « A la recherche de la formule magique », *Québec chasse et pêche*, Août 1977, vol. 6, no 11, p. 56.

¹⁴⁴ « 30,000 personnes se partagent un territoire grand comme le Nouveau-Brunswick », *Québec-Press*, 26 juillet 1970, p. 2A.

¹⁴⁵ Gilles DAIGNEAULT, « Clubs privés de chasse et pêche. Les Québécois paient la note pour les patroneux et les riches Américains », *Québec-Press*, 21 mars 1971, p. 11B.

¹⁴⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2107.

¹⁴⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35341, « L'avenir des clubs de chasse et pêche », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 4 janvier 1978.

¹⁴⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 20 mars 1969, 28^e législature, 4^e session, p. 915.

¹⁴⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

Les clubs privés, dans le passé, étaient peut-être acceptables, mais, avec l'évolution de la société dans laquelle on vit actuellement, avec le développement des loisirs, il m'apparaît juste et normal que le type qui gagne \$2,000, \$3,500 ou \$4,000 ait la possibilité de pêcher aussi bien que celui qui peut [...] se permettre d'être membre d'un club privé¹⁵⁰.

La présence de clubs privés dans l'immédiat voisinage de diverses municipalités limite les possibilités d'aménagement de projets favorisant la diversification des loisirs¹⁵¹ et contraint parfois les populations locales à parcourir de longues distances pour rejoindre un territoire libre¹⁵². Bien que l'abolition de clubs privés pour fins d'intérêts publics soit favorisée par les divers gouvernements durant les années 1970, la révocation de baux n'en est pas pour autant automatique¹⁵³. Jean-Guy Loranger, un chasseur manifestant, rappelle que l'omniprésence de pancartes « Club Privé » intimide la population¹⁵⁴, qui est souvent peu informée sur les droits qu'une concession encourt¹⁵⁵, bien qu'en théorie la présence de clubs privés ne limite pas l'accès au territoire. Le Rapport W. Carter affirme qu'une politique d'aménagement des rivières québécoises permettrait d'édifier divers projets récréatifs sur des rivières à saumon:

¹⁵⁰ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 11 mai 1972, no 24, 29^e législature, 3^e session, p. B-1352.

¹⁵¹ Pour ne prendre que cet exemple, le petit Club Le Routin empêchait par sa présence la mise sur pied d'un centre de plein air par la municipalité de Saint-François-de-Sales. Voir BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 8602-374, Dossier Club Le Routin, Extrait de Procès-Verbal, Corporation municipale de St-Francois-de-Sales, 29 mars 1976, signé par Paul Lachance secrétaire-trésorier.

¹⁵² Par exemple, dans la région de Gatineau, la densité de clubs privés est si forte que pour rejoindre un territoire libre, un chasseur doit parcourir 300 milles de distance. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (3), 6 mai 1976, no 37, 30^e législature, 4^e session, p. B-1103.

¹⁵³ Dans le cas du Club Le Routin, de multiples demandes de révocation de bail ont été envoyées durant plusieurs années au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche par le conseil municipal de la ville de Saint-François-de-Sales. Les nombreuses demandes sont restées lettres mortes jusqu'à la mise sur pied de « l'Opération gestion faune » en avril 1978. BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Boîte 8602-374, Dossier Club Le Routin, Mémoire de Guy Moisan à Pierre Duquette, avocat, date : 1 juin 1977.

¹⁵⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 aout 1970.

¹⁵⁵ Cette mécompréhension des droits entourant la possession d'un bail de club privé est centrale à divers débats. Dans diverses sources, on constate qu'une bonne partie du public québécois ignore qu'un club privé n'a pas le droit d'interdire physiquement l'accès au territoire, sinon de s'y garder les droits de pêche ou de chasse.

Les temps ont changé et toutes les classes de la société de la province de Québec ont subi un changement radical. La demande croissante de nouvelles récréations et la vitesse avec laquelle elle se propage, constitue une des manifestations les plus répandues de cette évolution sociale. Les gens d'aujourd'hui ont plus de temps libre, ils sont plus portés à se divertir, et ce qui importe d'avantage (sic), ils ont plus d'argent. Par conséquent, nous devons savoir adapter aux circonstances nos méthodes d'exploitation, en ce qui concerne les ressources récréatives de la province de Québec, si nous ne voulons pas que celles-ci soient détruites par notre désintérêt et par notre incompetence. [...] Les ressources naturelles exploitées comme récréations, appartiennent nécessairement, en théorie comme en pratique, au grand public, et il est très difficile, voire même impossible, d'en justifier un emploi exclusif de la part d'un groupe restreint d'individus, quelqu'en (sic) soit le motif, à moins que l'aspect économique ou la conservation de cette ressource soit mise en jeu¹⁵⁶.

Certains opposants au régime souhaitent ainsi la disparition des clubs privés pour fins de villégiature, car ils évaluent que la présence des clubs privés entraîne une sous-exploitation du territoire¹⁵⁷.

Concernant la classe politique, au milieu des années 1970, on assiste à un changement dans le discours véhiculé en Chambre concernant les clubs privés et la villégiature populaire. Durant les années 1960 et le début des années 1970, l'abolition des clubs est présentée en termes d'accentuation des possibilités de chasse et de pêche. Toutefois, à partir du milieu des années 1970, ce discours évolue et présente plutôt l'abolition dans une logique d'accentuation des possibilités de la villégiature, dans laquelle la chasse et la pêche ne sont désormais plus que deux des nombreuses activités réalisables¹⁵⁸.

¹⁵⁶ Wilfred M. CARTER, *op. cit.*, p. 144.

¹⁵⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Question avec débat : La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no 10, 31^e législature, 3^e session, p. B-424.

¹⁵⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 21 mai 1974, no.58, 30^e législature, 2^e session, p. B-2131.

Un croisement entre les valeurs environnementales et la recherche de villégiature, tel que décrit par l'historienne Michèle Dagenais¹⁵⁹, est observable dans l'opposition aux clubs. La problématique du mercure, présent dans le fleuve Saint-Laurent, est un bon exemple de ce croisement. En effet, le sujet fait couler beaucoup d'encre au milieu des années 1970¹⁶⁰. La présence de mercure dans le fleuve Saint-Laurent devient une source de frustration pour les pêcheurs qui ne peuvent consommer le poisson pêché sans courir un risque de contamination¹⁶¹. Bien au courant de la source de ce mercure, divers opposants se tournent vers les diverses compagnies papetières responsables de ce problème environnemental. Ils critiquent vivement l'ironie selon laquelle ces compagnies responsables de la pollution du fleuve et de divers lacs sont toutes propriétaires de clubs privés et restreignent l'accès pour la population à des points d'eau encore sains¹⁶². Le journal *Québec-Press* critique vertement que ces mêmes compagnies se présentent comme des protectrices de l'environnement via l'aménagement mené dans leurs clubs privés, mais parallèlement polluent les eaux publiques via leur industrie¹⁶³. Le manque d'accès à des points d'eau non pollués pour la population métropolitaine devient de plus en plus apparent à cause de cette contamination¹⁶⁴. La difficulté de pêcher et de pratiquer des activités de villégiature en nature dans des eaux exemptes de pollution ou de mercure contribue ainsi à la frustration

¹⁵⁹ L'auteur y affirme que les transformations des loisirs dans la société québécoise durant les années 1970, notamment les sports nautiques, s'accompagnent d'une hausse de la sensibilisation quant à la pollution du fleuve Saint-Laurent dans la population. Michèle DAGENAI, *Montréal et l'eau : Une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, p. 178.

¹⁶⁰ Jacques ELLIOTT, « Toute la vérité sur le mercure au Québec », *Québec chasse et pêche*, Août 1976, vol.5, no.11, p. 9 à 14.

¹⁶¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32852, « Lutte contre les clubs de pêche privés – Développement », *Présent édition nationale*, Diffusion le 23 février 1971.

¹⁶² Henri POUPART, « Lettre à Mme Casgrain », *Québec-Press*, 5 juillet 1970, p. 11.

¹⁶³ « Québec, paradis de chasse et pêche, paradis de patronneux ! », *Québec-Press*, 26 juillet 1970, p. 4A.

¹⁶⁴ Henri POUPART, « La pollution... Ça se règle avec de la poudre aux yeux », *Québec chasse et pêche*, Août 1973, vol. 2 no 11, p. 5.

ressentie concernant les clubs privés¹⁶⁵ et fournit des arguments supplémentaires pour justifier l'ouverture du territoire¹⁶⁶.

Dans le premier chapitre, nous avons établi que le clubbage permet une protection faunique à très faible coût pour l'État sur le vaste territoire québécois. Nous y avons également établi que le système des clubs privés était avantageux pour les économies réalisées plutôt que pour le gain direct lié aux baux. Comme il était à prévoir, ce faible bénéfice retiré des locations de clubs est critiqué¹⁶⁷. Une grande partie des frais de protection faunique étant assumée par les divers locataires, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche n'a pas besoin d'énormément de moyens financiers, ce qui perpétue sa pauvreté. Les moyens financiers très limités du ministère font surface dans l'ensemble des débats entourant l'abolition des clubs privés. Entre 1966 et 1975, tous les ministres en charge de la question affirment manquer de moyens pour réaliser une ouverture complète du territoire et assurer une bonne protection des agents de l'État. Ainsi, le manque de moyens du ministère freine le passage à un nouveau système plus démocratique.

Toutefois, le principal argument d'ordre économique utilisé par les contestataires concerne le grand potentiel touristique du territoire que limite le clubbage. Cet argument est principalement utilisé dans le cas des rivières à saumon de l'est de la province. Dans ces régions, l'ouverture du territoire est présentée comme un moyen pour de petites communautés souvent aux prises avec des problèmes de chômage¹⁶⁸ de créer des emplois et de générer des revenus via le

¹⁶⁵ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

¹⁶⁶ Henri POUPART, « "Un fleuve, un parc"... aux programmes électoraux ? », *Québec chasse et pêche*, Mai 1973, vol. 2 no 8, p. 6.

¹⁶⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

¹⁶⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (2)*, 21 mai 1975, no 97, 30^e législature, 3^e session, p. B-3534.

tourisme¹⁶⁹. Sur le sujet, le député Lucien Lessard affirme que « si les clubs privés constituent une injustice sociale pour notre population, ils sont aussi autant d'obstacles à l'élaboration d'une véritable politique touristique basée sur nos immenses ressources halieutiques et cynégétiques¹⁷⁰. » Le journaliste André Bellemare arbore dans le même sens : « Les populations locales vivant à proximité de ces rivières ont fréquemment réclamé le "déclubbage", expliquant que la pêche au saumon devrait être "publique" pour promouvoir l'industrie touristique et la survie de l'économie régionale¹⁷¹. » Dans un contexte d'effervescence de la société de loisir, les possibilités de villégiature et l'essor économique qui s'y rattache sont ainsi utilisés pour remettre en question l'existence des clubs privés sur le sol québécois.

2.2.4. Le nationalisme québécois : décolonisation, maître chez nous et rapport à l'Autre américain

La montée du nationalisme québécois, durant les années 1960 et 1970, amène une profondeur supplémentaire à l'ensemble de l'argumentaire anti-club privé. Comme nous l'avons mentionné dans le premier chapitre, dans les faits, tous les clubs n'appartiennent pas qu'à de grandes compagnies ou à de riches Américains. Toutefois, les critiques sont nombreuses envers les prestigieux clubs privés dont les membres sont issus de l'élite de la société américaine¹⁷². Dans un tel contexte, l'opposition aux clubs privés est à l'époque souvent présentée comme une lutte opposant la classe populaire francophone québécoise à une élite étrangère s'octroyant des privilèges sur le territoire national. Les clubs privés américains sont ainsi présentés comme un symbole de la domination d'une élite étrangère sur

¹⁶⁹ Henri POUPART, « Encore le saumon de Gaspé au menu », *Québec chasse et pêche*, Septembre 1975, vol. 4, no 12, p. 5.

¹⁷⁰ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, 7 juin 1971, p. B-2095 et B-2096.

¹⁷¹ André-A. BELLEMARE, « Disparition de plusieurs clubs privés en 1976 et démocratisation de la pêche au saumon », *Le Soleil*, 17 novembre 1975, p. B5.

¹⁷² Réal HÉBERT, « Il est temps de préparer votre excursion de pêche », *Québec chasse et pêche*, février 1973, vol. 2, no 5, p. 14.

la population québécoise et comme un exemple flagrant d'aliénation nationale¹⁷³. Cette animosité envers ces clubs, et tout spécialement ceux prenant place sur des rivières à saumon, est en partie explicable par le lourd passé unissant les populations de certaines régions aux compagnies américaines propriétaires de clubs. Lors des études du programme de son ministère en 1981, le ministre Lucien Lessard traite du passé de Baie-Trinité:

À Baie-Trinité, on avait des bons "boss", on avait des bonnes richesses, on avait des bonnes terres, des belles forêts et les compagnies sont venues exploiter nos richesses, nos forêts et, à tous les 25 ans, ils nous remettaient une montre en or. Cela allait bien, il ne fallait pas demander des augmentations de salaire, parce qu'ils nous disaient : on va partir. Ils sont partis quand même, ils ont sacré le camp une fois que la richesse et la ressource ont disparu, que la ressource forestière était partie. Ils ont gardé une chose, la rivière à saumon ; c'était la seule ressource qui restait. Comment les citoyens pouvaient-ils être convaincus de protéger le saumon lorsqu'ils n'avaient même pas le droit d'aller sur le pont qui traverse la rivière à Baie-Trinité, parce qu'on dérangeait les Américains ; on n'avait même pas le droit d'aller les voir pêcher: on les dérangeait¹⁷⁴ ?

L'opposition aux clubs américains prend des airs de lutte à finir entre une population anciennement dominée par des entreprises étrangères. Un journaliste de *Québec-Presse* affirme au sujet des clubs américains : « Quand le voisin est rendu maître chez nous, il est temps de lui montrer qui est le véritable "boss"¹⁷⁵. » Dans le même ordre d'idée, l'historien Paul-Louis Martin affirme que les clubs privés encouragent le système « Maître-Valet¹⁷⁶ ». Dans un tel contexte, toute mesure étatique contre les clubs apparaît comme un effort de décolonisation ayant pour but de redonner aux Québécois leur territoire national¹⁷⁷.

¹⁷³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 14 mai 1968, vol. 7, no. 39, 28^e législature, 3^e session, 14 mai 1968, p. 1636.

¹⁷⁴ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche*, 11 juin 1981, no 29, 32^e législature, 1^{ère} session, p. B-1271.

¹⁷⁵ Henri POUPART, « Lettre à Mme Casgrain », *Québec-Presse*, 5 juillet 1970, p. 11.

¹⁷⁶ Paul-Louis MARTIN, *La chasse au Québec*, Québec, Boréal, 1990, p. 99.

¹⁷⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970. Voir aussi Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506251, « TERRITOIRE POPULAIRE CHENIER – RIMOUSKI », *Nouvelles*, Diffusion le 9 septembre 1977.

Face à un argumentaire paternaliste rappelant que la population québécoise n'est pas suffisamment outillée pour prendre en charge la préservation de la faune, divers opposants adoptent un discours contestataire fortement teinté de nationalisme. Sur le sujet, lors d'une discussion télévisée l'opposant à des membres de clubs privés, Serge Deyglun affirme :

... j'entends ici le Québec qui est un pays, c'est le seul pays au monde où ce principe des clubs privés existe [...] il faut vraiment avoir été vaincu et dans un esprit d'un peuple de vaincus pour accepter [...] une situation comme celle-ci [...] Je ne crois pas que le grand public du Québec est plus bête que celui de l'Ontario, de Terre-Neuve ou des autres provinces là où il n'y a pas de clubs privés¹⁷⁸.

Lors de l'été 1970, la majorité des occupations sont dirigées contre des clubs américains. À titre d'exemple, comme mentionnée précédemment, la toute première occupation du MACPTC est menée le jour de la Saint-Jean-Baptiste sur le territoire d'un club privé américain¹⁷⁹. On constate que le choix de cette date et de ce lieu est pour le moins riche en symbolisme. Dans un article qui résume les motivations du MACPTC, on apprend que les membres du mouvement agissent contre les clubs, car « ils sont écœurés (sic) [...] de perpétuer l'histoire de Menaud, esclave sur son propre territoire, et condamné à être à la merci d'une poignée d'exploiteurs abusivement privilégiés¹⁸⁰ ». De plus, les occupations de clubs américains donnent lieu à des situations ambiguës, où des policiers québécois interviennent contre des manifestants québécois pour défendre les droits exclusifs de clubs privés américains¹⁸¹. On remarque ainsi que la lutte contre les clubs privés est teintée d'un fort sentiment nationaliste québécois chez certains opposants.

¹⁷⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

¹⁷⁹ Le club Saint-Bernard est l'un des principales effigies des clubs privés américains en sol québécois. Il est reconnu comme l'un des plus prestigieux ; Henri POUPART, « 22 pêcheurs enfreignent la loi et Mme Casgrain ne fait rien ! », *Québec-Press*, 28 juin 1970, p. 11.

¹⁸⁰ « Une autre occupation de club privé le M.A.C.P.T.C réaffirme ses objectifs », *Québec-Press*, 18 juillet 1971, p. 30.

¹⁸¹ Henri POUPART, « L'affaire de l'article 48 et des arrestations de la semaine dernière », *Québec-Press*, 23 juillet 1972, p. 31.

Comme dans bien des débats de société, on constate une forme de récupération de la part de certains responsables politiques. L'opposition péquiste des années 1970 critique allègrement le gouvernement libéral dans son inaction à l'égard de la présence de tels clubs privés. Lors de débats en Chambre, M. Lessard accuse les libéraux d'être des porteurs d'eau :

Les pires ennemis de notre développement économique, M. le Président, ce ne sont pas les Anglais ni les Américains. Les pires ennemis de notre développement économique, ce sont d'abord vous autres, les libéraux, qui n'êtes pas capables de prendre vos responsabilités. [...] Ce ne sont pas les Américains, M. le Président, qui ont donné nos territoires de chasse et de pêche, qui ont donné encore aux Américains les meilleurs territoires de chasse et de pêche. Ce ne sont pas les Américains qui ont donné nos rivières à saumon aux Américains. Mais ce sont bien les petits politiciens québécois qui, pour faire du patronage, ont cédé nos ressources aux autres¹⁸².

Les critiques de M. Lessard en Chambre peuvent également prendre une tournure plus personnelle et être directement dirigées vers le premier ministre Robert Bourassa :

Je voudrais dire aux Québécois que dans ce secteur de notre libération et de notre indépendance, comme dans tous les autres, nous ne sommes pas plus bêtes que les autres, nous pouvons faire ce que les autres peuples normaux du monde ont fait depuis longtemps et s'occuper nous-mêmes de nos affaires. La bêtise, ce serait de laisser se perpétuer la situation actuelle. Il me paraît aberrant de devoir répéter à nouveau devant les membres de l'Assemblée nationale, à l'endroit des défenseurs de ce système de patronage et surtout aux dix derniers ministres du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qu'on est les seuls, parmi tous les pays civilisés au monde, à garder un système aussi moyenâgeux. On est les seuls. [...] Si ça peut faire plaisir à M. Bourassa, qui tente de les copier continuellement, les Américains n'ont pas de club privé, mais ils se paient la traite chez nous, par exemple¹⁸³.

L'opposition aux clubs privés est un « cheval de bataille » très populaire chez les diverses oppositions officielles qui se succèdent à partir des années 1960. Unionistes et libéraux s'accusent ainsi mutuellement d'être les responsables du

¹⁸² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29 novembre 1973, vol. 14, no 4, 30^e législature, 1^{ère} session, p. 114.

¹⁸³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29 novembre 1973, vol. 14, no 4, 30^e législature, 1^{ère} session, p. 117.

maintien des clubs privés ou d'avoir été leurs artisans dans le passé, ces critiques n'évoluant d'ailleurs que bien peu jusqu'à l'élection du Parti québécois en 1976.

La frustration ressentie quant à l'existence de clubs privés américains déborde sur les touristes américains en sol québécois. Ces derniers sont injustement victimes de l'image négative véhiculée par les clubs américains et sont perçus, tout comme les membres américains, comme de riches individus¹⁸⁴ qui s'accaparent la ressource¹⁸⁵. Ainsi, durant les années 1970, on constate par l'étude des médias écrits que pour plusieurs pêcheurs québécois, les touristes américains sont un irritant, indépendamment de leur appartenance aux clubs privés. Le mensuel *Québec Chasse et Pêche*, dès sa création en 1971, rappelle annuellement à ses lecteurs l'importance de réserver tôt des places dans les divers parcs provinciaux et outfitters. Malheureusement, année après année, les chroniqueurs de la revue constatent que les Québécois s'y prennent généralement à la dernière minute et plusieurs places sont ainsi réservées, d'avance, par des touristes américains plus prévoyants¹⁸⁶. Cette situation irrite plusieurs pêcheurs québécois déjà aux prises avec un problème de rareté des espaces disponibles pour pratiquer la pêche. À cause de cette problématique, chaque été, des lecteurs écrivent à la revue pour se plaindre du trop grand nombre d'Américains dans les parcs provinciaux et dans les outfitters¹⁸⁷. Il nous est possible de penser que ces critiques ont un lien direct avec la frustration populaire déjà ressentie envers les clubs américains, cette frustration étant sans aucun doute encouragée par l'absence de réglementation encadrant la venue de touristes pêcheurs et chasseurs étrangers en sol québécois. Durant la première moitié des années 1970, le Québec est la seule province canadienne à n'avoir aucune forme de « Tin Can Law¹⁸⁸ ». Faute de

¹⁸⁴ « La baie James ou la baie des Américains », *Québec-Presse*, 16 septembre 1973, p. 38.

¹⁸⁵ Réal HÉBERT, « Un voyage de pêche que je n'oublierai jamais », *Québec chasse et pêche*, 13 juillet 1973, vol. 2, no 10, p. 28-30.

¹⁸⁶ Réal HÉBERT, « Il est temps de préparer votre excursion de pêche », *Québec chasse et pêche*, février 1973, vol. 2, no 5, p. 14.

¹⁸⁷ Henri POUPART, « Réservez maintenant! », *Québec chasse et pêche*, Décembre 1971, vol. 1, no 3, p. 17.

¹⁸⁸ Ces lois doivent leur surnom au fait que des touristes étrangers venaient pêcher en ne laissant derrière eux que des cannettes de bières vides. Voir Henri POUPART, « Les quêteux... au Québec ! », *Québec chasse et pêche*, avril 1974, vol. 3, no 7, p. 6.

telles lois, il était possible pour des touristes étrangers de venir profiter des ressources, sans contribuer outre mesure à l'économie provinciale, pour ensuite repartir de l'autre côté de la frontière avec leurs trophées¹⁸⁹. Cela renforce l'impression chez certains que les ressources du Québec sont exploitées par une population étrangère qui ne contribue en rien à l'économie nationale.

Il ne faudrait toutefois pas conclure hâtivement qu'une telle irritation face aux pêcheurs et chasseurs américains en sol québécois soit l'unique vision répandue parmi la population de la province. Divers intervenants rappellent que leur agacement à l'égard de la présence américaine est uniquement causé par leur droit d'exclusivité quant aux clubs privés, et que ce qu'ils souhaitent n'est pas d'empêcher l'accès aux Américains aux rivières à saumon, mais bien de pouvoir tout comme eux avoir accès à la ressource¹⁹⁰. Du côté des responsables politiques, on encourage la venue de touristes américains pour son apport financier. Des efforts de publicité sont d'ailleurs dirigés en ce sens par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche¹⁹¹. Un tel message est même véhiculé par le principal porteur de l'abolition des clubs privés parmi les élus, M. Lucien Lessard, qui affirme souhaiter une libération du territoire afin que les non-résidents puissent venir eux aussi profiter des richesses qu'offre le territoire québécois¹⁹².

La situation de Baie-Trinité est un cas type de manifestation, prenant place sur la longue durée et entremêlant divers acteurs importants dans la lutte aux clubs privés. Entre 1970 et 1975, lors de la fête nationale du 24 juin, le Festival du

¹⁸⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33115, « Les club de pêche et chasse privés », *Présent 1^{re} édition nationale*, Diffusion le 8 septembre 1970.

¹⁹⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

¹⁹¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 24 mai 1977, no 87, 31^e législature, 2^e session, 24 mai 1977.

¹⁹² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Étude des crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 mai 1976, no 30, 30^e législature, 4^e session, p. 913.

saumon est organisé dans la petite municipalité de Baie-Trinité. Il s'agit d'une occupation organisée par des opposants au club privé qui prend place sur la rivière Grande-Trinité, dont les droits exclusifs de pêche au saumon appartiennent à la compagnie Domtar¹⁹³. Lors d'une intervention donnant suite au message inaugural du ministre Claude Simard à la suite des élections de 1973, M. Lessard résume les actions entreprises par les manifestants de Baie-Trinité, ainsi que leurs motivations à mener de telles contestations :

Nous avons demandé à maintes reprises au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de libérer cette rivière et de faire du petit village de Baie-Trinité un village touristique. Nos pétitions, nos lettres n'ont pas été entendues. Il a fallu, M. le Président, aller jusqu'à contester puis on va continuer de la contester, cette rivière à saumon, parce que c'est d'abord aux Québécois qu'elle doit appartenir et non pas à la compagnie Domtar qui exploite des forêts à Lebel-sur-Quévillon¹⁹⁴.

Le MRRSQ, le MACPTC¹⁹⁵ ainsi que messieurs Poupart¹⁹⁶ et Lessard¹⁹⁷ appuient et participent à ce festival. Il consiste en une parade de pêcheurs qui traversent la ville de Baie-Trinité pour se rendre pêcher le saumon sur la rivière clubbée Grande-Trinité¹⁹⁸, accompagnés par les autorités policières et les agents de conservations responsables de contrôler la situation¹⁹⁹, mais ces derniers n'interviennent pas grâce au calme des manifestants²⁰⁰. Les contestataires sont d'ailleurs encouragés par les organisateurs à pique-niquer, à faire du canot et du camping en famille lors du festival et à être en possession d'un permis de pêche

¹⁹³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Bande sonore, 206215, « Ouverture de rivières à saumon à Baie-Trinité », *La semaine verte*, Diffusion le 8 août 1976.

¹⁹⁴ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29 novembre 1973, vol.14, no.4, 30^e législature, 1^{ère} session, 29 novembre 1973, p. 116.

¹⁹⁵ « M.A.C.P.T.C. », *Québec-Presse*, 10 juin 1972, p. 35.

¹⁹⁶ Informations tirées d'une rencontre personnelle de l'auteur avec Henri Poupart, printemps 2018.

¹⁹⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 2 juillet 1974, vol. 15, no 48, 30^e législature, 2^e session, 2 juillet 1974, p. 1392.

¹⁹⁸ « Festival du saumon la contestation des clubs privés de chasse et pêche se continue », *Québec-Presse*, 25 juillet 1971, p. 31.

¹⁹⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 2 juillet 1974, vol. 15, no 48, 30^e législature, 2^e session, 2 juillet 1974, p. 1392.

²⁰⁰ « Des protestataires organisent un festival du saumon à Baie Trinité », *Le Devoir*, 26 juillet 1971, p. 3.

valide²⁰¹. Le festival du saumon de Baie-Trinité est un bon exemple de contestation citoyenne médiatisée, prenant place sur une longue période de temps et permettant l'observation de la coalition formée de divers groupes opposés aux clubs privés, mais séparés par des distances géographiques.

Le Festival du saumon et la contestation des clubs privés dans la ville de Baie-Trinité ont également une importance capitale dans la compréhension de l'impact des manifestants sur la prise d'actions de la classe politique concernant le déclubbage du territoire. L'évaluation des retombées des actions entreprises par les groupes de pression sur la sphère politique sera l'angle d'analyse central du prochain chapitre, dans lequel le cas du festival à saumon sera de nouveau abordé.

L'opposition face aux clubs privés provient de divers horizons et est soutenue par de nombreux individus, comme Serge Deyglun, Henri Poupart, Lucien Lessard et des groupes tels que la CSN et le MACPTC, en plus de nombreux pêcheurs et chasseurs québécois. Le discours déployé par les opposants aux clubs privés répond à un vaste argumentaire touchant à diverses valeurs environnementales, sociales, économiques et nationales. La présence des clubs privés sur le territoire québécois est présentée par ces derniers comme une injustice sociale, limitant l'accès et la villégiature à une majorité de Québécois. À travers un discours de résistance, le braconnage des clubs privés est présenté comme un acte de défiance envers ces derniers. Le criant manque d'un sentiment d'appartenance des Québécois à l'égard de la faune est associé au manque d'accès au territoire généré par la présence des clubs. Dans un contexte de montée du nationalisme québécois, les clubs américains suscitent d'ailleurs maintes critiques. « L'Autre » américain est présenté dans les discours des opposants du système comme une élite étrangère s'accaparant des droits exclusifs à même le territoire national, perpétuant l'histoire de Menaud maître draveur.

²⁰¹ « Les 24 et 25 juillet, à Baie-Trinité : Du saumon pour tous les pêcheurs », *Québec-Presses*, 18 juillet 1971, p. 31.

Chapitre III

L'IMPACT DE LA CONTESTATION EN MATIÈRE DE DÉCLUBBAGE SUR LA CLASSE POLITIQUE

Ce troisième chapitre se concentre sur l'analyse de l'influence des moyens de pression sur les responsables politiques à l'exercice du pouvoir. Nous chercherons à connaître et à comprendre leurs impacts et influences sur la prise de décisions gouvernementales en matière de déclubbage. Afin d'en faciliter le cheminement chronologique, ce chapitre gravite autour des divers ministres qui se succèdent à la tête du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et ultimement du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, entre 1966 et 1980. Les prises de décisions et actions des divers ministres sont exposées dans le but de comprendre le contexte dans lequel prennent place les actions des opposants aux clubs privés. L'exposition et l'analyse des prises de décision et des actions des ministres a également comme effet périphérique de nous démontrer l'évolution des mentalités et des mesures qui mèneront en 1978 au déclubbage de la quasi-totalité de la province. Nous avançons ainsi que l'abolition des clubs privés en 1978 est liée aux occupations et manifestations de 1970-1972, malgré le grand nombre d'années qui séparent ces deux événements. Nous pensons qu'il est possible de tisser un tel lien par l'observation des débats concernant les clubs privés, qui s'amplifient à la suite des actions manifestantes et se transportent directement sur la scène politique. En effet les actions contestataires et la pression populaire du début des années 1970 auraient poussé dès lors les divers ministres à chercher une alternative aux clubs privés, qui n'atteindra sa forme finale qu'en 1978.

Nous ne prétendons pas ici être en mesure d'affirmer que les idées véhiculées par les divers ministres sont entièrement dues aux actions entreprises par les individus et groupes de pression envers les clubs privés. Nous sommes pleinement

conscients qu'un tel angle d'approche nous pousserait à conclure à des liens de cause à effet très certainement fallacieux. L'impact des opposants sur la classe politique est difficile à évaluer dans sa totalité. Toutefois, en posant un regard global sur les manifestations et la contestation contre les clubs privés, il nous est possible de repérer des décisions et des mesures politiques où les contestataires ont eu une influence.

3.1 Gabriel Loubier

Durant les années 1960, la contestation contre les clubs privés est déjà présente, comme à Forestville ou à Thedford-Mines¹, pour ne prendre que ces deux exemples déjà mentionnés. Sur le plan médiatique, les contestations de cette décennie, bien qu'étalées sur le territoire, restent d'ordre régional et ciblent des clubs privés précis.

Durant la campagne électorale de 1966, l'Union nationale promet d'abolir les clubs privés. À la suite de la victoire unioniste, monsieur Gabriel Loubier est désigné à la tête du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ministère créé à peine 3 ans plus tôt. Dès son entrée en poste, M. Loubier se dit favorable à la disparition des clubs privés situés à proximité des centres urbains, ainsi que ceux, mal administrés, qui ne respectent pas leurs devoirs. Dès 1966, il met en place l'opération « Déclubbage massif »², dans le but de faire disparaître progressivement les clubs privés au Québec. Ainsi, plusieurs centaines de clubs privés sont abolis, principalement entre 1966 et 1967. Le 1^{er} avril 1966, il y a 2211 clubs privés dans la province. Un an plus tard, le 1^{er} avril 1967 il n'en reste

¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33922, « Abolition ou non des clubs privés de chasse et de pêche, Qc », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 12 décembre 1974.

² Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0 Faune Opération gestion general, Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, novembre 1977, p. 9.

que 1880, puis 1736 le 1^{er} avril 1968, 1716 le 1^{er} avril 1969 et 1625 le 1^{er} avril 1970³.

À travers les sources utilisées pour cette étude, il est notable de constater que M. Loubier subit des pressions de groupes et individus favorables au maintien de ces institutions. Lors d'une entrevue radiophonique en 1966, il affirme être carrément au stade de l'oppression, tant il essuie des critiques de partisans des clubs privés⁴. Il rappelle qu'il abolit des clubs privés appartenant à des groupes importants, voire même à des amis personnels⁵. Lors de l'approche des élections de 1970, M. Loubier est bel et bien parvenu à abolir plusieurs centaines de clubs privés, mais il est encore loin d'avoir accompli sa promesse de mettre fin à l'ensemble du système. Quelques années plus tard, lors de son arrivée à la tête du ministère, Mme Kirkland-Casgrain fait remarquer que les abolitions entreprises par son prédécesseur étaient sporadiques et ne répondaient à aucun plan d'ensemble visant au remplacement total des clubs privés⁶. Entre 1966 et 1970, le nombre total de clubs privés diminue bel et bien, mais il n'y a pas arrêt complet de l'octroi de droits exclusifs, le nombre de clubs privés abolis étant simplement plus grand que ceux fondés.

C'est dans un tel contexte, en 1970, quelques mois avant les élections générales, que la pression d'opposants aux clubs prend place avec le plus d'ampleur. Au printemps 1970, Serge Deyglun ainsi que divers responsables de la CSN, tel que MM. Nazaire Paquet et Marcel Pépin, dénoncent le ministre en l'accusant, dossiers à l'appui, d'avoir reconduit 300 des 522 clubs démembrés entre 1966 et 1967⁷ et d'avoir redonné ces clubs à des « amis du parti »⁸. Ces

³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 4 mars 1970, vol. 9, no 6, 28^e législature, 5^e session, p. 132.

⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32485, « Les clubs privés: Québec recule-t-il? », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 4 novembre 1966.

⁵ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32369, « Les clubs privés de chasse et de pêche », *Présent édition métropolitaine*, Diffusion le 30 août 1966.

⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 19 juin 1970, vol. 10, no 8, 29^e législature, 1^{ère} session, p. 416.

⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33146, « Clubs privés de chasse et de pêche - Union nationale », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 9 mars 1970.

accusations génèrent du tapage médiatique, ce qui pousse le ministre et ses accusateurs à débattre du sujet à travers les médias écrits et radiophoniques.

Dans ce débat, les chiffres avancés par les deux camps s'entrecroisent et sont difficiles à interpréter. Ajoutons à cela que, dès 1967, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche met en place un nouveau moyen de calculer la division territoriale des clubs privés, grâce à de meilleurs outils et techniques d'arpentage. À la suite de ces améliorations, les chiffres du ministère sont modifiés à la hausse. On se rend compte que le territoire clubbé est plus vaste qu'on le croyait autrefois, ce qui gonfle les chiffres ministériels de territoire clubbé durant cette même année. Le déclubbage effectif en 1966 ne se traduit donc pas dans les statistiques du ministère⁹. Nonobstant la véracité de telles accusations, ce débat joue un rôle important pour ceux qui s'opposent aux clubs privés. Son principal impact sera de mettre le sujet de l'abolition des clubs privés à l'avant-plan médiatique de la province, à quelques mois des élections générales. Dans divers médias, ces accusations permettent de tenir des discussions et des entrevues au sujet de l'existence et du maintien des clubs privés¹⁰. On reproche également au ministre de ne pas avoir tenu sa parole et de ne pas avoir su abolir les clubs privés pendant les quatre dernières années. Ce qu'on juge comme un trop léger recul des clubs privés sous Loubier pave la voie aux contestations et aux occupations pour un déclubbage accéléré qui explosent durant le mandat du prochain gouvernement¹¹.

⁸ « La CSN réclame une enquête sur les "clubs privés" de chasse et de pêche », *Le Devoir*, 9 mars 1970, p. 8.

⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

¹⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33145, « Clubs privés de chasse et de pêche - Union nationale », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 6 mars 1970. ; Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33146, « Clubs privés de chasse et de pêche - Union nationale », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 9 mars 1970. ; « La CSN réclame une enquête sur les "clubs privés" de chasse et de pêche », *Le Devoir*, 9 mars 1970, p. 8.

¹¹ « L'hypocrisie du "déclubbage" », *Québec-Presse*, 26 juillet 1970, p. 2A.

3.2 Claire Kirkland-Casgrain

Après la victoire électorale des libéraux en 1970, Claire Kirkland-Casgrain est nommée à la tête du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Elle occupe ce poste entre le 12 mai 1970 et le 15 février 1972¹². Si son mandat est marqué par la fondation de divers parcs provinciaux et le recul des clubs privés, il l'est également par l'apparition et la rapide accentuation des manifestations et de la contestation citoyenne des clubs privés dans l'ensemble de la province.

Six semaines après l'entrée en poste de la ministre, le MACPTC entreprend sa première occupation¹³. Il ne serait donc pas honnête de conclure que Madame Claire Kirkland-Casgrain est responsable de la vague de manifestations qui s'abat contre les clubs privés cette même année. Les occupations et manifestations de 1970 sont plutôt issues d'une frustration populaire antérieure à sa désignation à la tête du ministère.

Durant l'été et l'automne 1970, le MACPTC organise ainsi neuf occupations de clubs privés¹⁴ dans diverses localisations au nord de la région montréalaise : le Saint-Bernard Club près de la ville de Saint-Alexis-des-Monts à de multiples reprises¹⁵, le club Lasalle de la même région¹⁶, Saint-Didace¹⁷, Saint-Michel-des-Saints¹⁸, ou Sainte-Émélie-de-l'Énergie¹⁹, pour ne citer que ces exemples. Ces occupations de clubs attirent rapidement l'attention médiatique, ce qui génère de multiples débats dans les médias concernant la raison d'être des clubs privés. Face aux actions des manifestants, la ministre Kirkland-Casgrain appelle au respect des

¹² « Marie-Claire Kirkland-Casgrain », Assemblée nationale du Québec (consulté en ligne le 1 juillet 2018), <<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-casgrain-marie-claire-3799/biographie.html>>

¹³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506242, « POLICE - PECHEUR - CLUB PRIVE - CLAIRE KIRKLAND-CASGRAIN », *Nouvelles*, Diffusion le 11 juillet 1970.

¹⁴ Henri POUPART, « Le gouvernement tente de briser la contestation des clubs privés », *Québec-Presse*, 11 octobre 1970, p. 13A.

¹⁵ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506242, « POLICE - PECHEUR - CLUB PRIVE - CLAIRE KIRKLAND-CASGRAIN », *Nouvelles*, Diffusion le 11 juillet 1970. Le 24 juin 1970.

¹⁶ « Invasion d'un club de pêche privé au nord de St-Alexis », *Le Devoir*, 3 juillet 1970, p. 3.

¹⁷ Henri POUPART, « Lettre à Mme Casgrain », *Québec-Presse*, 5 juillet 1970, p. 11.

¹⁸ « Les pêcheurs récidivent », *Québec-Presse*, 26 juillet 1970, p. 13.

¹⁹ « La CSN a orienté la lutte », *Québec-Presse*, 2 août 1970, p. 11.

territoires sous bail²⁰ et entreprend de rencontrer les responsables du comité d'action politique non partisane de la CSN à plusieurs reprises²¹, ainsi que diverses associations de chasseurs-pêcheurs, des pourvoyeurs et des représentants de la Confédération des loisirs du Québec²². Chacun à leur façon, ces intervenants tentent de profiter de l'effervescence des occupations pour influencer les mesures prises par la ministre concernant les clubs privés. Dans ce dossier, le gouvernement libéral, ainsi que la classe politique au sens large, se fait reprocher de planifier sans passer à l'action²³. Le journaliste Jean-Claude Leclerc, du *Devoir*, affirme sur le sujet:

Encore deux semaines d'« études », trois mois de « consultation et de participation », quatre ans de débats, puis « d'expériences-pilotes », le raton-laveur, et les Québécois se retrouveront parqués dans des réserves urbaines entourées d'eau polluée et de déchets industriels, pendant qu'une minorité de privilégiés veillera sur leurs richesses naturelles²⁴.

D'autres journalistes engagés dans le débat mènent également des recherches, et démontrent que le mari de Mme Casgrain est secrétaire du club privé Cascapédia. Ils remettent ainsi en cause la neutralité de la ministre²⁵; elle qui impose pourtant un an plus tard aux gardes-chasse de son ministère de renoncer à toute affiliation avec les clubs privés²⁶. Les occupations et débats de 1970 ont

²⁰ Henri POUPART, « Mme Casgrain : appel à la bonne volonté Jean Pagé : chasse aux sorcières », *Québec-Presse*, 28 juin 1970, p. 18.

²¹ « Mme Casgrain recevra les porte-parole des Nemrods », *Québec-Presse*, 19 juillet 1970, p. 13.

²² Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33212, « Min. du Tourisme de la Chasse et de la Pêche - Clubs privés », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 7 août 1970.

²³ « Statu quo jusqu'en 1971 et après, mystère », *Québec-Presse*, 26 juillet 1970, p. 4A.

²⁴ Jean-Claude LECLERC, « Le règne des Lac-à-la-Cuisse doit prendre fin », *Le Devoir*, 29 juillet 1970, p. 4.

²⁵ « Quelques privilégiés », *Québec-Presse*, 26 juillet 1970, p.4A; Henri Poupard, « Mme Casgrain a menti », *Québec-Presse*, 26 juillet 1970, p. 18; Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Film, 4:3, Définition Standard, V-011331, D506250, « Les clubs privés de chasse et pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 août 1970.

²⁶ Dans une lettre qu'elle fait parvenir à ses agents de conservation, la ministre leur demande de rompre tout lien avec les clubs privés. Elle y affirme : « On ne peut être à la fois juge et parti, sans qu'il y ait conflit, et il est donc essentiel que tous les officiers de conservation s'abstiennent d'être membres des clubs privés de chasse et de pêche. ». Voir BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 27.3 Club de chasse et pêche. Document : Avis à tous les agents de la conservation, lettre de la ministre Claire Krikland-Casgrain, 31 mai 1971.

donc comme impact direct de mobiliser l'opinion publique autour du sujet des clubs privés et de mettre le gouvernement libéral sur la sellette médiatique.

La réponse des autorités provinciales concernant ces manifestations se fera attendre jusqu'à l'automne. En septembre 1970, le premier ministre Bourassa s'engage publiquement à faire disparaître les clubs privés d'ici 1974²⁷. De son côté, la ministre Kirkland-Casgrain intente en octobre 1970 des poursuites judiciaires contre les manifestants ayant occupé les clubs privés²⁸, il en résulte la condamnation de 61 manifestants, dont Marcel Boily²⁹, et l'emprisonnement de 13 individus³⁰. Cette utilisation des tribunaux déplaît aux manifestants qui y voient une piètre façon d'établir un dialogue sur la question des clubs privés³¹. La principale réponse du gouvernement a lieu en novembre 1970 lors de l'annonce de la mise en place d'un plan quinquennal au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, visant à l'ouverture du territoire dans la province. Ce plan est nommé l'« Opération accessibilité »³². Les détails de ce plan ne sont toutefois exposés au public qu'en mars 1971. L'« Opération accessibilité » est imaginée originalement en trois étapes menant à la disparition progressive et totale des clubs privés³³. Le coût de l'opération est estimé par le gouvernement en 1971 à près 50 millions de dollars³⁴. Le déclubbage, via la fondation de parcs provinciaux, laisse entrevoir le rôle central que l'État entend jouer pour assurer l'accessibilité du public à la

²⁷ « La plupart des clubs privés auront disparu d'ici 1974 », *Le Devoir*, 2 septembre 1970, p. 1-2

²⁸ Henri POUPART, « Le gouvernement tente de briser la contestation des clubs privés », *Québec-Press*, 11 octobre 1970, p. 13A.

²⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR32852, « Lutte contre les clubs de pêche privés – Développement », *Présent édition nationale*, Diffusion le 23 février 1971.

³⁰ Les condamnés avaient le choix de payer une amende ou de purger une peine de quelques jours en prison, option symbolique qui sera choisie par le groupe. « On réclame la mise en liberté de 13 contestataires », *Le Devoir*, 20 février 1971, p. 6.

³¹ Jacques MARCHAND, « Les contestataires ne démordent pas ! », *Québec-Press*, 15 novembre 1970, p. 11A.

³² Henri POUPART, « La démocratisation est commencée, mais ne nous endormons pas », *Québec-Press*, 29 novembre 1970, p. 12A.

³³ BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion général, Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, novembre 1977, p. 10.

³⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Cinégramme, 4:3, Définition Standard, V-011701, « Les clubs privés de chasse et de pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 septembre 1970.

nature. Les parcs ainsi fondés sont dirigés par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et son personnel, tant pour la protection que pour l'administration. Ainsi, en 1971 la ministre Kirkland-Casgrain annonce l'ouverture de trois nouveaux parcs provinciaux au nord de la région montréalaise, soit les parcs Mastigouche, Labelle et Joliette et l'aménagement des parcs Papineau³⁵ et Portneuf³⁶, fondés respectivement en 1966 et 1968, mais insuffisamment aménagés jusqu'alors. Grâce à un budget total de 9,5 millions de dollars, l'opération prévoit l'aménagement sur 3 ans³⁷ de près de 3 000 milles carrés de territoire, incluant 2000 lacs³⁸. Le territoire ainsi libéré entraîne le rachat des installations³⁹ de 105 clubs privés⁴⁰ principalement situé dans des zones périurbaines⁴¹. De ce chiffre initialement annoncé, la majeure partie du territoire comportant les installations des ex-clubs leur sera toutefois restituée à l'automne 1972, faute des coûts prohibitifs liés à l'expropriation des infrastructures⁴². Les ex-membres demeurent ainsi propriétaires de la majeure partie de leurs infrastructures, sans pour autant que leurs baux d'exclusivité ne soient reconduits⁴³. Ce recul est d'ailleurs très mal vu par les contestataires de l'époque⁴⁴.

En 1974, le député péquiste Lucien Lessard affirme que le territoire réellement accessible pour le public, une fois l'aménagement complété, est plutôt d'une

³⁵ « Trois parcs », *Le Devoir*, 13 mars 1971, p. 6.

³⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33922, « Abolition ou non des clubs privés de chasse et de pêche, Qc », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 12 décembre 1974.

³⁷ François BARBEAU, « Trois nouveaux parcs provinciaux », *Le Devoir*, 13 mars 1971, p. 1.

³⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 1861498, « LE PARTI LIBÉRAL. INVITÉE : MME CLAIRE KIRKLAND-CASGR », *La Politique provinciale*, Diffusion le 21 avril 1971.

³⁹ Henri POUPART, « Il n'y pas de quoi fouetter un chat ! », *Québec-Press*, 10 octobre 1971, p. 34.

⁴⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 1861498, « LE PARTI LIBÉRAL. INVITÉE : MME CLAIRE KIRKLAND-CASGR », *La Politique provinciale*, Diffusion le 21 avril 1971.

⁴¹ Gaston CÔTÉ, *Domestiquer le sauvage : Chasseurs sportifs et gestion de la grande faune qu Québec (1858-2004)*, thèse de doctorat de l'Université du Québec à Trois-Rivières, janvier 2017, p. 261.

⁴² Pierre TERREUX, « L'opération Accessibilité sabotée », *Québec-Press*, 26 novembre 1972, p. 33.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ « Clubs privés : 22 questions au ministre », *Le Devoir*, 1 décembre 1972, p. 2.

superficie de 1 600 milles carré⁴⁵. Malgré les lacunes du projet, il en résulte la création de près de 230 emplois : gardiens, biologistes, techniciens de la faune, surintendants de parcs, préposés d'accueil et personnel administratif⁴⁶. Le principal attribut de ce projet est d'accentuer l'accessibilité au territoire pour le public québécois de la région métropolitaine de Montréal. Dans les années qui suivent, la fréquentation de ces parcs va croissante selon l'avancement de l'aménagement. L'Opération accessibilité permet ainsi à des dizaines de milliers de bénéficiaires de fréquenter les divers parcs provinciaux⁴⁷.

Malgré les nombreux intervenants de l'époque qui affirment que ce projet est directement adopté en réponse aux occupations du MACPTC⁴⁸, nous adoptons une analyse plus nuancée sur le propos⁴⁹. Même si la ministre affirme ne pas agir à la lumière de la contestation⁵⁰, les nombreuses occupations du MACPTC et la pression qui en résulte semblent bel et bien avoir poussé le gouvernement libéral à prendre rapidement des mesures dans le but de mettre un frein aux occupations de clubs. Sur ce point, le député péquiste Lucien Lessard rappelle, en 1971, que la principale volonté de ces groupes de manifestants est de voir le gouvernement agir au plus vite : « Si justement les contestataires en sont venus à utiliser cette façon qui est, je suis d'accord sur ça illégale, c'est justement parce que le gouvernement n'accélérait pas ne fonctionnait pas (sic) et c'était encore la politique du patronage

⁴⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (4), 24 mai 1974, no.67, 302 législation, 2^e session, p. B-2503.

⁴⁶ Henri POUPART, « 40% des territoires ouverts le 1^{er} juin », *Québec-Press*, 16 mai 1971, p. 10A.

⁴⁷ En 1971 seulement, ce chiffre s'élève à près de 40000 bénéficiaires. Serge DEYGLUN, « Éditorial », *Québec chasse et pêche*, Novembre 1971, vol. 1, no 2, p. 5.

⁴⁸ Henri POUPART, « La démocratisation est commencée, mais ne nous endormons pas », *Québec-Press*, 29 novembre 1970, p. 12A.

⁴⁹ Gaston Côté affirme que la ministre agit dès le printemps 1970 en réponse aux pressions exercées par les manifestations. Cette analyse comporte une inexactitude chronologique. En effet, les manifestations de 1970 ont débuté le 23 juin 1970 ; il est donc inexact d'affirmer que la ministre agit au printemps en étant sous pression. Voir, Gaston CÔTÉ, *op. cit.*, p. 248.

⁵⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Cinégramme, 4:3, Définition Standard, V-011701, «Les clubs privés de chasse et de pêche », *Format 60*, Diffusion le 11 septembre 1970.

qui existait chez le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche⁵¹. » Toutefois, la volonté d'offrir une meilleure accessibilité au territoire dans la région montréalaise n'est pas le résultat direct des occupations de 1970 et est un projet déjà au programme de Mme Kirkland-Casgrain. À titre d'exemple, le 19 juin 1970, soit 5 jours avant la première occupation du MACPTC, Mme Kirkland-Casgrain tient une discussion en Chambre sur la nécessité d'aménager les parcs provinciaux déjà possédés par l'État; elle affirme être au courant que la région de Montréal est pauvre en termes d'accès à la nature :

Il est bien évident que la question de la population a une influence considérable. Je ne dis pas que c'est le seul élément qui doit être considéré, mais je pense que c'est un élément qui mérite d'être considéré. Vous savez, tout comme le député de Bellechasse, malgré que j'essaie de ne pas me laisser influencer par des questions personnelles, par mon milieu, je suis Montréalaise et je ne peux pas l'oublier, tout comme ceux qui viennent de la région de Montréal, nous savons que, malheureusement, jusqu'à présent, disons que c'est peut-être la région pauvre en ce qui concerne ce genre de parcs qu'on veut aménager un peu partout dans la province. Je ne voudrais pas que les députés qui nous viennent des milieux ruraux croient qu'on les négligera, mais il ne faudrait cependant pas qu'on aménage des parcs à des endroits où on ne les trouve même pas et où la location est tellement difficile à trouver que les gens ne s'y rendent pas, ou ils sont tellement à proximité d'un autre parc qu'ils deviennent peu nécessaires [...] il devrait y avoir plus de parcs, d'espaces verts dans cette région si populeuse qu'est Montréal⁵².

Bien que les études n'aient été commandées au ministère qu'en juillet 1970⁵³, on observe que la ministre Kirkland-Casgrain est déjà à la recherche de solutions pour augmenter l'accessibilité des Montréalais à la nature, avant même que les occupations de clubs privés ne débutent. Cela dit, les occupations répétées du MACPTC au nord de la région montréalaise exposent au grand jour cette faible accessibilité de la population métropolitaine à des zones de chasse et de pêche non-clubbées. Bien que cette région soit déjà ciblée par les plans de la ministre, force est de constater que les parcs Mastigouche et Joliette, fondés en 1971,

⁵¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2099.

⁵² *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 19 juin 1970, vol. 10, no 8, 29^e législature, 1^{ère} session, p. 417-418.

⁵³ Jean-Claude LECLERC, « En attendant la saison de la chasse », *Le Devoir*, 14 mai 1971, p. 4.

prennent place directement dans les zones chaudes où avaient lieu, quelques mois plus tôt, la majorité des occupations du MACPTC. Il nous semble plausible de conclure, tout comme divers acteurs de l'époque, que les occupations du MACPTC ont eu un impact, au moins partiel, sur le choix de la localisation de ces parcs⁵⁴. En 1977, cette conclusion est également reprise par des fonctionnaires du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, dans leur analyse de la mise en place de « l'Opération accessibilité », qu'ils lient à une volonté d'intervention rapide du gouvernement, aux prises avec une grande pression populaire⁵⁵. La fondation rapide des parcs provinciaux nous apparaît ainsi comme une réponse aux actions entreprises par le MACPTC, dans le but de calmer la grogne populaire, sans pour autant que « l'Opération accessibilité » n'ait été conçue uniquement en réponse aux contestations.

L'ouverture de parcs permet ainsi d'augmenter l'accessibilité du public de la région métropolitaine à de vastes territoires pour pratiquer des activités en nature et coupe nette l'organisation d'occupations au nord de la région montréalaise⁵⁶. Cette première vague d'ouverture, à laquelle devait suivre deux autres étapes visant au déclubbage complet du territoire, s'avère être une tentative d'ouverture régionale réussie, mais ne menant pas à d'autres fondations de parcs, pour des raisons budgétaires. L'absence d'une seconde phase dans ce projet laisse bon nombre de Québécois mécontents. « L'Opération Accessibilité » apparaît ainsi

⁵⁴ Cette conclusion est reprise, avec moins de nuance, par divers intervenants de l'époque qui voient dans ces ouvertures un moyen de faire taire les manifestants contre les clubs privés : « Le M.A.C.P.T.C. continuera la lutte cet été », *Québec-Presse*, 18 avril 1971, p.9A ; *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2091.

⁵⁵ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, novembre 1977, p. 10

⁵⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33922, « Abolition ou non des clubs privés de chasse et de pêche, Qc », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 12 décembre 1974.

pour certains comme une mesure qui n'accorde que quelques réserves pour les indigènes québécois, sans toucher réellement au système des clubs privés⁵⁷.

On observe ainsi un déplacement de la contestation et une propagation des occupations dans l'ensemble de la province dès l'été 1971. Ce déplacement des occupations expose l'étendue du manque d'accessibilité au territoire pour une vaste proportion de la population globale de la province, qui ne se limite pas qu'à la simple région métropolitaine montréalaise. Ainsi, l'ouverture de parcs provinciaux ne règle que partiellement le problème d'accessibilité populaire et ne remet pas en cause l'existence des clubs privés⁵⁸, ce qui demeure la volonté principale de multiples contestataires⁵⁹.

La fondation de parcs et l'abolition de 112 baux en 1971 sont perçues comme une mesure insuffisante par de multiples contestataires des clubs privés. Sur le sujet, Henri Poupart affirme : « On ne jette pas un os à une meute de chiens enragés⁶⁰ ». La même année, le livre d'Henri Poupart *Le Scandale des clubs privés de chasse et pêche* est publié et couche sur papier un argumentaire structuré contre les clubs privés⁶¹. Dès avril 1971, le MACPTC ouvre un chapitre dans la ville de

⁵⁷ Jean-Claude LECLERC, « Les "réserves" de Mme Kirkland-Casgrain », *Le Devoir*, 13 mai 1971, p. 4.

⁵⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 7 juin 1971, no 52, 29^e législature, 2^e session, p. B-2097.

⁵⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506250, « CLUB PRIVE (SU) - CLAIRE KIRKLAND-CASGRAIN », *Nouvelles*, Diffusion le 21 juillet 1970.

⁶⁰ Gilles DAIGNEAULT, « Les Québécois paient la note pour les patroneux et les riches Américains », *Québec-Presse*, 21 mars 1971, p. 11B. (Le journaliste rapporte les paroles d'Henri Poupart)

⁶¹ Bien qu'il soit difficile d'évaluer les retombées parmi le public d'une telle publication, il demeure à ce jour l'ouvrage le plus complet traitant de la contestation des clubs privés. Gilles, DAIGNEAULT, « Les Québécois paient la note pour les patroneux et les riches Américains », *Québec-Presse*, 21 mars 1971, p. 11B.

Québec⁶². Les occupations de 1971, aussi nombreuses que celles de 1970, prennent désormais place dans diverses régions de la province⁶³.

Durant son mandat, la ministre Claire Kirkland-Casgrain est la première à mettre entièrement fin à l'octroi de nouvelles concessions de droits exclusifs dès son entrée en poste en 1970⁶⁴, arrêt reconduit par ses successeurs. Également, dès 1970, elle ajoute une clause aux contrats de renouvellement de baux exclusifs, permettant leur résiliation avec 30 jours d'avis⁶⁵.

En résumé, le passage de Claire Kirkland-Casgrain au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, bien que de courte durée, est riche en analyse concernant l'opposition aux clubs privés. Ses ouvertures de parcs, accélérées par les occupations du MACPTC, ont comme effet de freiner les occupations de ce dernier dans la région métropolitaine⁶⁶ et permettent une plus grande accessibilité populaire au territoire, qui se traduit par une grande fréquentation des parcs provinciaux⁶⁷. Cependant, ses interventions ne mettent pas fin au mouvement de contestations contre les clubs privés, comme le démontrent la recrudescence du MACPTC et l'étalement des contestations dans de multiples régions de la province dès 1971. Lors de son départ du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le 15 février 1972⁶⁸, elle laisse à son successeur les premiers jalons

⁶² Henri, POUPART, « La province devrait se diviser en 50 zones de chasse et de pêche », *La Presse*, 19 avril 1971, p. B3.

⁶³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33922, « Abolition ou non des clubs privés de chasse et de pêche, Qc », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 12 décembre 1974.

⁶⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33212, « Min. du Tourisme de la Chasse et de la Pêche - Clubs privés », *Présent 2^e édition nationale*, Diffusion le 7 août 1970.

⁶⁵ Cette mesure donne une meilleure latitude au gouvernement en place pour résilier des baux. Voir Jean-Claude, LECLERC, « En attendant la saison de la chasse », *Le Devoir*, 14 mai 1971, p. 4.

⁶⁶ Marcel Boily affirme en 1972, que 50% des membres du MACPTC fréquentent les nouveaux parcs et qu'un autre 35% souhaiteraient le faire si l'aménagement était plus favorable aux familles ; « On critique bien à tort le projet Accessibilité », *Québec-Presse*, 25 juin 1972, p. 33.

⁶⁷ Henri, POUPART, « La libération des territoires de la Couronne se continue », *Québec-Presse*, 14 mai 1972, p. 38.

⁶⁸ « Marie-Claire Kirkland-Casgrain », Assemblée nationale du Québec, (consulté en ligne le 1 juillet 2018), <<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-casgrain-marie-claire-3799/biographie.html>>

d'une entreprise de déclubbage qui s'avère financièrement pernicieuse pour l'État⁶⁹, ainsi qu'une situation explosive de contestations panquébécoises dirigées contre des clubs privés. Le remplacement rapide de Claire Kirkland-Casgrain à la tête du ministère et la non-reconduction du projet « Opération accessibilité » par son successeur sont à coup sûr un constat d'échec partiel du gouvernement libéral dans sa recherche d'alternatives aux clubs privés. Certains intervenants de l'époque tissent d'ailleurs un lien direct entre la démission de la ministre et la bataille entreprise par divers manifestants contre les clubs privés durant son mandat⁷⁰. Le mandat de Claire Kirkland-Casgrain est ainsi marqué par le commencement de « l'ère des occupations massives de clubs⁷¹ ».

3.3 Claude Simard

Dès le départ de Mme Kirkland-Casgrain, le député libéral Claude Simard prend la charge du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche à titre de ministre d'État responsable. Il est officiellement nommé le 31 octobre 1972⁷², poste qu'il occupe jusqu'à la défaite électorale du PLQ en 1976. Dès son arrivée au ministère, l'opposition péquiste souhaite qu'il mette en place la seconde phase de « l'Opération accessibilité » et qu'il réalise une seconde vague d'expropriations⁷³. Parmi les députés de l'opposition, le péquiste Lucien Lessard est le principal défenseur de l'abolition des clubs privés et ses interventions augmentent tout au cours du mandat de M. Simard. Dès mai 1972, il rappelle au nouveau ministre les exigences de la population en matière d'accessibilité à ses

⁶⁹ Les sommes trop importantes qu'implique le projet entraînent la fin de l'opération; Pierre, GINGRAS, « Le carnage appréhendé n'a pas eu lieu », *La Presse*, 17 avril 1999, p. B1.

⁷⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Extrait, CDR40126, « Chroniques chasse et pêche », *C'est pas tous les jours dimanche*, Diffusion le 30 décembre 1973.

⁷¹ BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.1 article 3.9, Faune Opération gestion general, Document : Article Québec-Science, juin 1980 « La nationalisation de la faune », p. 17.

⁷² « Claude Simard », Assemblée nationale du Québec, (consulté en ligne le 1 juillet 2018), <<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/simard-claude-5365/biographie.html>>

⁷³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 11 mai 1972, no.24, 29^e législature, 3^e session, p. B-1324.

richesses naturelles⁷⁴, en plus de lui souligner l'augmentation croissante des contestations à travers la province. Selon M. Lessard, la mise en place d'une politique œuvrant à la meilleure accessibilité du public est nécessaire et il n'hésite pas à se servir de la contestation populaire pour demander au ministre le règlement du problème des clubs privés⁷⁵. Bien au fait des limitations budgétaires du ministère, M. Lessard est contre l'étalement des investissements et préfère voir le ministre investir selon l'une des deux stratégies suivantes : soit dans les régions éloignées, pour mieux répartir l'ouverture sur le territoire de la province, soit près des centres urbains à haute densité de population, pour que l'argent investi profite à plus d'individus⁷⁶. Il est même favorable à une prise de contrôle complète du territoire rapide par le gouvernement⁷⁷. On observe donc qu'à la suite du départ de Mme Kirkland-Casgrain, l'opposition n'abandonne pas les débats concernant les clubs privés et souhaite la poursuite des efforts en matière de déclubbage.

Malgré les conseils et critiques de l'opposition, l'arrivée en poste du ministre Simard déclenche l'arrêt de « l'Opération accessibilité » telle qu'imaginée par les fonctionnaires sous Mme Kirkland-Casgrain⁷⁸. Il s'ensuit une période transitoire marquée par l'instabilité et l'incertitude au niveau politique quant à la situation des clubs privés. Bien que l'opération soit arrêtée, l'aménagement des parcs provinciaux est poursuivi⁷⁹. Le ministre constate d'ailleurs la popularité de ces derniers auprès de la population⁸⁰ et affirme qu'à son avis les présents parcs suffisent à la demande en matière d'accessibilité⁸¹. Avant l'annonce d'un plan

⁷⁴ *Ibid.*, p. B-1318.

⁷⁵ *Ibid.*, p. B-1318.

⁷⁶ *Ibid.*, p. B-1344.

⁷⁷ *Ibid.*, p. B-1356.

⁷⁸ « 'Les clubs privés ont encore un rôle à jouer au Québec' », *Québec-Presse*, 17 décembre 1972, p. 30.

⁷⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 30 mai 1973, no 71, 29^e législature, 4^e session, p. B-2537.

⁸⁰ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 21 mai 1974, no 58, 30^e législature, 2^e session, p. B-2128

⁸¹ *Ibid.*, p. B-2141

global concernant les clubs qui survient à la fin de l'année 1974, il est notable de constater que M. Simard demeure conscient de l'importance de l'accessibilité pour la population de la province, bien que ceci ne se traduise pas par des efforts soutenus de déclubbage. Sous Claude Simard, les budgets d'opérations du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche continuent d'être augmentés pour atteindre en 1975-76 un total de 110,8 millions, soit une augmentation de 164% en comparaison de celui disponible lors de son entrée officielle en fonction en 1972-73⁸². Également, durant son mandat, la mentalité au sein du ministère, à l'égard de l'ouverture du territoire, se transforme et se distancie des visions anciennement portées durant les années 1960 et le début des années 1970. Cette nouvelle vision considère l'ouverture territoriale non plus exclusivement dans une logique de chasse et de pêche, mais la considère afin de favoriser une multitude d'activités récréatives, desquelles la chasse et la pêche font partie, sans en être l'unique finalité⁸³.

De leur côté, les actions contestataires contre les clubs privés se poursuivent à travers la province, principalement durant l'été 1972, avec une intensité et une fréquence encore plus grandes que les années précédentes; des occupations à travers la province ont lieu notamment sur la rive sud de Québec⁸⁴, à Matane⁸⁵, à Baie-Comeau et à Baie-Trinité⁸⁶. On observe également de façon plus marquée que les occupations visent les rivières à saumon⁸⁷. Des 102 rivières à saumon du

⁸² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 20 mai 1975, no 93, 30^e législature, 3^e session, p. B-3353.

⁸³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (4), 24 mai 1974, no 67, 30^e législature, 2^e session, p. B-2504.

⁸⁴ « La lutte contre les clubs privés continue », *Québec-Presses*, 28 mai 1972, p.36.

⁸⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 mai 1976, no 30, 30^e législature, 4^e session, p. B-911.

⁸⁶ « M.A.C.P.T.C. », *Québec-Presses*, 10 juin 1972, p.35.

⁸⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 21 mai 1975, no 97, 30^e législature, 3^e session, p. B-3532.

Québec⁸⁸, seulement neuf sont libres en 1972-73⁸⁹ et quelques 19 au printemps 1975⁹⁰. Cette même année, M. Lessard rappelle au ministre que malgré que certaines de ces rivières soient partiellement déclubbées, les portions des rivières à saumon qui sont libres sont généralement celles ayant le moins d'intérêt pour la pêche au salmonidé⁹¹. Il encourage le ministre à améliorer l'accès aux rivières à saumon afin d'éviter une recrudescence des mouvements contestataires: « Si on ne veut pas attendre que cela saute et que les contestations deviennent de plus en plus fortes, et ainsi de suite, du côté du ministère, on devrait prévoir la possibilité, du côté de la rive nord, d'ouvrir une rivière au public⁹². » On observe dans cette situation que les occupations passées et présentes servent au député péquiste afin d'appliquer de la pression sur le ministre. Ainsi, la possibilité de voir se décupler les occupations permet à l'opposition péquiste de mieux souligner l'urgence d'agir en matière de déclubbage.

Durant l'été 1972, plusieurs manifestants sont arrêtés par les escouades antiémeutes de la sûreté du Québec, qui sont désormais présentes en grand nombre lors de plusieurs occupations de clubs privés⁹³. Parmi les nombreuses prises d'actions citoyennes contre les clubs privés de cet été, l'occupation du 15 juillet 1972 est la plus médiatisée : 44 manifestants y sont arrêtés au club le Petit Saguenay, dont le chef syndical montréalais Michel Chartrand⁹⁴. L'arrestation de ce dernier fait le tour des médias de la province et accentue la visibilité des mouvements contestataires des clubs privés. À la suite de ces arrestations, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, affirme devant le tribunal que

⁸⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 20 décembre 1978, vol. 20, no 96, 31^e législature, 3^e session, p. 5192.

⁸⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 30 mai 1973, no 71, 29^e législature, 4^e session, p. B-2538.

⁹⁰ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (2)*, 21 mai 1975, no 97, 30^e législature, 3^e session, p. B-3532.

⁹¹ *Ibid.*, p. B-3531.

⁹² *Ibid.*, p. B-3532.

⁹³ « Des membres du MACPTC fouillés et poursuivis », *Québec-Presse*, 18 juin 1972, p. 35.

⁹⁴ « Une quarantaine d'arrestations à une occupation de club privé à Saint-Alban », *Québec-Presse*, 16 juillet 1972, p. 34.

l'occupation de clubs privés contrevient à l'article 48 de la loi 192 des Terres et Forêts, une loi désuète interdisant au public de se retrouver sur les territoires de la couronne sans la possession officielle d'un permis, qui n'est plus délivré depuis de nombreuses années⁹⁵. De cette poursuite, tous les contrevenants plaideront coupables, ce qui les condamne à payer une amende de 10 dollars ou à purger une peine de 4 jours en prison⁹⁶. Cette dernière option est choisie par cinq membres du MACPTC, dont fait partie encore une fois Marcel Boily⁹⁷. Cette raison pour mener des arrestations suscite la critique de divers opposants aux clubs, qui n'y voient qu'un prétexte pour forcer l'arrêt des manifestations avec les forces de l'ordre. Les arrestations et condamnations de 1972 marquent l'accentuation des interventions des forces de l'ordre dans les occupations des clubs privés.

Les occupations de clubs privés diminuent après 1972, comme le notent les médias⁹⁸ ainsi que le ministre Simard lui-même⁹⁹. Les raisons évoquées à l'époque pour expliquer ce recul relèvent de diverses hypothèses, allant de la satisfaction d'une partie de la base manifestante du MACPTC par l'ouverture et l'aménagement des parcs provinciaux¹⁰⁰ jusqu'au découragement de la base militante face à l'utopie d'un déclubbage complet¹⁰¹. Au printemps 1973, on dénombre 1 248 clubs privés dans la province sur une superficie de 16 731 milles carrés¹⁰². Deux ans plus tard, au printemps 1975, ce chiffre est désormais de 1 224

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ « Chartrand et 41 autres condamnés », *Le Devoir*, 15 novembre 1972, p. 3.

⁹⁷ Pierre TERROUX, « Les membres du MACPTC ont choisi la prison », *Québec-Presses*, 14 janvier 1973, p. 27.

⁹⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR33922, « Abolition ou non des clubs privés de chasse et de pêche, Qc », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 12 décembre 1974.

⁹⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (2)*, 21 mai 1975, no 97, 30^e législature, 3^e session, p. B-3535.

¹⁰⁰ Henri Poupart affirme que l'ouverture des parcs provinciaux sous Kirkland-Casgrain avait à l'époque plu à certains manifestants issus de la région montréalaise qui militaient en 1970 pour une meilleure accessibilité à la nature. Informations tirées d'une rencontre personnelle de l'auteur avec Henri Poupart, printemps 2018.

¹⁰¹ André-A. BELLEMARRE, « "Unités d'aménagement" : un petit pas vers la vraie accessibilité », *Le Soleil*, 5 décembre 1974, p. D3.

¹⁰² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du*

clubs privés répartis sur 16 473 milles carrés¹⁰³. Il est donc plausible de penser que la diminution du nombre d'occupations de clubs privés après l'été 1972 est un élément qui peut expliquer la forte réduction des efforts de déclubbage déployés par le gouvernement de Bourassa.

Malgré la diminution des occupations et de la pression sur le terrain, l'opposition en Chambre d'assemblée, elle, gagne en intensité entre 1972 et 1976. Après l'entrée en poste de M. Simard, la recherche d'une politique globale visant à régler la situation des clubs privés est au centre de nombreux débats, spécialement entre M. Claude Simard et M. Lucien Lessard. Ce dernier souligne dès novembre 1972 que les actions entreprises par le gouvernement libéral lui laissent croire que M. Bourassa ne tiendra pas sa parole de déclubber la province d'ici 1974¹⁰⁴; échec qu'il rappelle d'ailleurs au gouvernement dès mai 1974¹⁰⁵. Les débats entre Simard et Lessard prennent, à de multiples reprises, des airs de querelle où idéologie et attaques personnelles se mélangent. À titre d'exemple, l'appui ouvert de Lessard au Festival du saumon et aux groupes de manifestants lui attire évidemment les foudres du ministre Simard qui l'accuse durant l'été 1974 de ne pas respecter les droits exclusifs des clubs privés¹⁰⁶. Cette critique pousse le député péquiste à affirmer que, de son point de vue, ce n'est pas un droit, mais un privilège. De plus, il en profite pour rappeler aux élus que le ministre Simard et sa famille sont eux-mêmes propriétaires d'un club privé¹⁰⁷. Les

Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (1), 29 mai 1973, no 67, 29^e législature, 4^e session, p. B-2377.

¹⁰³ Tout comme durant la fin des années 1960, l'amélioration des prises de mesures des territoires par le ministère fait grimper les chiffres des statistiques ministérielles. On découvre qu'en réalité le territoire clubbé était anciennement plus vaste que ce qui avait été enregistré. Cette fluctuation fait en sorte que le territoire déclubbé apparaît plus petit qu'il ne l'est en réalité. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 mai 1976, no 30, 30^e législature, 4^e session, p. B-910.

¹⁰⁴ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 23 novembre 1972, vol. 12, no.76, 29^e législature, 3^e session, p. 2755.

¹⁰⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 21 mai 1974, no 58, 30^e législature, 2^e session, p. 2131.

¹⁰⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 11 juillet 1974, vol. 15, no 54, 30^e législature, 2^e session, p. 1603.

¹⁰⁷ *Ibid.*

débats entre les deux hommes sont si récurrents qu'au cours de la Commission permanente du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Simard affirme avec une pointe d'humour que les clubs privés sont le seul point de discorde entre les deux hommes¹⁰⁸ et se moque ouvertement des demandes récurrentes de M. Lessard quant à l'abolition complète de ces derniers¹⁰⁹.

Afin de mettre un maximum de pression sur le gouvernement libéral, Lessard n'hésite pas à associer durant les débats le sujet des luttes contre les clubs privés à celui de la montée du nationalisme québécois :

L'accessibilité pour tous les Québécois aux [...] ressources cynégétiques et halieutiques, c'est un peu comme la souveraineté économique et culturelle des Québécois. Les politiciens nous la promettent à chaque élection pour ensuite nous dire : Plus tard ; ce n'est pas possible tout de suite ; on n'est pas capable ; ça va coûter trop cher. Pire : ça va être un chaos écologique [...] tous les politiciens nous promettent, avant chaque élection, l'abolition des clubs privés et, après, c'est une autre histoire. Après, on n'est plus capable, il ne faut pas laisser tomber les caisses électorales, il ne faut pas laisser tomber le patronage. Je vous dis, M. le Président, que la patience des Québécois a des limites. Nous sommes encore bien chanceux que la contestation ne soit pas plus forte¹¹⁰.

Il affirme également que le Parti libéral n'est simplement pas capable de mener à bien un déclubbage, car la pression à l'intérieur du parti, via les membres, est trop forte pour que le gouvernement agisse en ce sens¹¹¹. Loin de n'être qu'une source de critiques, le député Lessard, au printemps 1974, souligne sa volonté de voir un projet alternatif aux clubs privés être mis en branle. Il se dit favorable à un projet où la population et les associations citoyennes obtiendraient un mandat de gestion et d'exploitation du territoire à des fins de villégiature¹¹².

¹⁰⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 21 mai 1974, no 58, 30^e législature, 2^e session, p. B-2134.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. B-2140.

¹¹⁰ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 29 novembre 1973, vol. 14, no 4, 30^e législature, 1^{ère} session, p. 116-117.

¹¹¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 mai 1976, no 30, 30^e législature, 4^e session, p. B-911.

¹¹² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du*

Un tel projet est annoncé la même année, tout d'abord sans grand détail, puis avec plus de précisions en 1975. Ce faisant, le ministre Simard annonce la mise en place d'une seconde phase à « l'Opération accessibilité »¹¹³. Loin des bases de l'opération portant originalement ce nom¹¹⁴, le point central de ce nouveau projet repose sur la création de sociétés d'aménagement¹¹⁵. Ce projet est une formule de compromis entre la disparition totale des clubs privés et le statu quo¹¹⁶, avec pour but officieux de satisfaire autant les militants favorables à l'ouverture que les membres des clubs privés. Le ministre décrit les sociétés d'aménagement comme une forme de club comportant un plus grand nombre de membres¹¹⁷ et répondant à deux buts: l'accessibilité du public aux valeurs récréatives et une meilleure protection et conservation de la faune¹¹⁸. Le ministre avoue rechercher une solution intermédiaire pour pallier au régime des clubs privés¹¹⁹. La gestion de telles sociétés serait déléguée à des associations citoyennes sous forme d'organismes à but non lucratif, sous la tutelle du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche¹²⁰, qui fournirait l'assistance technique et administrative¹²¹ sans contrôle direct¹²². Dans l'éventualité de la mise en place d'une société d'aménagement sur un territoire présentement clubbé, il est prévu que les ex-membres des clubs préservent leurs infrastructures et deviennent automatiquement

Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (1), 21 mai 1974, no 58, 30^e législature, 2^e session, p. B-2132.

¹¹³ André-A. BELLEMARRE, « Disparition de plusieurs clubs privés en 1976 et démocratisation de la pêche au saumon », *Le Soleil*, 17 novembre 1975, p. B5.

¹¹⁴ Également noté par Gaston Côté, qui affirme que ce projet et celui de 1971 n'ont en commun que leur nom. Voir, Gaston CÔTÉ, *op.cit.*, p. 264.

¹¹⁵ Originellement nommé « Unité d'aménagement ».

¹¹⁶ Henri POUPART, « Enfin... de l'action ! », *Québec chasse et pêche*, *Québec chasse et pêche*, Février 1975, vol. 4, no 5, p. 6.

¹¹⁷ André-A. BELLEMARRE, « "Unités d'aménagement" : un petit pas vers la vraie accessibilité », *Le Soleil*, 5 décembre 1974, p. D3.

¹¹⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 21 mai 1975, no.97, 30^e législature, 3^e session, p. B-3538.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. B-3536

¹²⁰ *Ibid.*, p. B-3536.

¹²¹ Henri POUPART, « Fin des clubs privés... », *Québec chasse et pêche*, Février 1975, vol. 4, no 5, p. 56.

¹²² Henri POUPART, « Intégration des clubs privés, ce que seront les sociétés d'aménagement », *Québec chasse et pêche*, février 1975, vol. 4, no 5, p. 22-23.

membres de la nouvelle société. On observe que l'utilisation de l'expropriation n'est plus à l'ordre du jour.

Dans ce projet, la recherche de l'équilibre entre ex-membres et population non membre est observable jusque dans la composition des groupes de gestionnaires. Dans les régions qui seraient déclubbées pour permettre la mise en place d'une société d'aménagement¹²³, on souhaite que la gestion soit divisée entre 12 personnes par société de la façon suivante : quatre représentants des clubs privés, quatre représentants de corps intermédiaires régionaux et quatre représentants d'organismes gouvernementaux¹²⁴. On observe dans ce choix de structure que le ministre libéral laisse une place très importante à l'implication directe de la population dans la prise en main de l'aménagement du territoire¹²⁵. Ce choix de gestion va de pair avec l'idéologie de plusieurs contestataires des clubs qui affirment que le développement d'un sentiment d'appartenance de la ressource chez la population est un facteur central pour stimuler la préservation de la ressource. L'accueil initial au projet est généralement positif autant chez les membres de clubs privés que ceux qui luttent pour la démocratisation du territoire¹²⁶.

Le projet est annoncé au printemps 1975, suivant un échéancier de trois ans, pendant lequel le ministre souhaite mettre en place des projets pilotes pour tester le nouveau programme sur le terrain¹²⁷. Le nombre de projets pilotes se précise seulement l'année suivante lorsque les députés discutent de la possibilité d'en voir

¹²³ Dans les régions où des sociétés prendraient place sans que cela implique un déclubbage des associations seraient formées. Henri, POUPART, « Le point sur les sociétés d'aménagement », *Québec chasse et pêche*, Février 1976, vol. 5, no 5, p. 5.

¹²⁴ J-Claude PAQUET, « Projets pilotes de gestion d'activités de plein air », *Le Soleil*, 4 mars 1976, p. A15.

¹²⁵ Il s'agit d'une évolution du modèle anciennement proposé par Mme Kirkland-Casgrain, où l'État est au centre de la réappropriation et de l'aménagement territorial par la création et l'administration de parcs provinciaux.

¹²⁶ Henri POUPART, « Intégration des clubs privés, ce que seront les sociétés d'aménagement », *Québec chasse et pêche*, février 1975, vol. 4, no 5, p. 22-23.

¹²⁷ Ce nouvel échéancier déclenche les critiques du député Lucien Lessard qui rappelle qu'en 1970, M. Bourassa avait déjà promis un tel délai pour abolir les clubs privés d'ici 1974. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche*, 21 mai 1975, no 97, 30^e législature, 3^e session, p. B-3536.

sept être réalisés¹²⁸ dans diverses régions, soit celles de Rimouski, Gatineau, Portneuf, à l'ouest du parc Mont-Tremblant¹²⁹, ainsi que sur les rivières à Saumon York, Darmouth et Baie-Trinité¹³⁰. Malgré ces annonces d'étude de projets, la lenteur du processus et le faible nombre de territoires théoriquement libérés entraînent les critiques de M. Lessard, qui affirme:

S'il faut croire que l'implantation de nouvelles unités d'aménagement exigera deux ou trois années d'études dans chacun des cas, nous en serons probablement quittes pour fêter la libération de l'ensemble du territoire privé de chasse et de pêche vers 2026 ou 2051, pour autant que l'on accepte que le Parti libéral continue d'être au pouvoir. À cette date, au rythme de la dégradation de notre environnement, il n'y aura plus de poisson à pêcher ni de gibier à chasser¹³¹.

Malgré l'annonce du ministre Simard qui affirme que les sept projets pilotes seront réalisés d'ici l'été 1977¹³², les médias annoncent à l'été 1976 que la multiplication des sociétés d'aménagement est en suspens, faute de conflits d'intérêts divers¹³³. Il s'agit d'un nouveau recul du Parti libéral au sujet du déclubbage du territoire québécois.

Nonobstant le recul du ministre, il est intéressant de se pencher sur trois des projets pilotes ayant fait l'objet d'études, soit ceux prenant place sur les rivières à saumon. Toutes ces régions sont aux prises avec un problème de mécontentement citoyen. Le projet pilote York, s'il avait été réalisé, aurait entraîné le déclubbage d'un grand nombre de clubs américains. Le projet pilote Darmouth aurait quant à lui impliqué le déclubbage d'un club appartenant à un locataire unique et, pour finir, le projet pilote Baie-Trinité aurait pris place sur le territoire d'un club privé

¹²⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 mai 1976, no 30, 30^e législature, 4^e session, p. B-910.

¹²⁹ Henri POUPART, « Dès avril '76 Six unités pilotes d'aménagement », *Québec chasse et pêche*, Décembre 1975, vol.5, no.3, p. 6.

¹³⁰ Henri POUPART, « Le point sur les sociétés d'aménagement », *Québec chasse et pêche*, Février 1976, vol. 5, no 5, p. 5.

¹³¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 mai 1976, no 30, 30^e législature, 4^e session, p. B-911.

¹³² *Ibid.*, p. B-917

¹³³ Gilles, BOILEAU, « Les droits des Québécois avant les privilèges des étrangers », *Québec chasse et pêche*, Juillet 1976, vol. 5, no 10, p. 70.

très contesté appartenant à la compagnie forestière Domtar¹³⁴. Ces trois projets-pilotes potentiels sont donc tous à leur façon des symboles représentant les principaux reproches faits par les manifestants concernant les clubs privés, en plus de faire l'objet de contestations populaires soutenues. M. Simard affirme lui-même que parmi la liste de projets pilotes potentiels, Baie-Trinité est le plus dynamique¹³⁵. Sachant que Baie-Trinité est le premier et le seul projet pilote réalisé sous les libéraux, il est pertinent de souligner l'importance que la contestation dans cette région a pu jouer dans la décision finale. Le ministre lui-même souligne le rôle de la contestation de Baie-Trinité dans le choix final d'ouvrir un projet pilote d'unité d'aménagement dans la région : « Nous avons choisi justement ce territoire où nous avons des problèmes. Quand le député de Saguenay [Lucien Lessard] parle de contestation, nous avons récupéré tout cela, parce que nous, nous en avons au ministère. Lorsque nous avons choisi ce territoire, c'est parce que nous avons de très bonnes raisons de le faire¹³⁶. » Bien que la pression sur le terrain soit l'affaire de divers groupes et individus, la pression appliquée dans la Chambre d'Assemblée concernant la libération de Baie-Trinité est l'une des principales contributions au mouvement réalisé par le député Lucien Lessard entre 1971 et 1976. En 1978, le ministre péquiste Duhaime rappelle son rôle important dans la mise en place d'un projet pilote réalisé à Baie-Trinité dans une rétrospection des réalisations du précédent gouvernement en matière de déclubbage :

Je dois dire — et c'est à votre actif — qu'il y en a eu une seule [société d'aménagement] de mise en œuvre, c'est celle de Baie-Trinité et celle-là a été mise en œuvre d'une façon assez particulière. C'est parce qu'il y avait un député de Saguenay qui s'appelait Lucien Lessard qui s'est battu pendant des mois, des années, pour que la population puisse avoir accès à

¹³⁴ André-A., BELLEMARRE, « Disparition de plusieurs clubs privés en 1976 et démocratisation de la pêche du saumon », *Le Soleil*, 17 novembre 1975, p. B5.

¹³⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 mai 1976, no 30, 30^e législature, 4^e session, p. B-917.

¹³⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (3), 6 mai 1976, no 37, 30^e législature, 4^e session, p. B-1103.

la rivière Trinité et cette société de Baie-Trinité fonctionne. C'est la seule qui fonctionne, en six ans et demi¹³⁷.

À la suite de la création de la société d'aménagement à Baie-Trinité au printemps 1976, le Festival du saumon n'est pas reconduit, après 5 ans d'existence. Cette nouvelle société citoyenne à but non lucratif doit s'autofinancer, tout en assurant le gardiennage, l'exploitation et l'aménagement du territoire¹³⁸. D'anciens gardiens de clubs affirment dès la première année que le gardiennage assuré par la société citoyenne est bien fait, et assure l'embauche de deux fois plus de gardiens¹³⁹ qu'à l'époque du club. La société de Baie-Trinité permet à tous de fréquenter son territoire, moyennant une somme minimum. La tarification pour la pêche au saumon sur la Grande-Trinité et la Petite-Trinité est fixée à un prix plus avantageux pour les résidents du Québec que pour les non-résidents¹⁴⁰. Pour attirer un maximum de pêcheurs, la société citoyenne de Baie-Trinité mène une campagne de publicité dès son ouverture¹⁴¹. Instantanément, le projet pilote fait la fierté des citoyens de la région, qui se portent comme des défenseurs du projet ainsi que de leurs rivières¹⁴² en plus d'attirer un grand nombre de touristes¹⁴³. Sur le long terme, ce projet pilote prouve la viabilité de ce

¹³⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Question avec débat : La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no 10, 31^e législature, 3^e session, p. B-434.

¹³⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Bande sonore, 206215, « Ouverture de rivières à saumon à Baie-Trinité », *La semaine verte*, Diffusion le 8 août 1976.

¹³⁹ Désormais 13 gardiens au lieu de 6 du temps du club. Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Bande sonore, 206215, « Ouverture de rivières à saumon à Baie-Trinité », *La semaine verte*, Diffusion le 8 août 1976.

¹⁴⁰ Pour avoir accès à la Grande-Trinité, il fallait déboursier 9 dollars pour les Québécois et 25 dollars pour les non-résidents. Pour avoir accès à la Petite-Trinité, il s'agissait de 20 dollars pour les Québécois et de 40 dollars pour les non-résidents. Voir *Ibid.*

¹⁴¹ ANNEXE E. Société d'Aménagement et d'exploitation de Baie-Trinité, « Du 1^{er} juin au 15 septembre venez vous détendre chez nous... », *Québec chasse et pêche*, Juin 1976, vol.5, no.9, p.72.

¹⁴² Hughes THERRIEN, « Nous ne braconnerons plus la Trinité! », *Québec chasse et pêche*, Mars 1976, vol. 5, no 6, p. 7-8.

¹⁴³ « Le saumon à Grande Trinité : déjà un succès bœuf! », *Québec chasse et pêche*, Septembre 1976, vol. 5, no 12, p. 62.

nouveau type de gestion de la faune, mais s'avère un système nécessitant un grand nombre de subventions étatiques pour perdurer¹⁴⁴.

Le passage du ministre Claude Simard au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche aura laissé un pâle legs concernant les clubs privés. Grâce à l'étude des débats entre élus, on constate que, durant son mandat, la pression appliquée par les groupes contestataires aux clubs privés se transpose avec succès dans la sphère politique et devient récurrente dans les débats politiques. Les actions entreprises par le ministre dans le sens de l'ouverture du territoire sont faibles en quantité et sont exécutées avec une lenteur notable. Cependant, l'élaboration du projet des sociétés d'aménagement laisse entrevoir au milieu de la décennie que le ministre est bel et bien à la recherche d'une alternative aux clubs privés, solution dans laquelle la population aurait son rôle à jouer en matière d'aménagement et d'exploitation de la ressource. La planification de la mise en place de ces projets pilotes dans les régions où la contestation et les occupations sont présentes expose une certaine sensibilité du ministère à la pression populaire dans sa prise de décisions. Les sociétés d'aménagement, comme nous le verrons, ne seront pas un projet reconduit par le gouvernement suivant, mais n'auront pas pour autant été élaborées en vain. Ce projet laisse malgré tout de bonnes bases pour l'élaboration d'un nouveau projet visant le déclubbage des rivières à saumon¹⁴⁵.

3.4 Yves Duhaime

3.4.1 Le début du mandat

À la suite de la victoire du Parti québécois à l'élection de 1976, Yves Duhaime est invité à prendre la charge du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Comme les autres partis politiques ayant pris le pouvoir depuis 1966,

¹⁴⁴ Pierre GINGRAS, « Le carnage appréhendé n'a pas eu lieu », *La Presse*, 17 avril 1999, p. B1.

¹⁴⁵ Comme nous le verrons dans la section sur Lucien Lessard.

les péquistes de René Lévesque promettent d'abolir les clubs privés¹⁴⁶ et sont favorables à cette mesure durant l'ensemble des années 1970. En 1970, le PQ était d'ailleurs le seul parti politique présent lors de la fondation du MACPTC¹⁴⁷. En mai 1977, Yves Duhaime affirme en Chambre qu'il vise à travailler sur un programme d'accessibilité¹⁴⁸. Ayant pris en compte les informations fournies par son ministère, Duhaime affirme que les actions de son prédécesseur étaient menées en réponse à des pressions, plutôt qu'à un véritable plan global de déclubbage : « J'ai dû reconsidérer globalement ce problème parce qu'effectivement, à part quelques actions sporadiques, suivant la pression, j'imagine, de l'opposition à l'époque ou encore de certains chroniqueurs de chasse et de pêche, il n'y a jamais eu de politique d'ensemble pour rendre accessibles les territoires sous bail¹⁴⁹. » À la suite des objections de l'opposition à l'égard d'une telle affirmation, Duhaime résume les réalisations de son prédécesseur, qu'il résume à la seule réalisation du projet de Baie-Trinité et au découpage de secteurs sur des cartes¹⁵⁰. Malgré la verve du ministre, on observe cependant, dès juin 1977, que la base militante du Parti québécois fait volte-face et adopte une ligne d'approche du déclubbage par élimination graduelle plutôt qu'immédiate, lors du 6^e congrès du parti¹⁵¹. Ainsi, les réalisations du nouveau gouvernement durant l'été 1977 se résument par la mise en place du territoire populaire Duchénier¹⁵², un

¹⁴⁶ Dans cet article de 1977, Henri Poupard rappelle les divers engagements du Parti québécois, dont celui d'abolir les clubs privés, et se demande s'ils vont tenir parole. Henri, POUPARD, « Le parti Québécois tiendra-t-il ses promesses ? », *Québec chasse et pêche*, Janvier 1977, vol. 6, no 4, p. 4.

¹⁴⁷ « Les chasseurs et pêcheurs en ont assez ils "occuperont" les clubs privés ! », Québec-Press, 19 avril 1970, p. 10.

¹⁴⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'Industrie et du Commerce, du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 19 mai 1977, no 82, 31^e législature, 2^e session, p. B-2960.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. B-2977.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. B-2979.

¹⁵¹ André-A., BELLEMARRE, « Abolition des "clubs privés" : recul du PQ », *Le Soleil*, 2 juin 1977, p. C3.

¹⁵² Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 4:3, Définition Standard, D506251, « TERRITOIRE POPULAIRE CHENIER – RIMOUSKI », *Nouvelles*, Diffusion le 9 septembre 1977. Sur le sujet, Gaston Côté fait référence à la fondation de la société de Baie Trinité (1975) et du territoire populaire Chénier (1976). Les dates exposées ici sont différentes, mais facilement explicables par le fait que ce chercheur a choisi de noter l'année de l'adoption en

second projet pilote élaboré sous le précédent gouvernement, et par le non-renouvellement de quelque 30 baux de clubs privés¹⁵³.

Au cours de l'été 1977, les médias de l'est de la province rapportent également l'apparition d'un nouvel épisode de contestations et d'occupations de clubs privés. Dès juillet 1977, des groupes de Montagnais mènent des occupations sur le territoire du club privé de la Grande Romaine. Ces contestataires utilisent des méthodes symboliques tambour¹⁵⁴, établissement de camps, canotage dans les rapides et pêche au saumon pour dénoncer une fusillade ayant eu lieu l'été même entre des Montagnais et des membres du club, ainsi que pour protester contre leur interdiction de pêcher le saumon. Les Montagnais se battent pour que leur droit ancestral de chasse et de pêche sur leurs rivières soit respecté¹⁵⁵. Lors d'une entrevue, le Montagnais Ambroise Boileau rappelle que son peuple mange ses proies et que leur lutte est menée pour leurs enfants, afin qu'ils aillent de quoi pêcher et chasser, pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins¹⁵⁶. Dans cette crise, les Montagnais critiquent l'inaction du gouvernement sur le sujet, auquel ils reprochent de ne pas prendre ses responsabilités¹⁵⁷. Cette nouvelle vague de contestations ouvertes des clubs privés expose une réalité bien différente de celle menée ailleurs dans la province. Pour les Montagnais, le conflit avec les clubs privés n'en est pas un pour obtenir un meilleur accès à la villégiature, mais bien pour permettre leur subsistance et le respect de leurs droits ancestraux. Comme le mentionne Stéphane Savard dans sa monographie *Hydro-Québec et l'État québécois 1944-2005*, partout au Québec, plusieurs groupes de pression autochtones voient le jour dans le but de résister face à l'État et revendiquer les

Chambre du projet, tandis que nous avons plutôt opté pour les dates effectives de l'ouverture des sociétés, soit 1976 et 1977. Voir Gaston CÔTÉ, *op. cit.*, p. 266-267.

¹⁵³ « Trente clubs privés rayés de la carte », *Québec chasse et pêche*, Juin 1977, vol. 6, no 9, p. 84.

¹⁵⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35375, « Clubs privés de chasse et pêche - Est du Québec », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 1 septembre 1977.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35383, « Clubs de pêches privés - Montagnais - Côte-Nord », *Présent édition nationale*, Diffusion le 2 août 1977.

droits des Premières nations¹⁵⁸. Cette nouvelle forme de résistance face aux clubs privés s'inscrit donc dans un contexte plus large de résistance des peuples autochtones, typique aux années 1970.

3.4.2 Opération gestion faune

Au début de l'hiver 1977, une nouvelle saison de chasse sous le régime des clubs privés se conclut en même temps que la première année du mandat de M. Duhaime. Aucun nouveau plan global concernant les clubs privés n'est jusqu'alors annoncé et des critiques envers le statu quo du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche commencent à apparaître dans les médias¹⁵⁹. De telles critiques prennent fin dès décembre 1977. À partir de ce moment, les événements s'enchaînent à une vitesse effrénée. Le 13 décembre 1977, l'émission « Ce soir » rapporte le débat tenu en Chambre d'Assemblée. Le chef d'antenne stipule qu'il semblerait que le gouvernement ait la ferme intention de mener le déclubbage dès mars 1978¹⁶⁰, et fait rapport de la fureur de l'opposition : « C'est de la spoliation, vous êtes malade! ¹⁶¹ ». Le 22 décembre 1977, le ministre Duhaime prend la parole en Chambre et fait l'annonce d'un nouveau projet de son ministère, l'« Opération gestion faune » :

M. le Président, ce n'est pas sans une certaine fierté que je me lève aujourd'hui, ce 22 décembre, pour faire la présente déclaration ministérielle. Cette déclaration touche les pêcheurs, les chasseurs et les amateurs de plein air de tout le Québec. Depuis des décennies, et pour être précis, depuis 1883, des privilèges exclusifs de droits de chasse et de pêche ont été accordés et maintenus à des groupes d'individus dans notre société, ou encore à des étrangers, privant le plus grand nombre du libre accès à tout le territoire du Québec. Ainsi donc, pour le 1^{er} avril prochain, aucun bail de droit exclusif de chasse et de pêche ne sera renouvelé ou

¹⁵⁸ Stéphane SAVARD, *Hydro-Québec et l'État québécois 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, p. 360.

¹⁵⁹ André Y. CROTEAU, « Déjà neuf mois : faudrait accoucher », *Québec chasse et pêche*, août 1977, vol. 6, no 11, p. 5.

¹⁶⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-771213-03, «NON-RENOUVELLEMENT DES BAUX ENTRE L'ÉTAT ET LES CLUBS PRIVÉS », *Ce soir*, Diffusion le 13 décembre 1977.

¹⁶¹ Les paroles sont rapportées par le chef d'antenne du télé-journal, rapportant les interventions de l'opposition face à la nouvelle. *Ibid.*

maintenu au Québec. [...] Pour ce qui est des rivières à saumons, nous arrêterons en cours d'année une politique d'accessibilité concernant chaque cas particulier. Je suis convaincu de recevoir l'appui unanime des députés de toute l'Assemblée nationale puisque tous les partis en cette Chambre ont inscrit cette politique à leur programme, mais aucun gouvernement dans le passé ne l'a réalisé pleinement. [...] Je vous annonce donc, aujourd'hui, M. le Président, la fin d'une situation anachronique et unique en Amérique du Nord. Cette déclaration répond aux objectifs que notre parti s'était fixés. Nous sommes convaincus que l'immense majorité des Québécois se comportera de façon responsable, qu'elle manifesterà un esprit de conservation et de protection envers la faune et qu'elle agira avec civisme en forêt. Cette nouvelle politique témoigne du respect et de la confiance de ce gouvernement à l'endroit de la population du Québec. Québécois, tel que promis, nous vous remettons ces nouveaux territoires¹⁶²!

Dans les médias, le ministre qualifie sa déclaration de cadeau de Noël pour les Québécois¹⁶³. Certains médias de l'époque rapportent que cette annonce « a l'effet d'une bombe¹⁶⁴ » et ravive toutes sortes de discussions quant aux clubs privés.

L'« Opération Gestion Faune » a comme conséquence principale de supprimer les droits exclusifs de chasse et de pêche de 1 164 clubs privés dès le 1^{er} avril 1978¹⁶⁵, bien que les clubs privés préservent leurs infrastructures¹⁶⁶, estimées au nombre de 12 000 bâtiments¹⁶⁷. En choisissant de mettre fin aux baux, sans toucher aux propriétés des clubs, le gouvernement péquiste s'assure ainsi la

¹⁶² *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 22 décembre 1977, vol. 19, no 138, 31^e législature, 2^e session, p. 5199.

¹⁶³ Cette déclaration nous rappelle que le ministre est conscient qu'il s'agissait d'une demande de la population à laquelle il répond. Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780721-03, « LE DÉCLUBBAGE DES CLUBS PRIVÉS DE CHASSE ET DE PÊCHE. », *Ce soir*, Diffusion le 21 septembre 1978.

¹⁶⁴ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 4069597, « Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche au Québec », *Aux vingt heures*, Diffusion le 3 mars 1978.

¹⁶⁵ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-771222-03, « ABOLITION DES CLUBS PRIVÉS DE CHASSE ET PÊCHE DÈS LE 1ER AVRIL », *Téléjournal*, Diffusion le 22 décembre 1977.

¹⁶⁶ Les propriétaires de bâtiments sur les territoires de la Couronne devront dès lors payer un permis d'occupation temporaire auprès du ministère des Terres et Forêts, d'un montant annuel de 80 dollars. BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Communiqué faune Québec, opération gestion faune.

¹⁶⁷ « La ZEC, pierre angulaire de l'exploitation contrôlée », *Québec chasse et pêche*, mars 1978, vol. 7, no 6, p. 43.

libération du territoire sans devoir se lancer dans une coûteuse opération d'expropriation, estimée alors à 60 millions de dollars¹⁶⁸.

Cette opération entraîne toutefois bien plus de changements que la simple abolition des clubs privés. Dès l'annonce du ministre, les agents de conservation du ministère prennent la pleine responsabilité de la protection du territoire libéré¹⁶⁹. Ce faisant, l'opération entraîne une embauche massive de nouveaux agents de conservation, de biologistes¹⁷⁰ ainsi que la mise en place de multiples études fauniques¹⁷¹.

Le projet entraîne également la division de la province en 50 zones d'aménagement contrôlées (ZAC) toutes situées au sud du 52^e parallèle¹⁷². Ces vastes territoires ne sont qu'un découpage purement administratif établi selon des études préalablement réalisées dans le cadre de la mise en place d'unités de gestion du ministère des Terres et Forêts¹⁷³. Les ZAC permettent de favoriser l'aménagement de façon régionale¹⁷⁴. Sur le territoire des ZAC, des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) prennent place¹⁷⁵, principalement sur des portions du territoire anciennement clubbé et propice à la chasse et la pêche¹⁷⁶. Les ZEC

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 45.

¹⁷⁰ Au total, le ministère comptera désormais sur 550 agents de conservation et 60 biologistes. François, ROBERGE, « Les ZEC attendent encore l'argent promis », *Le Devoir*, 26 juillet 1978, p. 1.

¹⁷¹ Le ministre Duhaime affirme que jusqu'alors, puisque la protection du territoire avait été principalement sous la responsabilité des clubs privés, aucune étude biologique n'avait été réalisée par le ministère sur les territoires clubbés. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 30 mai 1978, no 99, 31^e législature, 3^e session, p. B-3800.

¹⁷² « Dix questions chaudes », *Québec chasse et pêche*, mars 1978, vol. 7, no.6, p. 37.

¹⁷³ Le ministre Duhaime rappelle qu'en récupérant ce découpage quasiment dans son entièreté, il réalisait une économie de temps de un à deux ans, par la simple réutilisation de travaux déjà menés par le ministère des Terres et Forêts. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 30 mai 1978, no 99, 31^e législature, 3^e session, p. B-3800.

¹⁷⁴ Henri POUPART, « Opération Gestion Faune Beaucoup plus que la disparition des clubs privés », *Québec chasse et pêche*, avril 1978, vol.7, no 7, p. 6.

¹⁷⁵ Plusieurs ZEC peuvent prendre place dans la même ZAC.

¹⁷⁶ « La ZEC, pierre angulaire de l'exploitation contrôlée », *Québec chasse et pêche*, mars 1978, vol. 7, no 6, p. 43.

sont présentées comme la pierre angulaire de l'exploitation contrôlée et comme une solution bien moins coûteuse que les parcs provinciaux¹⁷⁷. L'administration de ces dernières est confiée à des associations à but non lucratif, accréditées par le ministère¹⁷⁸, et requiert une intervention minimum de l'État¹⁷⁹. Ainsi, toutes les associations citoyennes qui le souhaitent peuvent formuler une demande au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche afin de demander la formation d'une ZEC, dont elles sont elles-mêmes chargées de définir les limites dans leurs demandes¹⁸⁰. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche exige à ces associations agréées de suivre deux grands principes : « assurer qu'il n'y ait pas de faits et gestes ou de pratique défavorable au bien commun » et « assurer l'égalité des chances pour tous à l'accès et à l'utilisation de la ressource faunique »¹⁸¹.

3.4.3 Fondation des ZEC et déclubbage du territoire

En à peine trois mois, plus de 150 demandes sont envoyées au ministère par divers organismes parmi lesquelles plusieurs sont issues d'un regroupement d'associations préexistantes, qui joignent leurs forces afin d'espérer être sélectionnées pour mener la gestion d'une ZEC¹⁸². De ce nombre, 55 ZEC sont

¹⁷⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Question avec débat : La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no 10, 31^e législature, 3^e session, p. B-424.

¹⁷⁸ « Dix questions chaudes », *Québec chasse et pêche*, mars 1978, vol. 7, no 6, p. 37.

¹⁷⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 4069597, « Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche au Québec », *Aux vingt heures*, Diffusion le 3 mars 1978.

¹⁸⁰ Les divers plans de projets du Fond d'archives du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche permettent l'observation de multiples cartes où le découpage territorial pour mener à la fondation d'une ZEC est clairement défini et réalisé par les demandeurs.

¹⁸¹ Sans que la présente décision politique soit directement en lien avec les groupes de pression en faveur du déclubbage, il est intéressant de noter la coexistence de la notion d'accès des masses à la ressource faunique et à la prédominance de l'importance de la protection faunique. Ces valeurs sont similaires à celles véhiculées par Henri Poupart et le MACPTC dans le passé. BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Communiqué faune Québec, opération gestion faune, Dossier 9704.2, article : 2.1, Territoire à gestion déléguée -ZEC- Protocole d'entente, p.5

¹⁸² Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche estime qu'environ 400 organisations ont procédé à un regroupement dans l'ensemble des régions administratives pour émettre une

formées. Elles ont une taille moyenne de 675 km² et s'étalent sur un territoire global de 37 000 km²¹⁸³. De ce nombre 50% des ZEC sont dans la région de Montréal, de Québec ou de l'Outaouais¹⁸⁴. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche chapeaute la mise en place du système et dirige les grandes orientations de l'aménagement du territoire via les ZAC, tandis que la gestion et la prise de décision sur les projets d'aménagement sont déléguées aux administrations des ZEC¹⁸⁵. Dans le but de protéger la faune aquatique du risque de surexploitation, les ZEC ont la possibilité de demander la fermeture d'un lac, une telle mesure étant bénéfique pour la régénération de la faune aquatique dans des lacs avec une pression élevée de pêche¹⁸⁶. L'adoption du nouveau projet entraîne également l'abolition du permis de pêche ordinaire, bien que les règlements et les limites de prises, eux, demeurent inchangés¹⁸⁷. Afin de pouvoir chasser ou pêcher sur le territoire d'une ZEC, il est nécessaire aux utilisateurs d'acheter une carte familiale de ZEC¹⁸⁸.

La mise en place des ZEC entraîne un grand nombre de frais que les utilisateurs doivent absorber : achat d'une carte annuelle au prix unifié de 15\$¹⁸⁹,

demande d'obtention d'une ZEC. BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 6.8, Faune – opération – gestion, Document : Direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Exposé de la situation actuelle de l'opération gestion faune, octobre 1978, par : Jean cinq-mars, 4. L'impact externe, B) La participation.

¹⁸³ La plus petite, ZEC Jaro, est de 100km² et la plus grosse, ZEC Rivière aux Rats, est de 1659km². BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9704.2, article : 2.1, Territoire à gestion déléguée –ZEC- Protocole d'entente, Document : Rapport ministériel réalisé par la direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Exposé de la situation actuelle de l'opération gestion faune, octobre 1978, par Jean Cinq-Mars.

¹⁸⁴ Trois régions à forte densité de population et au passé chargé de contestations contre les clubs privés. *Ibid.*

¹⁸⁵ Les quotas doivent minimalement respecter le plafond établi par les biologistes du ministère. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Question avec débat – La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no 10, 31^e législature, 3^e session, p. B-437.

¹⁸⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-801005-02, « DOSSIER : DÉCLUBAGE. », *La semaine verte*, Diffusion le 5 octobre 1980.

¹⁸⁷ « Dix questions chaudes », *Québec chasse et pêche*, mars 1978, vol. 7, no 6, p. 37.

¹⁸⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 30 mai 1978, no 99, 31^e législature, 3^e session, p. B-3800.

¹⁸⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 4069597, « Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche au Québec », *Aux vingt heures*, Diffusion le 3 mars 1978.

frais de barrières¹⁹⁰ et frais divers d'utilisation de services, infrastructures et embarcations mises à la disposition du public. Malgré l'accumulation des coûts pour les utilisateurs, il se trouve, dès l'ouverture des ZEC, des intervenants dans les médias se disant prêts à payer le prix, si cela leur assure une pleine accessibilité au territoire¹⁹¹. Contrairement aux cartes de *membership* de club privé ou des sociétés d'aménagement, la détention d'une carte de ZEC n'entraîne aucune forme d'exclusivité pour les détenteurs. La possession de la carte d'une ZEC permet à l'utilisateur et à sa famille d'avoir accès à l'ensemble des ZEC de la province¹⁹². Pour pallier aux éventuels débalancements budgétaires qui pourraient survenir entre les budgets des ZEC, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche met à la disposition de ces dernières un fonds de péréquation d'un million de dollars dès la première année¹⁹³.

À l'intérieur du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, les principes fondateurs qui mènent à l'élaboration de l'Opération Gestion Faune sont les suivants: assurer l'égalité des chances des individus face à l'accès à la ressource, favoriser l'implication des utilisateurs et garantir la protection faunique¹⁹⁴. On observe ainsi que les principes fondateurs du projet reposent sur des bases très proches des demandes émises par les individus et groupes contestataires en matière d'accessibilité populaire, d'accentuation du sentiment d'appartenance de la population envers le territoire ainsi que de l'importance de la préservation faunique dans un contexte d'ouverture territoriale. Le système des

¹⁹⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35557, « Que sont devenus les clubs privés de chasse et de pêche? », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 23 juin 1978.

¹⁹¹ Ces entrevues montrent l'enthousiasme de la population quant à la nouvelle possibilité de pouvoir pêcher dans des lacs qui leur était interdit depuis toujours. Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35557, « Que sont devenus les clubs privés de chasse et de pêche? », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 23 juin 1978.

¹⁹² André-A. BELLEMARRE, « Création de "clubs privés" régionaux? », *Le Soleil*, 29 juillet 1978, p. C3

¹⁹³ Le fond sera augmenté de 25% dès l'année suivante, comme il était prévu. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 avril 1979, no 34, 31^e législature, 4^e session, p. B-1462.

¹⁹⁴ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier 9704.2, article : 2.1, Territoire à gestion déléguée -ZEC- Protocole d'entente, Document : « Les ZEC, deux ans après », rédigé par Clément Veilleux, octobre 1979, pour ABQ.

ZEC apparaît ainsi comme un système démocratique, populaire et axé sur la protection faunique, allant de pair avec les efforts de régionalisation déployés par le Parti québécois¹⁹⁵. À la suite de l'annonce de l'opération en Chambre, le premier ministre Lévesque ainsi que son ministre Duhaime sont inébranlables : ils sont convaincus que l'ouverture du territoire ne se suivra pas de scènes de carnage ni de surexploitation. Cette conviction est tirée en partie de l'observation de la région de l'Abitibi, là où aucun écart de conduite n'avait été observable chez la population malgré l'absence de clubs privés. Ainsi Lévesque et Duhaime portent sur la scène médiatique québécoise des paroles très proches de celles jadis prononcées par Serge Deyglun, selon qui les Québécois n'ont pas un comportement plus destructeur envers la nature que les citoyens de n'importe quelle province canadienne¹⁹⁶.

Le déclubbage mené par le ministre Duhaime s'opère simultanément dans l'ensemble de la province. Certains représentants du gouvernement prônent ainsi le déclubbage immédiat et global, tout en étant conscients qu'ils devront corriger les problèmes qui surviendront au fur et à mesure¹⁹⁷. Sur ce point, Duhaime affirme en avril 1979 concernant la rapidité d'exécution du projet : « attendre d'en savoir assez pour agir en toute lumière, c'est se condamner à l'inaction »¹⁹⁸. Le député péquiste Guy Chevrette explique la logique de son gouvernement dans l'adoption du projet :

Je me dis non seulement satisfait, mais engagé dans l'application de cette nouvelle politique. Indépendamment des heurts de départ, indépendamment des problèmes que l'on vivra — c'est sûr qu'il va y en

¹⁹⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de l'industrie et du commerce, du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 19 mai 1977, no 82, 31^e législature, 2^e session, p. B-2983.

¹⁹⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Reportage, 99738, « La situation de la chasse et de la pêche au Québec », *Aujourd'hui*, Diffusion le 10 octobre 1964.

¹⁹⁷ Cette mentalité est rapportée par Clément Veilleux, conseiller technique au bureau du sous-ministre du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780402-01, « Dossier: Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche », *La semaine verte*, Diffusion le 2 avril 1978.

¹⁹⁸ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 5 avril 1979, no 35, 31^e législature, 4^e session, p. B-1495.

avoir — je me dis franchement qu'il nous faut absolument le commencer si l'on veut un jour réaliser quelque chose d'ordonné sur une période de deux ou trois ans. Il faut commencer. Il faut arrêter de dire : Attendons, créons des échéanciers, déclubbons pro forma, un petit groupe à la fois pour avoir des contrecoups régulièrement, se botter le derrière régulièrement à tous les six mois. Tenons cette atmosphère tendue et ayons des feux localisés à tous les six mois ; cela est intéressant. Ce n'est pas ainsi qu'on bâtit un climat social. Je pense qu'il fallait prendre le taureau par les cornes¹⁹⁹.

Il est intéressant de constater cette référence directe à la pression contestataire qu'entraîne un processus long et graduel dans la suppression des clubs privés. Le choix du gouvernement d'agir rapidement semble ainsi justifié par une volonté d'empêcher la réapparition de mouvements contestataires.

En plus des raisons sociales liées à l'ouverture du territoire, le ministre Duhaime rappelle qu'une telle ouverture lui est recommandée directement par les biologistes de son ministère. En optant pour une ouverture par étapes sur plusieurs années, ces biologistes évaluent que la pression sur les territoires libérés dans des régions précises serait très grande, cette logique étant identique à celle émise par les contestataires des clubs de la dernière décennie. Le choix de procéder globalement apparaît donc au ministre comme la solution la plus logique à suivre²⁰⁰. De plus, malgré la protection assurée par les agents de conservation et les biologistes de l'État sur l'ensemble du territoire, certains représentants du ministère affirment que la vraie solution à long terme demeure l'éducation de la population²⁰¹. On remarque ainsi une autre récupération des valeurs émises dans le discours des opposants aux clubs privés.

Bien que maints acteurs de l'époque accusent le gouvernement d'improvisation dans l'élaboration des ZEC, il est très pertinent d'analyser plus en

¹⁹⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission du tourisme de la chasse et de la pêche, Question avec débat – La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no 10, 31^e législature, 3^e session, p. B-444.

²⁰⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 4069597, « Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche au Québec », *Aux vingt heures*, Diffusion le 3 mars 1978.

²⁰¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35557, « Que sont devenus les clubs privés de chasse et de pêche? », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 23 juin 1978.

profondeur le processus décisionnel qui mène à la mise en place de « l'Opération gestion faune ». Malgré les apparences publiques de la chose, l'abolition annoncée à la fin décembre 1977 est le fruit d'un travail méticuleux entrepris au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dès l'entrée au pouvoir du Parti québécois. Sur le sujet, le président de la Fédération québécoise de la faune, Jean-Claude Bouchard, affirme lors d'une entrevue radiophonique que pour les milieux informés de l'évolution des débats, l'annonce du ministre n'est pas une surprise, c'est le grand public et les membres de clubs privés qui, eux, ont été pris au dépourvu²⁰². En effet, durant l'année 1977 des études intensives²⁰³ sont menées dans un secret relatif au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour permettre la création de l'« Opération gestion faune ».

Ces études entreprises au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche peuvent se regrouper en diverses phases étalées sur les mandats de Claude Simard et Yves Duhaime. Les premiers efforts du ministère débutent en 1975 avec la mise en place d'un comité de fonctionnaires chargé d'étudier les conséquences des droits exclusifs sur l'aménagement et l'exploitation faunique. Leur conclusion : les droits exclusifs créent un obstacle à la répartition équitable des ressources fauniques et halieutiques pour tous les contribuables²⁰⁴. Au printemps 1977²⁰⁵, le ministre Duhaime mandate trois comités, soit le Conseil de la Faune, un comité ministériel de députés et un comité composé de fonctionnaires, de biologistes et de techniciens de son ministère, afin qu'ils émettent des propositions de solutions²⁰⁶. Des avis ont été donnés et ont été retenus. En novembre 1977, les responsables du ministère déposent leur analyse de la situation. Ils y soulignent l'ensemble des problèmes passés et présents qui accompagnent la concession de

²⁰² Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35341, « L'avenir des clubs de chasse et pêche », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 4 janvier 1978.

²⁰³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780402-01, « Dossier: Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche », *La semaine verte*, Diffusion le 2 avril 1978.

²⁰⁴ « La ZAC premier jalon de l'Opération Gestion Faune », *Québec chasse et pêche*, mars 1978, vol. 7, no 6, p. 40.

²⁰⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 30 mai 1978, no 99, 31^e législature, 3^e session, p. B-3778.

²⁰⁶ *Ibid.*

droits exclusifs et concluent que « le système des droits exclusifs de chasse et de pêche doit être aboli²⁰⁷ ». Ils élaborent également sur la possibilité d'ouvrir le territoire graduellement ou immédiatement dans sa globalité. Concernant la première option, le rapport indique que « sur le plan social, l'élimination graduelle des baux soulèverait inévitablement un certain scepticisme puisqu'elle rappellerait d'autres "programmes progressifs" présentés dans le passé²⁰⁸. » La seconde partie du document ministériel élabore sur des mesures très précises qui devront être entreprises pour mener à bien le déclubbage de la province²⁰⁹. Grâce aux recommandations de son ministère, dès le 1^{er} décembre 1977, Duhaime présente son mémoire au Conseil des ministres dans lequel il recommande l'abolition globale des clubs privés. Il y recommande également la mise en place d'un moratoire sur les rivières à saumon et l'abolition immédiate de quatre clubs privés appartenant à des non-résidents de la province prenant place sur des rivières à saumon²¹⁰. La presque totalité des recommandations du ministère et du ministre est adoptée par le Conseil des ministres et incorporée au projet final, nommé l'« Opération gestion faune ». Leur décision est rendue le 21 décembre 1977²¹¹ : le déclubbage aura lieu de façon immédiate et globale, selon les recommandations reçues.

Nous pouvons ainsi conclure que l'abolition de la majorité des clubs privés ainsi que la fondation des ZEC ne sont pas issues d'une improvisation du gouvernement, mais sont le résultat d'études sérieuses menées depuis l'entrée en fonction de Yves Duhaime au ministère afin de permettre le déclubbage du territoire dans les plus brefs délais. De plus, les recommandations faites par le

²⁰⁷ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Les droits exclusifs de chasse et de pêche : Analyse de la situation et propositions de solution, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Novembre 1977, p. 1 à 15.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 15.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 15 à 24.

²¹⁰ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9001.0, article : 4.2, Faune Opération gestion general, Document : Mémoire au conseil des ministres, gouvernement du Québec, de : Yves Duhaime Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1^{er} décembre 1977, p. 3-4.

²¹¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 30 mai 1978, no 99, 31^e législature, 3^e session, p. B-3778.

ministère nous démontrent que l'option d'un déclubbage immédiat et global est priorisée par les fonctionnaires dans une logique « sociale », soit pour ne pas susciter la contestation ou la désillusion populaire qu'accompagnerait sans doute un déclubbage progressif²¹².

3.4.4 Critiques et pressions contre l'Opération Gestion Faune

La mise en place de comités d'études et d'une recherche sérieuse d'une alternative au système des clubs privés, n'est pas connue du public en raison du mutisme du gouvernement. Ainsi, l'objection la plus récurrente des opposants quant à ce projet concerne l'improvisation relative du gouvernement dans l'application de l'Opération Gestion Faune²¹³. Du nombre des contestataires au projet, on compte certains élus des partis de l'opposition, plusieurs membres de clubs, dont d'importantes compagnies²¹⁴, et divers citoyens de la province. Après l'annonce du 22 décembre 1977, le premier ministre Lévesque reçoit 20 000 lettres de protestation contre le déclubbage. À l'intérieur de ces plaintes, certains membres de clubs parlent d'hérésie et sont farouchement opposés à la non-reconduction de leurs clubs²¹⁵. Selon ces contestataires, la mise en place des ZEC est adoptée trop rapidement²¹⁶. Les libéraux parlent d'un « coup d'État » et critiquent le gouvernement de ne pas avoir instauré sa nouvelle structure participative sur une période de 5 ans²¹⁷. D'autres opposants craignent qu'une mise en place bâclée du projet ne soit accompagnée de graves conséquences pour

²¹² Il s'agit d'une bonne démonstration de la sensibilité du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche quant à l'importance de l'opinion publique en matière de déclubbage.

²¹³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780402-01, « Dossier: Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche », *La semaine verte*, Diffusion le 2 avril 1978.

²¹⁴ Entre autres les compagnies Molson et Alcan en plus de certains employés d'Hydro-Québec. Pierre GINGRAS, « Le carnage appréhendé n'as pas eu lieu », *La Presse*, 17 avril 1999, p.B1

²¹⁵ Pierre GINGRAS, *Ibid.*

²¹⁶ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780721-03, « LE DÉCLUBBAGE DES CLUBS PRIVÉS DE CHASSE ET DE PÊCHE. », *Ce soir*, Diffusion le 21 septembre 1978.

²¹⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission du tourisme de la chasse et de la pêche, Question avec débat : La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no 10, 31^e législature, 3^e session, p. B-424.

la faune²¹⁸ et n'hésitent pas à rebaptiser les ZEC et les ZAC, en « zones d'extermination complètes » et « zones d'anéantissement complet »²¹⁹. Divers membres de clubs expriment la crainte de voir leurs installations être vandalisées dès l'ouverture du territoire²²⁰, ce qui nous démontre qu'ils sont bien au fait de la frustration ressentie par la population quant à leur incapacité à utiliser le territoire. Concernant la gestion financière des ZEC, certains intervenants craignent que les budgets déficitaires s'accumulent et qu'un éventuel renflouement réalisé par l'État brise la base du présent projet marqué par le concept de « l'utilisateur-payeur »²²¹. Se basant sur les conclusions tirées des deux projets pilotes mis en place respectivement en 1976 et en 1977. Les libéraux doutent de la réussite de l'autofinancement du système, et croient déjà que les ZEC nécessiteront un apport continu de subventions²²².

Durant la période transitoire de décembre 1977 à avril 1978, on voit apparaître un nouveau groupe de pression s'opposant à « l'Opération Gestion Faune ». : La Société d'aménagement, de conservation, et d'exploitation rationnelle de la faune, ou SACERF. Cette société regroupe les 25 000 membres de clubs privés qui sont appelés à perdre leurs droits exclusifs sur les territoires de la Couronne²²³. Rapidement et à de multiples occasions, un dialogue s'établit entre le ministre

²¹⁸ Face aux craintes exposées de certains quant à l'éventuel saccage de la faune, certains intervenants dénotent lors de divers débats politiques, télévisuels et radiophoniques que le déclubbage entraîne la libération de 16 000 milles carrés de territoire sur les quelque 300 000 milles carrés de territoire accessible pour la pêche et la chasse. Selon les défenseurs du projet, si une telle hécatombe était réalisable, elle aurait déjà été observée sur l'ensemble du territoire libre. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission du tourisme de la chasse et de la pêche, Question avec débat : La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no 10, 31^e législature, 3^e session, p. B-443.

²¹⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (2)*, 5 avril 1979, no 35, 31^e législature, 4^e session, p. B-1482.

²²⁰ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35341, « L'avenir des clubs de chasse et pêche », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 4 janvier 1978.

²²¹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780402-01, « Dossier: Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche », *La semaine verte*, Diffusion le 2 avril 1978.

²²² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission du tourisme de la chasse et de la pêche, Question avec débat : La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no.10, 31^e législature, 3^e session, p. B-425.

²²³ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-780401-02, « ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ABOLITION DES CLUBS PRIVÉS DE CHASSE », *Téléjournal*, Diffusion le 1 avril 1978.

Duhaime et les représentants du groupe²²⁴. Les membres de la SACERF acceptent le principe de l'accessibilité ainsi que le retrait des privilèges liés aux clubs privés²²⁵ véhiculés par l'opération. Cependant, la majorité de leurs membres doute de la formule de remplacement proposée par le gouvernement²²⁶ et trouve que les délais de transition du système des clubs privés à celui des ZEC sont trop courts et appliqués avec insuffisamment de préparation pour assurer la protection des ressources fauniques²²⁷. Le principal point du débat qui oppose la SACERF au ministre concerne l'absence de rémunération et de priorité d'utilisation pour les citoyens qui œuvrent à l'entretien et à la gestion des futures ZEC. La SACERF affirme qu'une telle priorité d'utilisation permettrait de donner un lien d'appartenance au territoire pour les personnes qui travailleront sur ce dernier. Selon ce groupe, un bénévolat, sans exclusivité ni priorité, ne permettra pas la pérennité du système. Malgré ses nombreuses rencontres avec ce groupe de pression, le ministre annonce qu'aucun compromis n'est possible concernant les principales revendications de la SACERF. Le ministre dit être convaincu que le sentiment d'appartenance de la population envers le territoire viendra avec l'utilisation des parcs, non avec une question de priorités d'utilisation²²⁸.

Malgré l'échec de la SACERF à influencer les positions du gouvernement Lévesque, ce groupe réussit toutefois à obtenir des résultats sur un autre front. Son influence se fait ressentir principalement chez les demandeurs de ZEC. Jean-Paul Doucet, président régional de la SACERF, affirme lors d'une entrevue radiophonique que 90% des ZEC formées en 1978 l'ont été d'après les formules de la SACERF et que 85% des demandes de ZEC réalisées par des membres de la

²²⁴ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 23 février 1978, vol. 21, no 3, 31^e législature, 3^e session, p. 55-56.

²²⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Question avec débat : La nouvelle politique concernant l'exploitation des clubs privés*, 10 mars 1978, no 10, 31^e législature, 3^e session, p. B-438 et 442.

²²⁶ « Duhaime est chahuté à Chicoutimi », *Le Devoir*, 16 février 1978, p.10.

²²⁷ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35557, « Que sont devenus les clubs privés de chasse et de pêche? », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 23 juin 1978.

²²⁸ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE NUMERIQUE RADIO, Sortie d'antenne, 4069597, « Abolition des droits exclusifs de chasse et pêche au Québec », *Aux vingt heures*, Diffusion le 3 mars 1978

SACERF ont été obtenues²²⁹. Bien qu'il soit difficile de contre-vérifier cette évaluation des retombées des actions de ce groupe, les documents d'archives du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche nous exposent qu'effectivement, une grande portion des demandes de création de ZEC reçues sont des propositions formulées par des organisations affiliées à la SACERF²³⁰. Malgré sa brève existence, la société semble être parvenue à jouer un rôle important dans le positionnement de ses membres durant la période transitoire de quatre mois séparant le régime des clubs privés et celui des nouvelles ZEC.

Suivant la logique adoptée par le ministre Duhaime²³¹, il n'est pas surprenant de constater l'apparition de certaines lacunes durant l'année 1978. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, bien au fait de cette réalité, s'applique ainsi à corriger les défauts de l'opération²³². La principale erreur du gouvernement dans l'adoption de l'Opération Gestion Faune demeure, aux dires du ministre Duhaime, la suppression du permis de pêche, qui est reconduit à peine deux saisons plus tard. Sur le sujet, l'ex-ministre raconte lors d'une entrevue: « Ce ne fut pas un désastre financier, mais une erreur sur le plan de la perception de la part du public. On se privait aussi d'un instrument de contrôle pour les agents de conservation et de données statistiques. Mais cela n'a duré que deux saisons²³³. » Certaines ZEC, établies très rapidement sur un territoire insuffisamment aménagé, sont aux prises avec des problèmes d'accessibilité, qui nécessitent la mise en place de nouvelles voies de pénétration²³⁴. Les partis de l'opposition, quant à eux, doutent de la

²²⁹ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35557, « Que sont devenus les clubs privés de chasse et de pêche? », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 23 juin 1978.

²³⁰ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 25.15, opération – gestion de la faune. Document : Ministère du tourisme de la chasse et de la pêche, Direction générale des opérations régionales, Opération gestion faune, (compte rendu de réunion), Date : 24/04/78, Heure : 13.30 heures, Endroit : Jonquière, Rédigé par : Jean Tremblay, géographe, Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, p. 2.

²³¹ Déclubber globalement et immédiatement pour ensuite corriger les problèmes qui surviendront.

²³² Henri POUPART, « Les ZEC, faut améliorer le système ! », *Québec chasse et pêche*, novembre 1978, vol. 8, no 2, p. 6.

²³³ Pierre GINGRAS, « Le carnage appréhendé n'a pas eu lieu », *La Presse*, 17 avril 1999, p. B1.

²³⁴ Normand LALONDE, « La ZEC Louise-Gosford Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups ? », *Québec chasse et pêche*, décembre 1978, vol. 8, no 3, p. 35.

compétence des bénévoles des ZEC pour mener des projets d'aménagement²³⁵ et certaines personnes continuent de douter de l'efficacité de la protection faunique²³⁶ en affirmant que la ressource s'épuise depuis la libération²³⁷. Sur le sujet Yves Duhaime reconnaît que le déclubbage a été appliqué rapidement, mais assure que l'opération offre suffisamment de garanties quant à la protection faunique, via l'embauche massive d'agents de conservation et de biologistes, pour que la faune n'ait rien à craindre²³⁸.

3.4.5 Bilan de la première année d'existence des ZEC

En avril 1979, Yves Duhaime fait un retour sur l'application de « l'Opération gestion faune ». Il rappelle que, malgré les craintes initiales de voir le système accumuler des pertes financières dès la première année, seules deux ZEC ont généré un déficit cumulatif de 44 000 dollars²³⁹. Il rappelle aussi la tenue d'un sondage mené parmi les utilisateurs des ZEC, pour exposer la grande satisfaction de la population²⁴⁰. La gestion et l'aménagement bénévole des ZEC sont présentés dans certains médias comme un choix économique judicieux, qui permet de réaliser des travaux pour une fraction du prix en comparaison avec ceux réalisés au service public²⁴¹. Dans certaines régions de la province, les ZEC apparaissent

²³⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 5 avril 1979, no 35, 31^e législature, 4^e session, p. B-1483.

²³⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 20 décembre 1978, vol. 20, no 96, 31^e législature, 3^e session, p. 5190.

²³⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 10 avril 1980, vol. 21, no 104, 31^e législature, 4^e session, p. 5792.

²³⁸ François ROBERGE, « Les ZEC attendent encore l'argent promis », *Le Devoir*, 26 juillet 1978, p. 1

²³⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 avril 1979, no 34, 31^e législature, 4^e session, p. B-1452.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ L'article cite l'exemple d'un ponceau réalisé en milieu forestier, pour un coût total de 500\$, tandis qu'une telle construction aurait facilement pu coûter 5000\$ à la fonction publique. François ROBERGE, « Les ZEC attendent encore l'argent promis », *Le Devoir*, 26 juillet 1978, p. 1.

comme un outil de progrès économique régional²⁴². La première année d'activité des ZEC pousse certains médias à affirmer que les Québécois ont prouvé qu'ils sont en mesure de respecter leur propriété²⁴³. Les carnages et la ruée pressentis par certains ne se sont finalement pas réalisés²⁴⁴ et les effets bénéfiques de la fermeture de divers lacs sont constatés²⁴⁵. Les ZEC sont appréciées par les amateurs de chasse et de pêche²⁴⁶ en plus d'offrir des possibilités d'activités pour tous : camping, canotage, randonnée pédestre, hébertisme et observation²⁴⁷. À la suite de cette première année d'activité, la majorité des responsables de ZEC prévoit déjà augmenter les possibilités de récréation sur le territoire au cours des années à venir, au fil de l'aménagement qui y sera réalisé²⁴⁸.

Le passage d'Yves Duhaime au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche n'aura pas été marqué par une contestation anti-club majeure. Malgré cela, les contestations et le mécontentement populaires semblent avoir eu un impact d'ordre théorique sur les prises de décisions gouvernementales. Dans la logique de ne pas contribuer à relancer la contestation, le ministre et son ministère prônent ainsi un déclubbage immédiat et global du territoire. De plus, il semble exister plusieurs similitudes entre les raisons véhiculées par le gouvernement pour

²⁴² André-A. BELLEMARRE, « Création de "clubs privés" régionaux ? », *Le Soleil*, 29 juillet 1978, p. C3.

²⁴³ Henri POUPART, « Les ZEC, faut améliorer le système ! », *Québec chasse et pêche*, novembre 1978, vol. 8, no 2, p. 6.

²⁴⁴ François ROBERGE, « Le "déclubbage" malgré certaines erreurs, l'opération semble un succès », *Le Devoir*, 25 juillet 1978, p. 6.

²⁴⁵ La fermeture d'un lac est une décision prise par les responsables des ZEC lorsqu'ils jugent que suffisamment de poissons ont été pêchés. Ainsi, malgré la grande pression de pêche que subissent certains lacs, ces derniers sont simplement rapidement fermés, pour être ouverts à nouveau l'année suivante. Ceci évite de mettre en péril la pérennité de la ressource. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 avril 1979, no 34, 31^e législature, 4^e session. p. B-1463.

²⁴⁶ Selon un sondage du ministère, la très grande majorité des membres de ZEC semble « satisfaite » à « très satisfaite » des modifications issues de l'Opération gestion faune. BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9704.0, article : 5.46, Territoire à gestion délégué -ZEC- Correspondance générale. Document : Sondage auprès des membres d'Associations mandataires de ZEC 1978, par Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la pêche Direction régionale du Saguenay Lac-Saint-Jean, 4-Conclusion.

²⁴⁷ François ROBERGE, « Le "déclubbage" malgré certaines erreurs, l'opération semble un succès », *Le Devoir*, 25 juillet 1978, p. 6.

²⁴⁸ Normand LALONDE, « La valeur n'attend pas le nombre des années », *Québec chasse et pêche*, octobre 1978, vol. 8, no 1, p. 21.

justifier le déclubbage et les idéaux des groupes contestataires contre les clubs privés²⁴⁹.

L'annonce de l'« Opération gestion faune » a des retombées sur la province qui dépassent la simple abolition des clubs privés. La nouvelle accessibilité au territoire que cette opération entraîne même des répercussions sur les revues spécialisées pour chasseurs²⁵⁰, sur diverses municipalités²⁵¹ et sur les Québécois eux-mêmes. Il est observable que la formation des ZEC a un impact immédiat sur la fréquentation de la nature par les Québécois. Dès la première année d'existence des ZEC, on observe que les annuels 500 000 jours-pêche-homme de l'ère des clubs privés²⁵² sont désormais largement dépassés par les 1 400 000 jours-pêche-homme des 107 000 membres de ZEC²⁵³. Les entrevues radiophoniques de l'époque sont riches en interventions qui nous permettent de comprendre l'impact de l'entrée en vigueur du projet. La nouvelle accessibilité offerte permet aux Québécois d'amener leurs familles pratiquer la pêche pour la première fois²⁵⁴. D'autres intervenants affirment que grâce au déclubbage, les rapports entre les pêcheurs ont évolué. Désormais, il n'y a plus un membre qui reçoit un invité dans

²⁴⁹ Nous ne cherchons pas ici à insinuer que les contestataires ont joué un rôle direct dans l'application de « l'Opération gestion faune ». Notre but ici est plutôt de tisser un lien théorique entre les idées véhiculées pendant plusieurs années par les opposants au régime des clubs privés et les idées qui animent les responsables politiques du gouvernement Lévesque lors de l'abolition de ce même système. Les similitudes idéologiques sont grandes.

²⁵⁰ Dès octobre 1978, la revue *Québec Chasse et Pêche* affirme qu'elle se consacrera encore plus à la désignation de bons endroits pour pratiquer la chasse et la pêche à travers la province. Dès lors, les divers ZEC sont passés au peigne fin par la revue pour y décrire les principaux attraits de ces dernières. Henri POUPART, « Québec chasse et pêche a aujourd'hui huit ans! », *Québec chasse et pêche*, octobre 1978, vol. 8, no 1, p. 6.

²⁵¹ Qui voit un afflux plus important de touristes se rendre dans les différentes ZEC pour fins de villégiature.

²⁵² Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, 4:3, Définition Standard, V-801005-02, « DOSSIER : DÉCLUBAGE. », *La semaine verte*, Diffusion le 5 octobre 1980.

²⁵³ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9704.2, article 2.1, Territoire à gestion déléguée –ZEC- Protocole d'entente, Document : « Les ZEC, deux ans après », rédigé par Clément Veilleux, octobre 1979, pour ABQ.

²⁵⁴ Il est intéressant de noter que 72% des utilisateurs des ZEC en 1978 sont des pêcheurs et que dans l'ensemble des prises enregistrées sur le territoire des 55 ZEC, 78% sont des truites mouchetées. BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9704.2, article 2.1, Territoire à gestion déléguée –ZEC- Protocole d'entente, Document : Rapport ministériel fait par la direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Exposé de la situation actuelle de l'opération gestion faune, octobre 1978, par Jean Cinq-Mars.

son club, mais plutôt un pêcheur qui en invite un autre à découvrir son « spot »²⁵⁵. La grande ouverture du territoire semble ainsi au cœur d'un regain d'enthousiasme face à la pêche. Il nous semble plausible d'affirmer que la mise en place des ZEC ait marqué la culture québécoise, en permettant une plus grande accessibilité des Québécois à la nature et à ses possibilités de villégiature. L'abolition des clubs aura également permis de projeter la population québécoise à l'avant-scène de la protection et la conservation de la faune, ce qui leur était jusqu'alors majoritairement impossible.

3.4.6 Un déclubbage incomplet

Si l'« Opération Gestion Faune » mène au déclubbage du territoire, elle entraîne également la mise en place d'un moratoire concernant les clubs privés prenant place sur des rivières à saumon. Sur les 102 rivières à saumon de la province, 26 clubs sont ainsi reconduits le 1^{er} avril 1978²⁵⁶. On ne peut donc pas parler d'un déclubbage complet, malgré que l'image populaire pointe en ce sens. Concernant ces rivières, le ministre Duhaime affirme que son but demeure de réaliser l'ouverture, mais qu'il souhaite prendre les mois qui suivent pour procéder à des études²⁵⁷. Il rassure la population en affirmant : « Ce ne sont pas les pressions de quelque groupe que ce soit, fût-il anglophone ou américain, qui va empêcher le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de poursuivre son objectif qui est de rendre les rivières à saumons accessibles aux Québécois²⁵⁸. » Le 22 et 23 novembre 1978, une réunion se tient entre quatre grandes associations québécoises de pêcheurs sportifs de saumon. Il en résulte la production d'un communiqué remis au ministre Duhaime, qui accueille favorablement les

²⁵⁵ Archives Radio-Canada, Montréal, VOUTE, Sortie d'antenne, CDR35557, « Que sont devenus les clubs privés de chasse et de pêche? », *Présent édition québécoise*, Diffusion le 23 juin 1978.

²⁵⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 20 décembre 1978, vol. 20, no.96, 31^e législature, 3^e session, p. 5192.

²⁵⁷ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 31 mai 1978, no 101, 31^e législature, 3^e session, p. B-3861.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. B-3862.

recommandations du groupe et inclut ses membres dans un comité consultatif formé le 18 décembre 1978. Ce comité est constitué dans son ensemble de fonctionnaires du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, de membres du Conseil de la faune, de représentants de la Fédération québécoise de la faune ainsi que de la Fondation internationale pour le saumon de l'Atlantique, de l'Association pour le saumon de la Baie-des-Chaleurs et de l'Association des pêcheurs sportifs de saumon du Québec²⁵⁹. Comme nous le rappellent les chercheurs Stéphane Savard et Jérôme Boivin cette intégration des contestataires aux processus décisionnels politiques offre le double avantage de permettre l'amélioration des connaissances face à un problème et de satisfaire les militants des groupes de pression²⁶⁰. En avril 1979, le ministre Duhaime reconduit le moratoire pour un an, dans le but de poursuivre et intensifier le dialogue avec les différents groupes et associations impliqués dans le projet. Pendant cette seconde année du moratoire, le ministère prépare les dossiers techniques pour chacune des 26 rivières à saumon toujours clubbées²⁶¹. Une fois ces études et la documentation complétées, Yves Duhaime insiste pour les faire parvenir aux quatre associations de pêcheurs sportifs de saumon, afin d'améliorer l'analyse de la situation²⁶². Le ministre démontre par le fait même qu'il reconnaît l'importance des associations citoyennes dans les prises de décisions qui surviennent quant à la libération des rivières à saumon.

Le déclubbage de certaines des principales rivières à saumon de la province n'est toutefois pas réalisé sous le mandat d'Yves Duhaime. À la suite d'une refonte des ministères, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est

²⁵⁹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 5 avril 1979, no 35, 31^e législature, 4^e session, p. B-1474.

²⁶⁰ Jérôme BOIVIN et Stéphane SAVARD, « Pour une histoire des groupes de pression au Québec : quelques éléments conceptuels et interprétatifs », *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIXe et XXe siècles*, Québec, Septentrion, 2014, p. 27.

²⁶¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1), 4 avril 1979, no 34, 31^e législature, 4^e session, p. B-1467.

²⁶² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente du tourisme, de la chasse et de la pêche, Crédits du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (2), 5 avril 1979, no 35, 31^e législature, 4^e session, p. B-1496.

dissout et se divise entre deux nouveaux ministères. Le 21 septembre 1979, Yves Duhaime est nommé à la tête du nouveau ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme²⁶³. Fait alors son entrée dans l'histoire du déclubbage un acteur bien connu.

3.5 Lucien Lessard

Le 21 septembre 1979, à la suite de la refonte des ministères, Lucien Lessard, anciennement ministre du Transport, devient le nouveau ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche²⁶⁴. Il incombe à ce dernier d'annoncer, le 10 avril 1980, la reprise des efforts de déclubbage, grâce aux nombreuses études menées sur la situation des rivières à saumon par le comité de l'ex-ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Le ministre Lessard rappelle que le moratoire des deux dernières années était imposé par la grande fragilité du saumon, les problèmes juridiques²⁶⁵ qui accompagnent cette espèce et la complexité des droits de propriété des clubs privés encore en place²⁶⁶. Lors d'un discours en Chambre, Lucien Lessard annonce les cinq principales orientations de son gouvernement:

Ces cinq principes fondamentaux sont les suivants: 1. Le gouvernement du Québec favorisera l'utilisation optimale de la ressource saumon là où elle se trouve sur le territoire; 2. le gouvernement du Québec verra à réaliser une meilleure répartition de cette ressource auprès des différents groupes d'utilisateurs; 3. le gouvernement du Québec assurera un plus grand accès possible au plus grand éventail possible de la population à ce loisir de choix; 4. le gouvernement du Québec verra également, tout au long de ce processus, à accroître la participation des Québécois et des

²⁶³ « Yves Duhaime », Assemblée nationale du Québec, (consulté en ligne le 1 juillet 2018), <<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/duhaime-yves-3017/biographie.html>>

²⁶⁴ « Lucien Lessard », Assemblée nationale du Québec, (consulté en ligne le 1 juillet 2018), <<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/lessard-lucien-4193/biographie.html>>

²⁶⁵ Le saumon né dans une rivière québécoise remonte le fleuve pour atteindre des eaux sur le territoire fédéral pour ensuite rejoindre les eaux internationales. La réglementation et la protection de cette espèce relèvent ainsi de diverses juridictions. La gestion de sa pêche sportive relève donc du pouvoir fédéral et demande une gestion des ententes internationales également liée au pouvoir fédéral. BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9040.2, article : 6.7, Habitats – Rivières à saumon- politiques de gestion, Document : Notes pour la conférence de presse du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, objet : Politique québécoise gestion des rivières à saumons, Québec Avril 1980, p. 2.

²⁶⁶ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 10 avril 1980, vol. 21, no 104, 3^e législature, 4^e session, p. 5791

Québécoises à la gestion et au développement de cette ressource qui a toujours été la nôtre sans, pour autant, que nous en ayons été les premiers et les principaux bénéficiaires. Enfin, le gouvernement du Québec verra à augmenter les retombées économiques pour le milieu [...] En vue de redonner aux citoyens du Québec la propriété de leurs ressources et de m'assurer de leur participation à la gestion de la ressource saumon²⁶⁷.

Dans la foulée des nombreuses études réalisées dans les deux dernières années, il officialise l'abolition de divers clubs privés prenant place sur certaines rivières à saumon :

Enfin, conformément aux engagements pris par mon gouvernement pour ce qui a trait à une plus grande accessibilité au patrimoine faunique national du Québec, je suis heureux d'annoncer que, dès maintenant, j'abolis les rivières de certains clubs privés et que j'ouvre au public les rivières York, Grande Rivière, Grand Pabos et Bonaventure, en Gaspésie, et les rivières Sainte- Marguerite et Godbout, sur la Côte-Nord, afin d'offrir aux citoyens du Québec un peu plus de 3500 jours-homme de pêche supplémentaire²⁶⁸.

Les documents ministériels nous rappellent que le choix de ces rivières n'est pas étranger aux pressions populaires : « La principale raison qui nous a conduits à arrêter notre choix sur les rivières mentionnées, c'est la demande du public local et régional pour ces rivières particulières.²⁶⁹ » Afin de pourvoir à la gestion de ces rivières, le ministre annonce la création de comités locaux d'aménagement des rivières à saumon du Québec intégrés aux ZAC²⁷⁰ et qui regrouperont à la façon des sociétés d'aménagement des représentants de divers milieux : un gestionnaire du ministère, un représentant des pêcheurs sportifs, un représentant des pêcheurs commerciaux, un représentant des détenteurs de droits de pêche et un représentant autochtone. La constitution des comités locaux d'aménagement nous permet de

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 5791-5792.

²⁶⁹ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9040.2, article : 6.7, Habitats – Rivières à saumon- politiques de gestion, Document : Mémoire de Yvon Côté à Armand Leblond, date : 80-03-17, sujet : Programme accessibilité : rivières cibles pour 1980. p. 1.

²⁷⁰ BAnQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9040.2, article : 6.7, Habitats – Rivières à saumon- politiques de gestion, Document : Notes pour la conférence de presse du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, objet : Politique québécoise gestion des rivières à saumons, Québec, Avril 1980, p. 10.

constater la recherche d'équilibre du ministre par rapport aux divers acteurs se rapportant aux rivières à saumon.

Cette ressemblance avec le *modus operandi* de l'application des sociétés d'aménagement, sous Claude Simard, n'est pas fortuite. En effet, les recommandations transmises par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche déconseillent au ministre l'option d'une formule ZEC pour les rivières à saumon. Les fonctionnaires du ministère lui recommandent plutôt une formule de « société de gestion » transmettant les responsabilités de la gestion, de l'exploitation et de la protection à des associations citoyennes, comme à Baie-Trinité²⁷¹, ce modèle de gestion étant plus adapté aux cas particuliers de chaque rivière et de ce qu'elles nécessitent dans leur aménagement et leur préservation. Lucien Lessard voit dans les ouvertures de rivières à saumon une poursuite de l'« Opération gestion faune »²⁷². Après l'annonce de la libération de diverses rivières à saumon à travers le Québec, le ministre conclut :

M. le Président, j'ai longtemps rêvé du jour où les Québécois et Québécoises, propriétaires de leurs ressources fauniques, pourraient se réunir démocratiquement en assemblée afin de discuter, évaluer et améliorer la gestion de leur territoire et de leurs ressources. [...] Les Québécois réclamaient un changement et je suis heureux de leur annoncer que ce changement se poursuit encore aujourd'hui²⁷³.

Puis, il fait un rappel et une analyse optimiste de la situation de Baie-Trinité, libérée depuis 1976 :

En ce qui concerne la rivière Baie Trinité, on s'est battu en contestant des droits qui me paraissaient illégitimes, en tout cas, en ce qui me concerne, et qui étaient exclusivement réservés à des Américains, en vue de redonner ces droits aux Québécois et aux Québécoises. Aujourd'hui, je

²⁷¹ Bien qu'il s'agisse d'une influence lointaine, les sociétés d'aménagement mises en place sous Claude Simard auront finalement eu un impact inespéré dans les actions de déclubbage entreprises sous le gouvernement péquiste. BANQ Saguenay, Fonds Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Dossier : 9040.2, article : 6.7, Habitats – Rivières à saumon- politiques de gestion, Document : Mémoire de Yvon Côté à Armand Leblond, date : 80-03-17, sujet : Programme accessibilité : rivières cibles pour 1980. p. 6.

²⁷² *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec, Commission permanente de la protection de l'environnement, Crédits du ministère de l'Environnement* (1), 15 avril 1980, no 282, 31^e législature, 4^e session, p. B-13375.

²⁷³ *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, 10 avril 1980, vol. 21, no 104, 3^e législature, 4^e session, p. 5792,

peux dire que la rivière Baie Trinité est actuellement l'une des meilleures rivières du Québec et des mieux administrées parce qu'elle est administrée par des citoyens du Québec²⁷⁴.

Malgré le grand nombre de clubs privés abolis, cette annonce ne met pas fin à l'existence des clubs dits « privés ». Le ministre rappelle que sa déclaration ne touche pas les clubs propriétaires de leur rivière, vu les sommes faramineuses qu'une expropriation entraînerait²⁷⁵. Nous pouvons malgré tout conclure qu'à l'exception de quelques rivières à saumon marquées par des situations particulières, Lucien Lessard, originalement manifestant entre les années 1954 et 1976, contribue à mettre fin à l'ère des clubs privés. En avril 1980, son mandat à la tête du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ne fait alors que débiter. Toutefois, en ce qui concerne ce mémoire, nous n'avons pu imaginer meilleure situation pour conclure cet ultime chapitre.

Lucien Lessard, en l'espace d'un peu plus de 20 ans, passe de contestataire engagé sur le terrain dans diverses occupations, à député impliqué dans la lutte contre le système des clubs privés, pour finir par être nommé à la tête du ministère responsable, en partie, d'abolir ces institutions. Son parcours entre groupes de pression et sphère politique nous expose la grande importance jouée par les groupes de pression et les manifestants dans l'abolition des clubs privés. Également, lors de son mandat au sein du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Henri Poupart est nommé à titre de conseiller²⁷⁶ du ministre Lessard. Ceci nous rappelle le lien fort qui unit les décideurs politiques du Parti québécois aux figures de proue des mouvements de contestation dans l'abolition des clubs privés et expose l'importance des contestataires pour le gouvernement responsable de la mise en place du système des ZEC.

L'ascension d'un contestataire au poste de ministre responsable de contribuer directement au déclubbage des rivières à saumon, ainsi que la nomination d'un

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 5793.

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ Informations tirées d'une rencontre personnelle de l'auteur avec Henri Poupart, printemps 2018.

des principaux artisans de la lutte contre les clubs privés à titre de conseiller ministériel, nous démontre une forme de victoire pour les groupes contestataires, malgré le fait qu'il y ait aussi une forme de récupération politique de leurs idées. Ce faisant, il est ici question d'une forme d'institutionnalisation des groupes de pression ²⁷⁷. Il s'agit d'un autre exemple de nomination réalisé par le gouvernement péquiste qui permet le double avantage de récupérer les connaissances de ces deux hommes dans un processus de prise de décisions institutionnelles, en plus de rendre légitime, auprès des contestataires des clubs privés de la dernière décennie, l'implantation du nouveau système des ZEC, qui marque un trait final à l'ère des clubs privés de chasse et de pêche au Québec.

* * *

On constate à travers l'étude des diverses mesures politiques adoptées par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ainsi que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, entre 1966 et 1980, que les pressions populaires et les groupes de manifestants ont joué un rôle dans l'abolition des clubs privés. Durant la fin du mandat de Gabriel Loubier, on observe l'accentuation des critiques médiatiques envers l'existence des clubs privés. Cette opposition se transpose sur le territoire, dès 1970, à la suite de la fondation du MACPTC. Les fortes pressions créées par les occupations de ce groupe poussent le gouvernement et la ministre Kirkland-Casgrain à accélérer l'ouverture de parcs. La recrudescence des occupations dans l'ensemble de la province, principalement en 1971 et 1972, permet aux débats de se transposer et de s'établir de façon permanente à l'Assemblée nationale au milieu des années 1970. À cette même époque, le ministre Simard fait l'annonce de projets-pilotes prenant place dans des régions aux prises avec des occupations et manifestations récurrentes dirigées contre les clubs privés. Originellement dans l'opposition, c'est finalement le Parti québécois qui met fin au régime des clubs privés de chasse et de pêche, grâce à la mise en place de l'« Opération Gestion Faune » et du système des ZEC dès avril

²⁷⁷ Stéphane SAVARD et Jérôme BOIVIN (dir.), *loc. cit.*, p. 26-27.

1978. Cette opération suit les mêmes valeurs que celles émises, durant la décennie précédente, par les opposants du régime des clubs privés de chasse et de pêche²⁷⁸.

²⁷⁸ Gaston Côté reprend une conclusion similaire en affirmant que le gouvernement s'approprie les arguments des contestataires en réaffirmant la propriété collective de la faune et de son territoire. Voir Gaston CÔTÉ, *op. cit.*, p. 258.

CONCLUSION

Les clubs privés sont des institutions uniques qui ont marqué le paysage québécois durant près de 100 ans. Ce système est originalement instauré à la fin du 19^e siècle et est maintenu jusqu'en 1978. Les raisons de son instauration et ces justifications sont nombreuses. Le clubbage du territoire permet au gouvernement de sous-contracter la protection territoriale, à un faible coût, à des locataires, parfois bien nantis, qui sont également responsables à leur frais de l'aménagement du territoire loué. En échange de ces responsabilités, les membres des clubs obtiennent des droits exclusifs de pêche ou de chasse sur un territoire défini. La constitution des locataires de ces clubs évolue à travers les époques : originalement fondé par des membres de l'élite sociétale, le membership de ces clubs évolue au cours des années 1960 vers des locataires principalement constitué de cols bleus québécois. Les partisans des clubs privés considèrent que le système en place assure une protection faunique adéquate, grâce à l'embauche de gardiens de club et à la restriction territoriale générée pour la majorité de la population. Également, les clubs privés sont présentés par ces derniers comme une bonne solution économiquement avantageuse pour l'État grâce aux économies réalisées en laissant la protection faunique entre les mains des membres des clubs, ce qui permet au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche d'opérer avec peu de frais. La perception par les membres de clubs de leur propre rôle de protecteur de la faune traduit une certaine vision liée au conservationnisme favorable à la fermeture du territoire à des fins de protection. Ils adoptent également un discours paternaliste à l'égard de la population québécoise en désignant les clubs comme l'ultime barrière empêchant les ressources fauniques d'être pillées par une population qui ne respecte pas les règles. Pour finir, le maintien des clubs est souhaité pour des raisons de sauvegarde des privilèges appréciés par l'élite et la classe politique. La concession et le retrait de clubs pouvant être arbitraires, ils sont ainsi liés à la partisanerie politique. Les clubs

privés peuvent ainsi être offerts en cadeau aux amis du parti à l'exercice du pouvoir, ou encore retirés des mains des partisans d'adversaires politiques destitués du pouvoir.

Au tout début des années 1970, divers acteurs et groupes de pression ont pris part aux débats pour demander l'abolition des clubs privés. Durant la seconde partie des années 1960 et le début des années 1970, Serge Deyglun fait œuvre de pionnier en la matière et se sert de son statut de journaliste et chroniqueur sportif pour mettre de l'avant les problématiques touchant le système, sur divers supports médiatiques. Au début des années 1970, Henri Poupart lui emboîte le pas, lui aussi journaliste et chroniqueur sportif, il se sert de son statut pour dénoncer l'existence des clubs privés durant près d'une décennie. En 1970, il fonde avec Serge Deyglun et d'autres hommes le Mouvement d'abolition des clubs privés sur les territoires de la Couronne (MACPTC), qui est appelé à devenir le groupe contestataire le plus important et le plus visible du début des années 1970 dans ce débat. En 1970, le MACPTC organise de nombreuses occupations de clubs autour de Montréal, puis de façon très marquée les deux années subséquentes un peu partout dans la province. Il s'agit d'un groupe décentralisé ayant permis de mettre à l'avant-plan médiatique la critique du système en place. La CSN fait également partie des groupes principaux qui luttent contre les clubs privés. Des représentants de la centrale syndicale participent à diverses occupations à travers la province, et rencontrent plusieurs responsables politiques dans une démarche de lobbying.

Les opposants aux clubs privés de chasse et de pêche arborent un argumentaire faisant preuve d'un vaste éventail d'idéologies et de valeurs. Ils revendiquent un système alternatif permettant un accès plus égalitaire aux ressources fauniques, en phase avec un conservationnisme populaire qui gagne en popularité à cette époque dans la société nord-américaine. Cette prise de position n'est pas étrangère à l'évolution de la villégiature durant l'après-guerre ainsi qu'à la recherche d'accès à des espaces verts. Les opposants aux clubs privés critiquent l'argumentaire déployé par les partisans du système, notamment face à la problématique du braconnage, afin de démontrer les faiblesses et les

problématiques du présent régime. Ils affirment qu'un territoire trop fermé à la population stimule le braconnage et entraîne une pression de chasse et de pêche énorme sur les terres libres. De plus, leur opposition laisse apercevoir une forte teinte nationaliste dans laquelle les clubs privés sont un symbole de domination d'une élite étrangère envers la population québécoise.

Entre 1966 et 1978 diverses mesures sont prises par les gouvernements et le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche afin de faire reculer les clubs privés. C'est d'abord l'unioniste Gabriel Loubier qui enclenche l'opération « Déclubbage massif » en 1966, ce qui réduit leur nombre de quelques centaines, mais ne fait point office de politique globale. Son mandat se termine par de nombreuses critiques dans les médias et par des dénonciations provenant de la CSN, qui déclenche en 1970 les premiers signes d'un échauffement populaire sur la question des clubs privés. Par la suite, le mandat de la libérale Claire Kirkland-Casgrain est marqué par l'apparition et la propagation de vastes mouvements d'occupation de clubs, ce qui force le gouvernement à mettre en place l'« Opération accessibilité ». Bien que cette opération ne soit pas née uniquement à la suite des pressions populaires, les actions manifestantes de 1970 forcent le gouvernement à accélérer le processus qui mènera l'année suivante à la mise en place de nouveaux parcs provinciaux dans la région montréalaise. Malgré l'augmentation de l'accessibilité pour une portion de la population, les occupations des clubs privés se propagent dans l'ensemble de la province en 1971 et 1972. Le successeur de Kirkland-Casgrain, Claude Simard, voit le début de son mandat être marqué par des occupations de clubs, ainsi que par une accentuation des débats en Chambre. C'est durant son mandat à la tête du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche que le sujet de l'abolition des clubs privés s'établit dans les discussions courantes de son ministère. En 1975 et 1976, son ministère établit la possibilité de mettre en place des « unités d'aménagement ». Pour ce faire, quelques projets pilotes sont étudiés, plusieurs prenant place sur des territoires fortement contestés par des occupants de clubs un peu partout dans la province. De ces projets étudiés seuls deux verront le jour, dont un à Baie-Trinité

durant l'été 1976. Cette même année, le péquiste Yves Duhaime prend la barre du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et déclenche les recherches à l'intérieur de son ministère menant à l'édification de « l'Opération Gestion Faune », qui entre en vigueur en avril 1978. Cette opération reprend l'ensemble des bases idéologiques et des valeurs caractéristiques aux divers groupes de pression militant pour l'abolition des clubs privés. Deux ans plus tard, reprenant certains points des projets pilotes de Claude Simard, Lucien Lessard entreprend le déclubbage de certaines rivières à saumon en se reposant sur des études menées par divers groupes d'intérêts incorporés aux processus décisionnels étatiques, en plus d'engager Henri Poupart comme conseiller ministériel. Cette implication des groupes populaires dans le processus décisionnel, ainsi que l'embauche et la mise en place de contestataires à des postes décisionnels clefs, démontre la proximité entre le gouvernement péquiste et les groupes de pression œuvrant pour l'abolition du système des clubs privés. Le passage de Poupart de la sphère manifestante à la sphère étatique, de même que la prise en charge par Lessard d'un ministère chargé d'œuvrer au déclubbage, nous démontrent l'importance que prennent les principaux acteurs réclamant l'abolition des clubs privés dans la deuxième moitié des années 1970, ainsi que l'appropriation politique de leurs idées.

En somme, nous soutenons que les actions entreprises par divers acteurs et groupes de pression ont eu un lien direct, par l'effort fait en direction du déclubbage, et indirect, par l'influence des idéologies et la stimulation des débats politiques, sur l'abolition des clubs privés de chasse et de pêche au Québec. Nous affirmons également que les occupations et pressions populaires du début des années 1970 et l'abolition de 1978 sont bel et bien liées par la transposition des débats de la sphère publique à la sphère étatique et gouvernementale.

Le présent mémoire s'inscrit dans la nouvelle vague d'histoire politique se concentrant sur les groupes de pression et leurs impacts sur la sphère politique. Il contribue de modeste façon à édifier notre connaissance historique des groupes de pression québécois des années 1970. Il permet de mieux comprendre les débats

idéologiques qui ont existé entre les défenseurs et les opposants du régime des clubs privés en ramifiant une toile complexe de valeurs, d'idéologies et d'arguments qui opposent les deux camps. Il permet également d'exposer les multiples formes de prises d'actions des divers acteurs et groupes et de comprendre leur influence dans les débats et les prises de décision de la classe politique québécoise. Ce faisant, le présent mémoire vient pallier à un vide historiographique sur ces sujets.

À travers l'étude des groupes de pression opposés aux clubs privés, nous avons survolé les conditions dans lesquelles le système des ZEC vit le jour. À la lumière des valeurs et idéologies qui ont mené à la création de ce système, il serait pertinent de se pencher sur le legs de ces institutions ainsi que sur l'évolution de leur représentation populaire, après quatre décennies d'existence. Une telle étude permettrait de constater si les ZEC sont demeurées fidèles aux raisons et valeurs qui ont jadis menées à leur création, en plus d'analyser les limites que ces institutions ont connu plusieurs années après leur fondation.

De l'autre côté du spectre chronologique, le présent mémoire ouvre la voie à l'étude des entreprises citoyennes précédant les années 1970. Une telle recherche permettrait sans doute de constater l'évolution des discours et des idéologies des opposants aux clubs privés sur près d'un siècle, afin de positionner notre recherche dans une vaste ligne du temps ne correspondant qu'au crépuscule de l'histoire des clubs privés. Il va de soi que les efforts de Gabriel Loubier en 1966 menant aux premiers pas vers le déclubbage ne sont pas apparus sans raison. Il serait pertinent d'ainsi rechercher la genèse de l'opposition aux clubs privés de chasse et de pêche afin d'éclairer davantage ce qui aurait sans doute pu influencer le ministre à agir en ce sens.

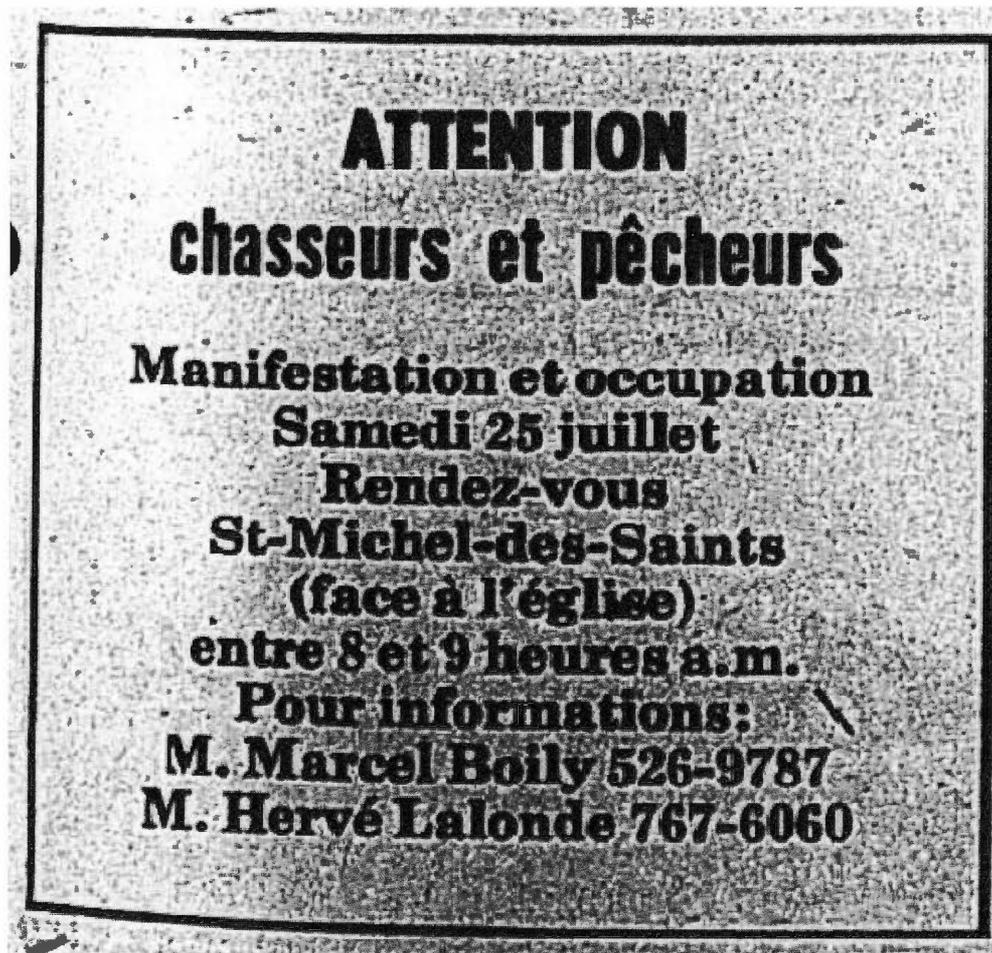
ANNEXES

*Annexe A**Multiples pancartes de clubs*

Cette photo expose bien la complexité qui accompagne la popularité du terme « club » pour désigner de multiples types d'institutions. Voir Henri POUPART, « Quelques clubs de chasse et pêche plutôt... réservés », *La Presse*, 19 juin 1974, p. A2.

*Annexe C**Levée symbolique de la barrière du club Saint-Bernard*

Cette photo prise lors de la première occupation du MACPTC fait le tour des médias provinciaux et contribue à mettre au grand jour la lutte que ce groupe organise contre les clubs privés de chasse et de pêche. Voir « Les clubs privés de pêche. L'Occupation du 24 juin : SUCCÈS ! Nouvelle occupation mercredi prochain », *Québec-Presse*, 28 juin 1970, p. 1.

*Annexe D**Publicité du MACPTC*

Des publicités du même type sont publiées dans les journaux à quelques reprises au début des années 1970. Cet exemple de publicité expose une date et un point de rendez-vous pour une occupation de clubs privés, accompagnés des numéros de téléphone personnels des organisateurs du MACPTC. Voir « Attention chasseurs et pêcheur », *Québec-Presse*, 19 juillet 1970, p. 13.

Annexe E

Publicité de la Société d'aménagement et d'exploitation de
Baie-Trinité

du 1^{er} juin au 15 septembre
Venez vous détendre chez nous...

Baie-Trinité 335 milles à l'est de Québec
sur la Côte-Nord
Le Paradis du pêcheur de saumon

50 milles de pêche sur 2 rivières
 plus de 90 excellentes fosses
 environ 150 lacs à truite
 plus de 500 milles carrés
 de détente et de repos

Limite quotidienne
 de 3 saumons
 poids moyen de
 10 livres

Disponibilité:
 Hôtels et Motels
 Restaurants
 Camping
 Guides
 Canots

Possibilité de
 pêche en mer
 et de
 chasse à l'ours

Site historique:
 vieux phare de
 Pointe des Monts
 Restaurant gastronomique

Coût journalier:
 \$9.00 pour résident
 25.00 pour non-résident

Pour information ou réservation écrire à:
 Société d'Aménagement et d'exploitation de Baie-Trinité
 Baie-Trinité, Comté Saguenay - tél.: 418-939-2231



La fondation de cette société d'aménagement en 1976 rend deux rivières à saumon accessibles à la population en plus de mettre fin au « Festival du saumon » de Baie-Trinité. En vigueur entre 1971 et 1975, ce dernier était le lieu de rassemblement de maints groupes de pression opposés aux clubs privés. Voir Société d'aménagement et d'exploitation de Baie-Trinité, « Du 1^{er} juin au 15 septembre venez vous détendre chez nous... », *Québec chasse et pêche*, juin 1976, vol. 5, no. 9, p. 72.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Journaux

- *Québec Chasse et Pêche*, de 1971 à 1980.
- *Québec-Presse*, entre 1970 et 1972.
- *La Presse*, entre 1966 et 1980.
- *Le Devoir*, entre 1970 et 1978

Publication manifestante de l'époque

- POUPART, Henri, *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche*, Montréal, Parti pris, 1971, 139p.

Fonds d'archives

- BANQ-Saguenay, Fonds E22 ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Publications étatiques

- *Les Débats de l'Assemblée nationale du Québec*, entre 1966 et 1980.
- CARTER, Wilfred M., *Le Saumon de l'Atlantique au Québec*, Rapport sur le saumon et plan directeur pour l'aménagement de cette ressource, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 236p.

Documents audiovisuels

- Une quarantaine d'archives radiophoniques et télévisuelles issues des Archives de Radio-Canada (Montréal).

Entretiens

- Entrevues entre l'auteur et Henri Poupart, printemps et été 2018.

Études

Clubs privés

- CÔTÉ, Gaston, *Domestiquer le sauvage : Chasseurs sportifs et gestion de la grande faune qu Québec (1858-2004)*, thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, 405p.
- GAGNON, Pascal, *La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski, 1930-1980*, mémoire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, aout 2002, 109p.
- GINGRAS, Sylvain, *Un siècle d'histoire : chasse et pêche au Québec*, St-Raymond, Rapides blancs, 1994, 351p.
- KINSEY, Darin, *Fashioning a Freshwater Eden : Elite Anglers, Fish culture, and state development of Québec's «sport» fishery*, PhD (thèse en études québécoises), Trois-Rivières, Université de Québec à Trois-Rivières, 2008, 320p.
- MARTIN, Paul-Louis, *La chasse au Québec*, Québec, Boréal, 1990, 391p.
- Radio-Canada, «Clubs privés de chasse et pêche : la fin d'un privilège», Montréal, Tout le monde en parlait, Mardi 21 juillet 2009, (consulté le 7 décembre 2017), <http://ici.radio-canada.ca/emissions/tout_le_monde_en_parlait/2009/Reportage.asp?idDoc=84458>

Histoire de l'environnement

- BÉCOT, Renaud, « Aux racines de l'action environnementale du mouvement syndical québécois, 1945-1972 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 2, 2015, p. 48-65.

- CASTONGUAY, Stéphane, « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol.9, no 1, p. 17-49
- CASTONGUAY, Stéphane, « Penser l'histoire environnementale du Québec : Introduction », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol.9, no 1, 2006, p. 11-16
- COATES, Colin (dir.), *Canadian Countercultures and the Environment*, Calgary, University of Calgary Press, 2016, 320p.
- DAGENAIS, Michèle, *Montréal et l'eau : une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, 308p.
- DUBAN, François, *L'écologisme aux États-Unis: histoire et aspects contemporains de l'environnementalisme américain*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2000, 188p.
- FRIOUX, Stéphane, « Pour une histoire politique de l'environnement au 20^e siècle », *Vingtième siècle ; revue d'histoire*, no 113, 2012, p.3-12.
- HAYS, Samuel P., *A history of environmental politics since 1945*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000, 272p.
- INGOLD, Alice, « Écrire la nature De l'histoire sociale à la question environnementale ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, no 1, 2011, p.11-29.
- JUDD, Richard, « Approches en histoire environnementale. Le cas de la Nouvelle-Angleterre et du Québec », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol.9, no 1, 2006, p. 67-92.
- KIRKPATRICK, Sale et FONER, Eric, *The Green Revolution the American Environmental Movement : 1962-1992*, New York, Hill and Wang, 1993, 124p.

- LOCHER, Fabien et QUENET, Grégory, « L'histoire environnementale: origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 56, no4, 2009, p. 7-38.
- LOO, Tina, *States of Nature : Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, Vancouver et Toronto, UBC Press, 2007, 320p.
- POIRIER, Valérie, et SAVARD, Stéphane, « Le militantisme environnemental au Québec, ou comment l'environnement est devenu un enjeu politique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 2, 2015, p.15-31.
- ROBERT, Jean-Claude, «L'histoire environnementale et l'historiographie du Québec», *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol.9, no 1, 2006, p. 237-255.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy, « Le mouvement vert au Québec : une perspective historique et sociologique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 2, 2015, p.113-132.

Histoire générale du Québec

- BOIVIN, Jérôme et SAVARD, Stéphane, « Pour une histoire des groupes de pression au Québec : quelques éléments conceptuels et interprétatifs », dans Stéphane SAVARD et Jérôme BOIVIN (dir.), *De la représentation à la manifestation. Groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIXe et XXe siècles*, Québec, Septentrion, 2014, p. 16-40.
- KEABLE, Jacques, *Québec-Presses un journal libre en engagé*, Montréal, Écosociété, 2015, 170p.

- MARTEL, Marcel et PAQUET, Martin, *Langue et politique au Québec et Canada Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, 340p.
- MILLS, Sean, *Contester l'empire Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Hurtubise, Montréal, 2011, 351p.
- ROUILLARD, Jacques, *L'expérience syndicale au Québec : ses rapports avec l'état, la nation et l'opinion publique*, Montréal, VLB éditeur, 2008, 400p.
- ROUILLARD, Jacques, «Le militantisme des travailleurs au Québec et en Ontario, niveau de syndicalisation et mouvement de grèves (1900-1980)», *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 37 no 2, 1983, p.201-225.
- ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : Deux siècles d'histoire*, Montréal, Les éditions du Boréal, 2004, 336p.
- SAVARD, Stéphane, *Hydro-Québec et l'État québécois 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, 440p.- Jean-Philippe WARREN, *Ils voulaient changer le monde le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, VLB éditeur, 2007, 252p.
- WARREN, Jean-Philippe, «Penser l'histoire politique au Québec avec Pierre Bourdieu : précisions conceptuelles et défis pratiques», *Bulletin d'histoire politique*, Vol.22(2), 2014, pp. 7-21.